



## Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Juin 2019

## Liste des abréviations

DEEE	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
OMA	Ordures Ménagères et Assimilés
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAV	Point d'Apport Volontaire
REP	Responsabilité Élargie au Producteur

# Sommaire

---

1. Introduction
2. Contexte du PLPDMA
3. Diagnostic du territoire
4. Plan d'actions
5. Les fiches actions
6. Annexes

# En détail

---

1.	Introduction.....	10
2.	Contexte du PLPDMA .....	11
2.1.	La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?.....	11
2.1.1.	Définition et périmètre de la prévention des déchets .....	11
2.1.2.	La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets.....	11
2.1.3.	La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire .....	12
2.2.	Le cadre réglementaire .....	12
2.3.	Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ? .....	13
3.	Diagnostic du territoire .....	15
3.1.	Profil socio-économique du territoire.....	15
3.1.1.	Présentation de la CU GPS&O .....	15
3.1.2.	Éléments socio-démographiques .....	16
3.1.2.1	Evolution de la population du territoire.....	16
3.1.2.2	Caractéristiques de la population du territoire .....	16
3.1.2.3	Caractéristiques des logements.....	17
3.1.2.4	Activités et emplois .....	18
3.1.3.	Éléments économiques .....	18
3.1.4.	Synthèse .....	20
3.2.	État des lieux des flux et des performances des déchets ménagers et assimilés (DMA).....	21
3.2.1.	Gestion des déchets et compétences de la CU GPS&O .....	21
3.2.1.1	Les compétences .....	21
3.2.1.2	La gestion des OMA.....	21
3.2.1.3	La collecte en déchèteries.....	23
3.2.1.4	Autres déchets collectés .....	24
3.2.2.	Production et évolution des flux OMA et DMA .....	25

3.2.2.1	Analyse globale .....	25
3.2.2.2	Évolution et performances de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) .....	25
3.2.2.3	Évolution et performances des collectes spécifiques en porte-à-porte (déchets verts et encombrants).....	26
3.2.2.4	Evolution et performances de collecte en déchèteries.....	27
<b>3.2.3.</b>	<b>Performance de valorisation .....</b>	<b>29</b>
3.2.3.1	Performance de valorisation globale des DMA .....	29
3.2.3.2	Zoom sur la valorisation en déchèterie.....	31
<b>3.2.4.</b>	<b>Bilan de l'état des lieux .....</b>	<b>32</b>
<b>3.3.</b>	<b>Evaluation des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) .....</b>	<b>33</b>
3.3.1.	L'historique de la prévention des déchets sur les communes de la CU GPS&O .....	33
3.3.2.	La gouvernance des programmes .....	33
3.3.3.	La mise en œuvre des programmes d'actions .....	34
3.3.4.	Evaluation des thématiques engagées .....	37
3.3.4.1	Actions de communication sur la prévention.....	37
3.3.4.2	Eco-exemplarité de la collectivité .....	37
3.3.4.3	Le compostage individuel .....	38
3.3.4.4	Le compostage collectif .....	39
3.3.4.5	Lutte contre le gaspillage alimentaire .....	39
3.3.4.6	La promotion de l'eau du robinet .....	40
3.3.4.7	La promotion de l'autocollant STOP PUB .....	40
3.3.4.8	Consommation et achats responsables .....	41
3.3.4.9	Promotion des couches lavables .....	41
3.3.4.10	Collecte des textiles .....	42
3.3.4.11	Réemploi, réutilisation, réparation .....	43
3.3.4.12	Sensibilisation des entreprises .....	43
3.3.4.13	Les déchets dangereux .....	43
3.3.4.14	Bilan de l'évaluation des actions .....	45
<b>3.3.5.</b>	<b>La mobilisation des partenaires et relais.....</b>	<b>45</b>
<b>3.3.6.</b>	<b>Bilan et recommandations .....</b>	<b>46</b>
3.3.6.1	Analyse bilan et identification des points forts et faibles .....	46
3.3.6.2	Recommandations .....	47
<b>3.4.</b>	<b>Acteurs et dynamiques du territoire .....</b>	<b>48</b>
3.4.1.	Les partenaires de la collectivité .....	48
3.4.1.1	Les communes.....	48
3.4.1.2	Les partenaires institutionnels.....	48

3.4.1.3	Des structures publiques d'accueil de la jeunesse et des seniors .....	48
3.4.1.4	Des bailleurs.....	48
3.4.1.5	Des structures privées .....	49
3.4.2.	Bilan.....	50
3.5.	Synthèse et enseignements du diagnostic du territoire .....	50
3.5.1.	Gisement d'évitement prioritaires et enjeux de prévention .....	50
3.5.2.	Analyse AFOM.....	52
4.	Plan d'actions .....	54
4.1.	Bilan de la concertation avec les acteurs .....	54
4.2.	Objectifs du programme local de prévention des déchets.....	57
4.2.1.	Objectifs globaux .....	57
4.2.2.	Les axes stratégiques du programme .....	57
4.3.	Le programme d'actions .....	57
4.4.	Objectif de réduction des DMA.....	59
4.4.1.	Objectif global de réduction des DMA.....	59
4.4.2.	Les objectifs de réduction par action .....	61
4.5.	Pilotage et gouvernance .....	64
4.5.1.	Une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs .....	64
4.5.2.	Définir un budget annuel .....	65
4.5.3.	Assurer une articulation avec les autres politiques du territoire .....	66
4.5.4.	Actions de communication du programme .....	66
4.6.	Suivi et évaluation du programme .....	68
4.6.1.	Les indicateurs du programme.....	68
4.6.2.	Les indicateurs par action .....	69
4.7.	Planning de réalisation .....	70
5.	Les fiches actions .....	72
5.1.	Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	72
5.2.	Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux .....	76
5.3.	Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	82

5.4.	Axe 4 : Encourager la consommation responsable .....	89
5.5.	Axe 5 : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets .....	93
5.6.	Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés .....	97
5.7.	Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	99
<b>6.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>106</b>
6.1.	Annexe 1 : Exercice des compétences collecte et traitement avant la fusion.....	106
6.2.	Annexe 2 : Acteurs privés recensés.....	108
6.3.	Annexe 3 : Rappel des objectifs de la LTECV .....	110

# Tables des illustrations

Figure 1 : schéma de la prévention et gestion des déchets .....	11
Figure 2 : hiérarchie des modes de traitement .....	11
Figure 3 : les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME) .....	12
Figure 4 : cadre réglementaire de la prévention (source ADEME).....	13
Figure 5 : Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME) .....	14
Figure 6 : Le territoire de la CU GPS&O .....	15
Figure 7 : Evolution démographique de 1968 à 2015 (INSEE, 2014 ; SINOE, 2017) .....	16
Figure 8 : Densité de la population sur le territoire (INSEE 2014).....	16
Figure 9 : Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE, 2014) .....	17
Figure 10 : Types de logements sur le territoire (INSEE, 2014).....	17
Figure 11 : Catégories de logements sur le territoire (INSEE, 2014) .....	17
Figure 12 : Taux d'actifs et taux de chômage (INSEE, 201) .....	18
Figure 13 : Population ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle (INSEE, 201).....	18
Figure 14 : Répartition des établissements par taille d'effectif.....	19
Figure 15 : Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité (INSEE 2017, données au 31 décembre 2015).....	19
Figure 16 : Répartition des postes salariés par secteur d'activité (INSEE 2017, données au 31 décembre 2015).....	20
Figure 17 : Organisation de la gestion des flux d'OMA.....	22
Figure 18 : Schémas de collecte sélective .....	22
Figure 19 : Localisation des déchèteries de la collectivité.....	23
Figure 20 : déchèteries professionnelles sur le territoire .....	24
Figure 21 : Evolution de la production des DMA de la CU GPS&O (2013-2016) .....	25
Figure 22 : Évolution des performances de collecte des OMA (entre 2013 et 2016) .....	26
Figure 23 : Évolution des performances de collecte des DV et OE en PAP (entre 2013 et 2016).....	27
Figure 24 : Évolution du tonnage collecté en déchèterie (entre 2015 et 2016) .....	27
Figure 25 : Répartition des tonnages en déchèterie (2016) .....	29
Figure 26 : La valorisation des DMA en 2016 .....	30
Figure 27 : La valorisation des déchets de déchèteries en 2016 .....	31
Figure 28 : PREVENTION -Synthèse état des lieux des flux et performances .....	32
Figure 29 : VALORISATION - Synthèse état des lieux des flux et performances .....	32
Figure 30 : Communes engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets.....	33
Figure 31 : Nombre d'ETP mis en œuvre .....	34
Figure 32 : Année en cours analysée des PLPD.....	34
Figure 33 : Programme d'actions engagées sur le territoire.....	35
Figure 34 : Indicateur I6 - Pourcentage de partenaires mobilisés .....	45
Figure 35 : Indicateur I7 - Pourcentage de relais mobilisés .....	46
Figure 36 : Bilan des points forts / faibles du PLPD .....	47
Figure 37 : Analyse des gisements d'évitement.....	50
Figure 38 : détermination des gisements d'évitement prioritaire et des enjeux de prévention .....	52
Figure 39 : Analyse AFOM .....	53
Figure 40 : propositions d'actions des 8 thématiques.....	55
Figure 41 : les 6 axes stratégique et 30 actions du PLPDMA .....	59
Figure 42 : Scénario d'évolution de la production des DMA entre 2017 et 2024 .....	60



Figure 43 : Evolution de la production des DMA entre 2017 et 2024 .....	61
Figure 44 : objectifs de réduction des DMA .....	62
Figure 45 : La composition de l'équipe projet .....	65
Figure 46 : Groupes de travail envisagés.....	65
Figure 47 : Les outils de communication et de mobilisation des acteurs envisageables .....	66
Figure 48 : planning du PLPDMA.....	70

# 1. Introduction

En France, la production de déchets a fortement augmenté ces 50 dernières années. Cette augmentation est expliquée par la croissance économique et démographique mais également par nos nouveaux modes de consommation. Elle n'est pas sans conséquence pour l'environnement, les impacts environnementaux sont multiples sur toute la durée de vie des produits ; lors de leur fabrication jusqu'à l'apparition des déchets à la fin de vie des produits. Il est ainsi devenu primordial de revoir nos modes de consommation pour réduire la production et la nocivité des déchets que nous produisons.

« **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ». La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place ainsi la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. En effet, la prévention des déchets permet d'éviter les impacts en amont du cycle de vie d'un produit (l'extraction des ressources, la distribution et l'utilisation), mais également de limiter les impacts dus au traitement en fin de vie (l'enfouissement ou l'incinération).

La réduction des déchets passe ainsi par une **prise de conscience pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques, par tous les citoyens**, visant à **changer nos modes de production et de consommation**.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle résulte de la fusion de six intercommunalités. La majorité des ex-territoires s'étaient déjà engagés dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Cette dynamique initiée par les différents EPCI s'intègre désormais dans une politique plus globale à l'échelle de l'ensemble du territoire de GPS&O. Elle prend en compte les nouveaux objectifs réglementaires, fixés notamment par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 et s'inscrit dans les enjeux de l'économie circulaire qui vise un changement de modèle pour limiter le gaspillage des ressources.

Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) élaboré par GPS&O, pour une période de 6 ans de 2019 à 2024, est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et réglementé par le décret du 10 juin 2015. Il vise une **mobilisation large de acteurs du territoire souhaitant s'inscrire dans une dynamique participative** pour la mise en œuvre des différentes actions. **L'objectif de réduction fixé est une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés de - 7 % (en kg/hab.) d'ici 2024.**

Ce programme **présente les orientations stratégiques fixées au niveau du territoire** pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets de la LTECV. Il est divisé en 4 parties : un descriptif des enjeux et du contexte de la prévention, le diagnostic du territoire, le plan d'actions et les fiches actions.

Une **réelle volonté politique** anime la Communauté urbaine dans cette dynamique de réduction des impacts environnementaux, d'animation du territoire, de sensibilisation des administrés et de maîtrise des enjeux budgétaires liés à la compétence déchets. Il apparaît ainsi important d'investir dans cette initiative novatrice et ambitieuse, qu'est le programme de prévention.

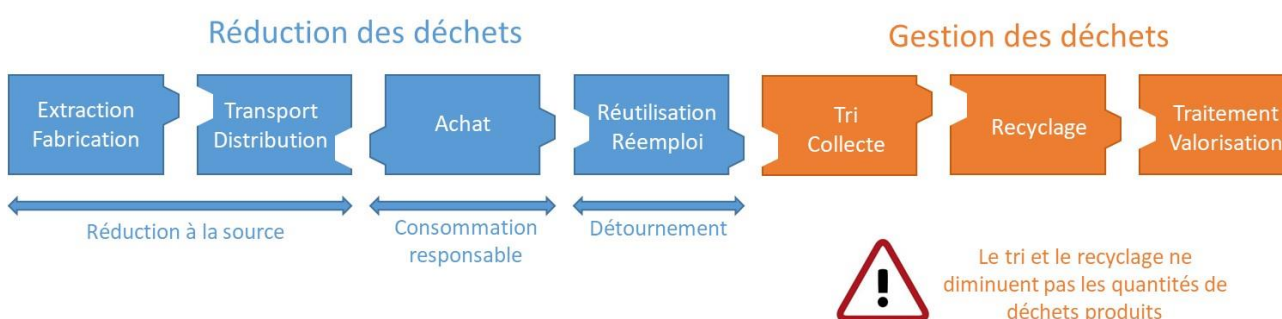
## 2. Contexte du PLPDMA

### 2.1. La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

#### 2.1.1. Définition et périmètre de la prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

*Figure 1 : schéma de la prévention et gestion des déchets*



Dans le code de l'environnement, l'article L. 541-1-1 reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

#### 2.1.2. La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets

La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

*Figure 2 : hiérarchie des modes de traitement*



### 2.1.3. La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire

La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production actuel. Ce modèle linéaire, qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction, épuise les ressources et leur utilisation doit dorénavant être pensée en amont, en intégrant le cycle de vie du produit.

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Les orientations nationales et européennes intègrent désormais les stratégies d'économie circulaire. Ainsi, la loi nationale du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener, pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Figure 3 : les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME)



Ce modèle repose ainsi sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. La gestion des déchets constitue ainsi une simple étape de la boucle cycle de vie / matière du produit. Les actions de prévention quant à elles concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire puisqu'elles peuvent agir sur les étapes d'approvisionnement durable jusqu'à l'allongement de la durée d'usage.

## 2.2. Le cadre réglementaire

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) ;
- les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
- les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

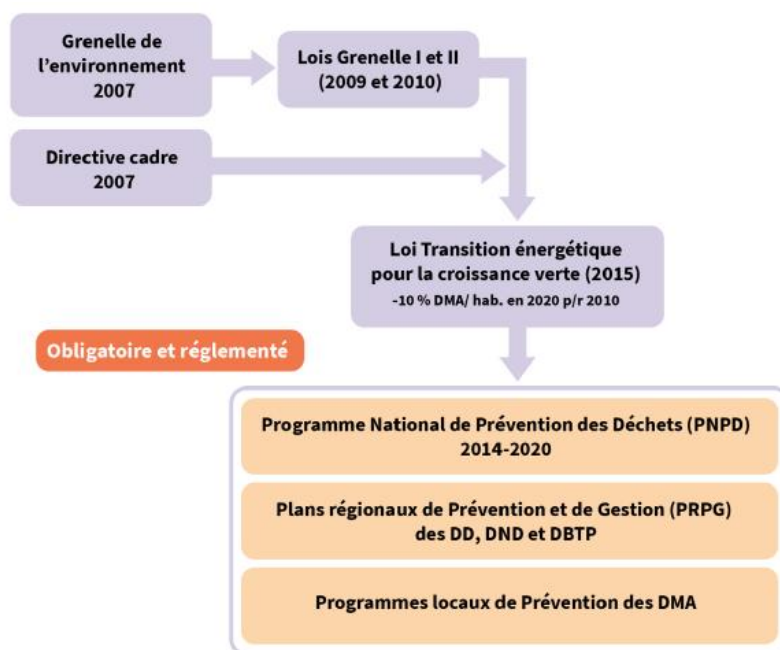
A l'échelle européenne la directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).

Sur le plan national, cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixant une diminution de 15 % des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Au niveau local, la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle définit un objectif de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020, par rapport à 2010.

Figure 4 : cadre réglementaire de la prévention (source ADEME)



### 2.3. Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

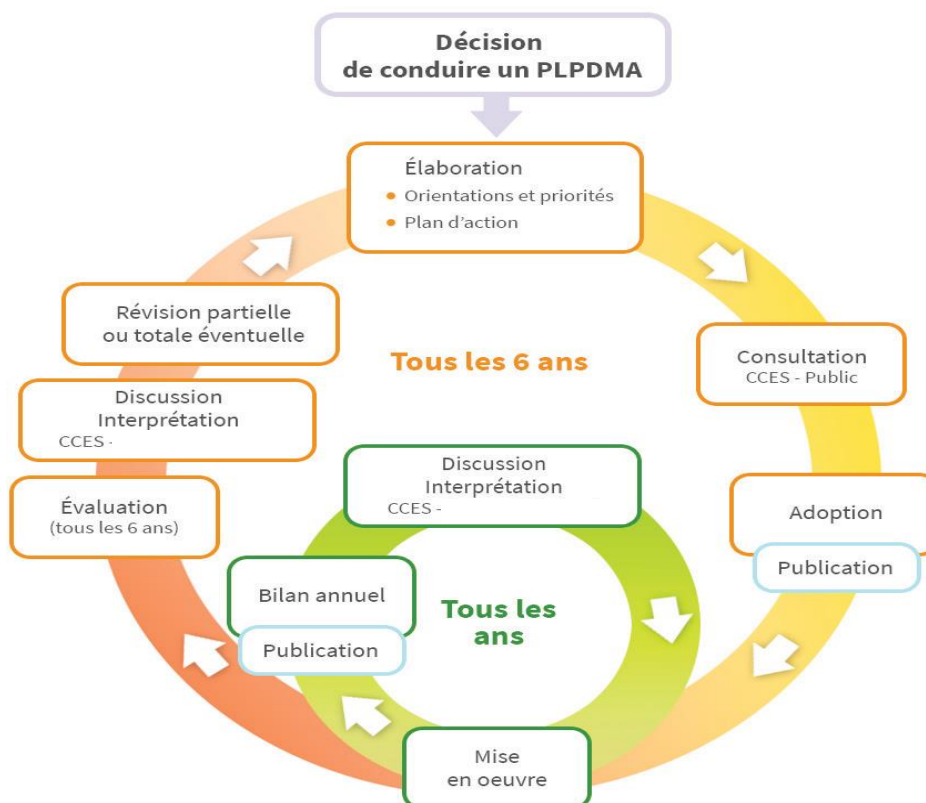
Le décret détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Etablir un état des lieux qui :
  - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
  - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
  - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
  - Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA.
- Définir les objectifs de réduction à atteindre.
- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.
- Définir les indicateurs de suivi.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.

Le PLPDMA concerne le périmètre des **Déchets ménagers et assimilés**, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Le programme de prévention détermine pour une durée de 6 ans les orientations à prendre sur notre territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

Figure 5 : Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)



## 3. Diagnostic du territoire

### 3.1. Profil socio-économique du territoire

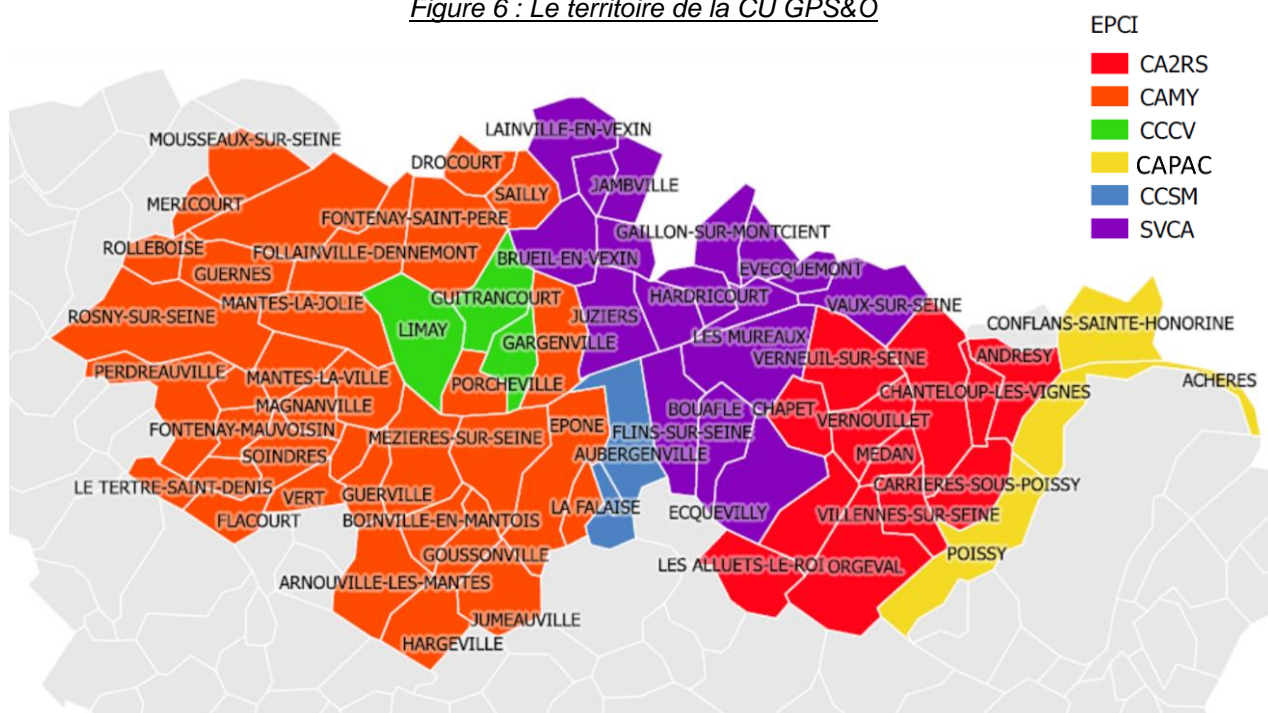
#### 3.1.1. Présentation de la CU GPS&O

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la réforme territoriale initiée par la loi NOTRe. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) résulte de la fusion de 6 intercommunalités du Nord des Yvelines :

- La communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY)
- La communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS)
- La communauté d'agglomération Poissy-Achères-Conflans (CAPAC)
- La Communauté d'agglomération Seine et Vexin (SVCA)
- La communauté de communes Seine-Mauldre (CCSM)
- La communauté de communes des Côteaux du Vexin (CCCV)

Le territoire de la nouvelle CU comprend 73 communes pour plus de 413 000 habitants, et s'étend sur 505 km<sup>2</sup>.

*Figure 6 : Le territoire de la CU GPS&O*



### 3.1.2. Éléments socio-démographiques

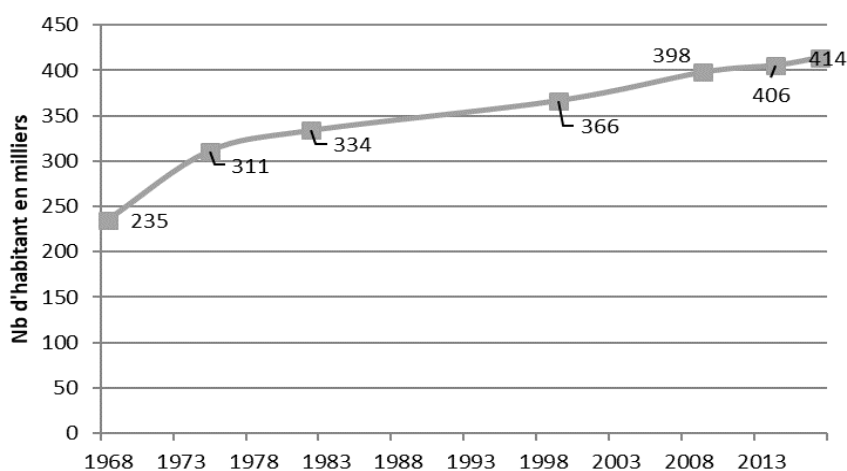
Les données statistiques INSEE présentées dans ce chapitre sont élaborées à partir des populations issues du recensement de 2014.

#### 3.1.2.1 Evolution de la population du territoire

La population est estimée à 413 859 habitants pour 2017 selon les données SINOE. Le territoire est de typologie urbaine et semi-urbaine.

Le graphique suivant présente l'évolution de la démographie de 1968 à 2015

Figure 7 : Evolution démographique de 1968 à 2015 (INSEE, 2014 ; SINOE, 2017)



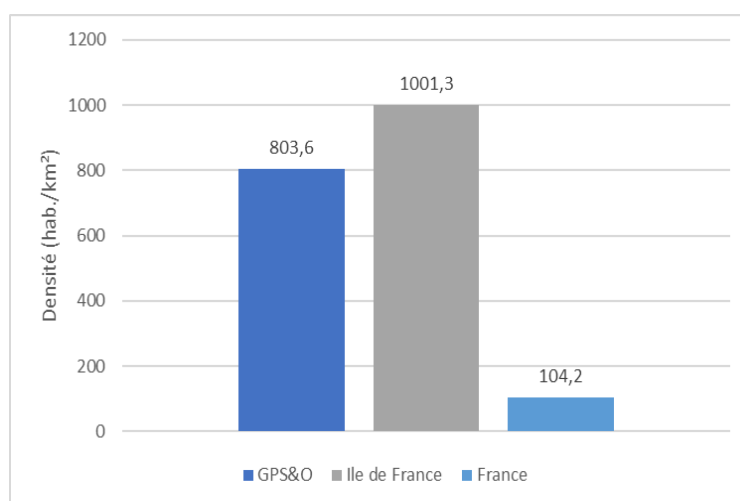
La population est en constante augmentation depuis 1968 (+76% entre ces deux dates). Depuis 2009, on constate un taux d'accroissement moyen de 0,5% par an.

#### 3.1.2.2 Caractéristiques de la population du territoire

Figure 8 : Densité de la population sur le territoire (INSEE 2014)

La superficie du territoire représente **504,7 km<sup>2</sup>** pour une densité de population de **803,6 hab./km<sup>2</sup>**.

→ Une forte densité de population, largement supérieure à la référence nationale mais inférieure à la référence régionale.



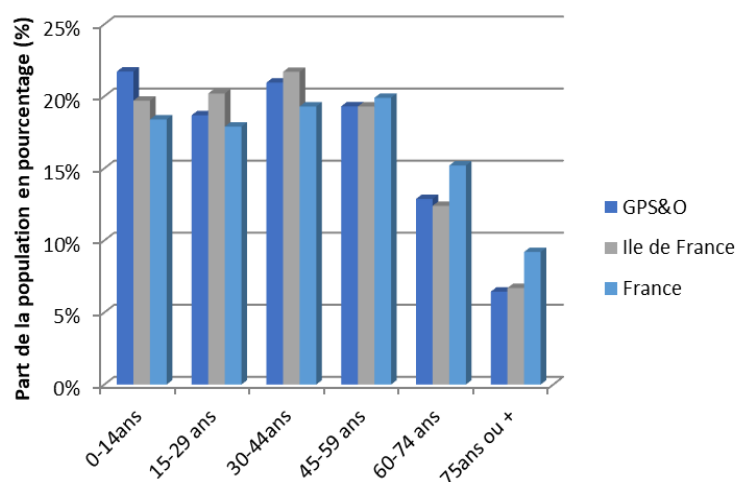


*Figure 9 : Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE, 2014)*

On constate une population plus jeune sur le territoire par rapport aux références nationales et régionales avec :

→ Une plus forte présence d'enfants

→ Une sous-représentation des personnes âgées

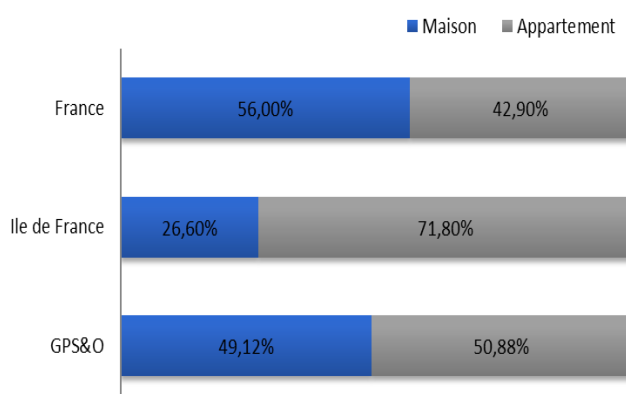


### 3.1.2.3 Caractéristiques des logements

*Figure 10 : Types de logements sur le territoire (INSEE, 2014)*

On retrouve sur le territoire une répartition équitable entre les maisons individuelles et l'habitat collectif. 49% des logements sont des appartements ce qui est supérieur aux données nationales (43%) mais fortement inférieur aux régionales (72%).

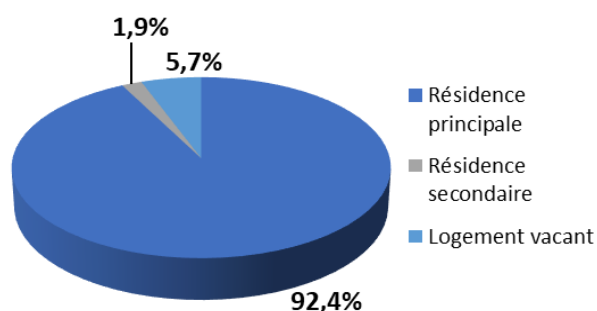
→ Un équilibre presque parfait entre les maisons et les appartements.



*Figure 11 : Catégories de logements sur le territoire (INSEE, 2014)*

La proportion des résidences secondaires est très inférieure aux données de référence (9,4% en France). La population du territoire est donc relativement stable.

→ Une très faible part des résidences secondaires.



### 3.1.2.4 Activités et emplois

Figure 12 : Taux d'actifs et taux de chômage (INSEE, 201)

→ Un **taux d'activité légèrement supérieur (75,7%)** à celui du territoire national (73,5 %).

→ Un **taux de chômage équivalent** à celui du territoire national et régional.

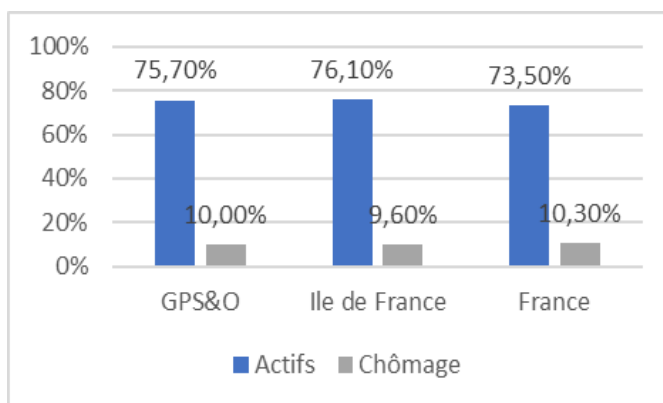
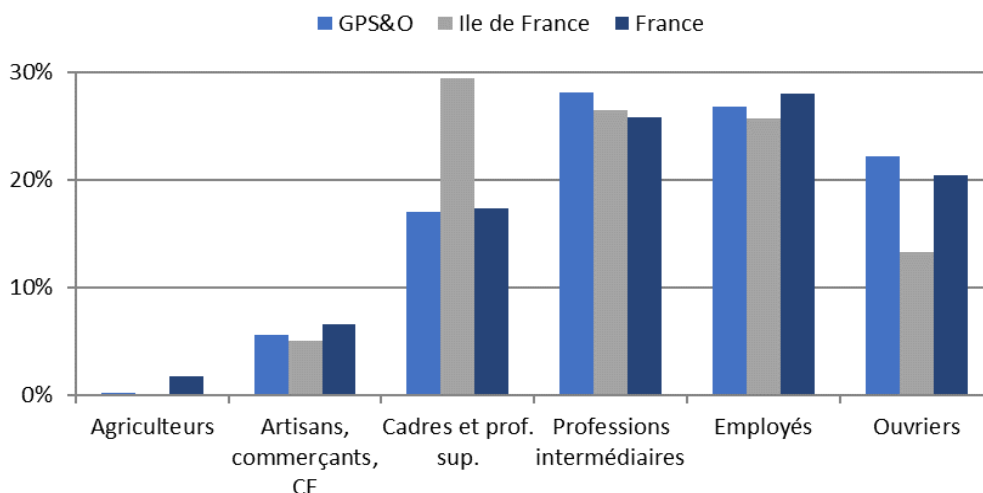


Figure 13 : Population ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle (INSEE, 201)



Les catégories socioprofessionnelles représentées sur le territoire sont davantage **semblables aux références nationales que régionales**.

→ Une faible représentation des **agriculteurs (0,16%** des personnes ayant un emploi), ce qui est très inférieur à la moyenne nationale (1,7%) et s'explique par la typologie de territoire urbain de la CU.

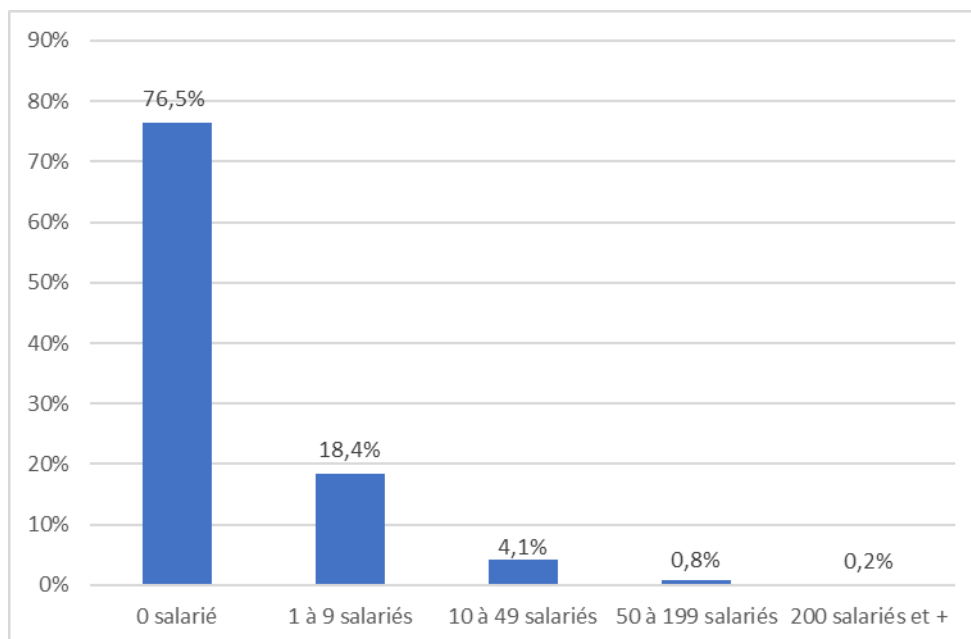
→ Une plus forte représentation **des ouvriers et des professions intermédiaires**.

### 3.1.3. Éléments économiques

Le bilan de la structure économique du territoire a été réalisé d'après les dernières données INSEE disponibles, en particulier issues du dispositif CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif), qui produit un inventaire des établissements et des postes salariés par secteur d'activité (données au 31 décembre 2015).

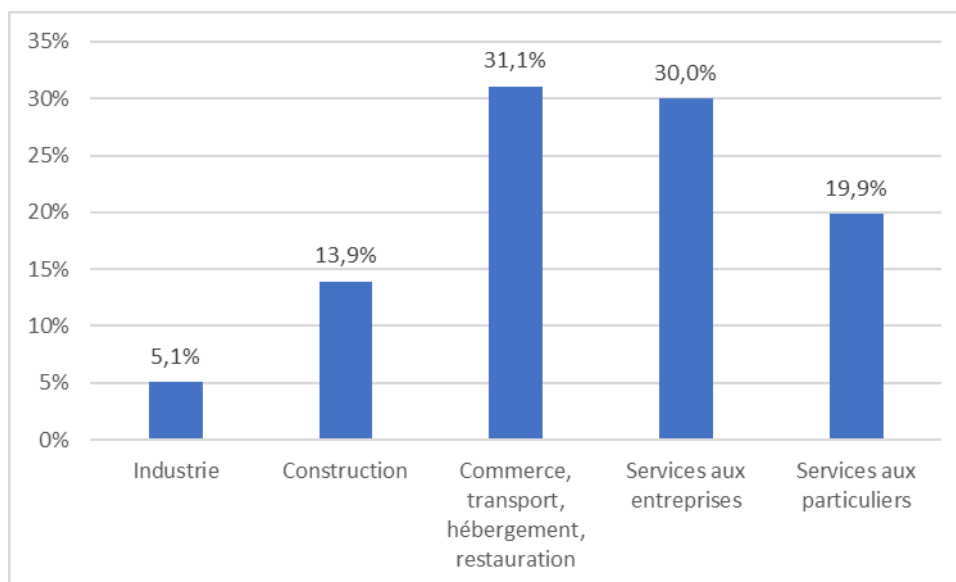
Au 31 décembre 2015, on comptait 23 989 établissements privés et publics sur le territoire de la CU GPS&O. En 2015, 3 779 établissements ont été créés sur le territoire de la CU, soit 16% du nombre total en place, ce qui témoigne d'une bonne dynamique économique sur le territoire (13% en France).

*Figure 14 : Répartition des établissements par taille d'effectif*



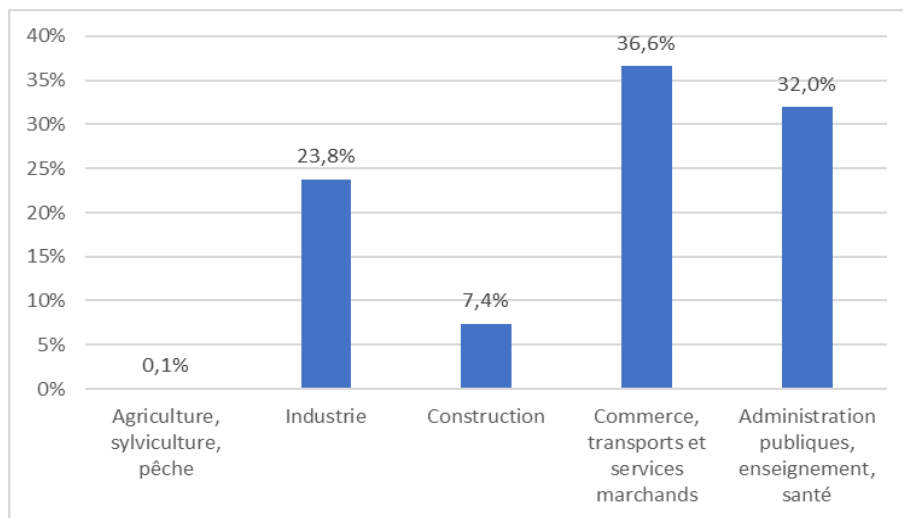
Les petites structures sont davantage présentes que les plus importantes à l'échelle du territoire : 95% des établissements du territoire comptent ainsi moins de 10 salariés. Les établissements sans salarié sont particulièrement représentés. On dénombre 50 établissements de plus de 200 salariés, dont 7 de plus de 1000 salariés.

*Figure 15 : Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité (INSEE 2017, données au 31 décembre 2015)*



Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce, le transport, l'hébergement, la restauration (31%) et les services aux entreprises (30%). La répartition des secteurs d'activité est similaire à ce qui est observé en moyenne sur le territoire français.

*Figure 16 : Répartition des postes salariés par secteur d'activité  
(INSEE 2017, données au 31 décembre 2015)*



On constate des différences notables entre le nombre d'établissements par secteurs d'activité et le nombre d'emplois afférents. Ainsi, si les établissements industriels représentent 5% du nombre total d'établissements de la CU, ils pèsent pour 24% de l'emploi. Inversement, 14% des établissements sont dans le secteur de la construction mais seul 7% de l'emploi l'est également.

### 3.1.4. Synthèse

Le profil socioéconomique du territoire de la CU GPS&O est **davantage comparable aux données nationales que régionales.**

Démographie	La tendance est à <b>une hausse de la population</b> au rythme de 0,5% par an depuis 2009. La densité de population est <b>très élevée</b> (804 hab./km <sup>2</sup> ) en comparaison aux données de références à l'échelle nationale, mais reste inférieure à la densité régionale. La <b>population est jeune</b> avec 40% de personnes de moins de 30 ans et seulement 19% de plus de 60 ans.
Territoire	Le territoire est très étendu et qualifié d' <b>urbain</b> .
Logements	Le territoire présente une répartition <b>équilibrée entre les logements individuels (49%) et l'habitat collectif (51%)</b> . Au niveau des logements, les données du territoire de GPS&O se rapprochent d'avantage des données nationales que régionales, ce qui est communément constaté pour les territoires de la région Ile de France lorsque l'on s'éloigne de la petite couronne. Il existe une part très faible de résidences secondaires (2%), donc la population reste globalement stable sur l'année.
Activité et emploi	Le territoire de la CU GPS&O se <b>caractérise par un emploi fortement marqué par les secteurs administratifs, de commerces et services</b> . Les catégories socioprofessionnelles représentées sur le territoire sont davantage semblables aux références nationales que régionales. Les plus représentées sont les professions intermédiaires, employés et ouvriers.
Éléments économiques	Les établissements de la CU GPS&O sont généralement de <b>petite taille</b> . Seul 0,5% d'entre eux dépassent les 100 salariés. Les établissements les plus représentés concernent les activités commerciales et de services.

## 3.2. État des lieux des flux et des performances des déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire de la CU GPS&O et des performances associées en termes de valorisation (recyclage matière, organique et valorisation énergétique), ainsi que d'identifier les tendances évolutives.

Les données disponibles concernent les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**, c'est à dire les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux et des petites industries ou établissements collectifs) pris en charge par le service public d'élimination des déchets. Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition ADEME suivante : *Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives et l'ensemble des déchets collectés en déchèteries (la part des déchets des activités économiques (DAE) apportés en déchèteries n'étant pas quantifiable). Les déchets collectés en déchèteries professionnelles et sur les plateformes de collecte de déchets verts destinées essentiellement aux collectivités et acteurs économiques ne sont pas intégrés dans ce périmètre* ».

### 3.2.1. Gestion des déchets et compétences de la CU GPS&O

#### 3.2.1.1 Les compétences

La CU GPS&O a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Avant la réforme territoriale, la compétence collecte des déchets était exercée par 9 EPCI différents, les collectivités ayant transféré en partie l'exercice de la compétence à des syndicats : SIVATRU, SMIRTOM du Vexin, SIEDD. Concernant le traitement, la compétence était exercée par 5 syndicats : SMITRIVAL, SIDOMPE, SMIRTOM du Vexin, SIVATRU et SIDRU. La répartition de ces compétences sur le territoire est représentée en annexe.

La CU GPS&O, qui s'est substituée, aux EPCI a intégré la compétence de collecte des déchets. La compétence traitement a été reprise en partie par la CU sur la partie Ouest du territoire. Sur la partie Est, la compétence traitement reste déléguée au SIDRU et au SIVATRU.

#### 3.2.1.2 La gestion des OMA

Une harmonisation pour la gestion des OMA a été initiée par la CU GPS&O à travers le schéma directeur déchets mais il persiste encore sur le territoire, différentes modalités de pré-collecte et collecte issues des organisations propres à chacun des ex-EPCI.

*Figure 17 : Organisation de la gestion des flux d'OMA*

Flux	Pré-collecte	Collecte	Fréquence	Exutoire
<b>OMR</b>	Bacs ou sacs PAV	Porte à porte ou apport volontaire Régie ou prestation	De C1 à C6	Unités d'incinération de Carrières-sous-Poissy, Sarcelles, Saint-Ouen-l'Aumône, Thiverval-Grignon, Bouqueval
<b>Emballages et papiers en mélange</b>	Bacs PAV	Porte à porte ou apport volontaire Régie ou prestation	C1 ou C0,5	Centres de tri de Triel-sur-Seine, Thiverval-Grignon, Vigny Plateforme de stockage de Rosy-sur-Seine
<b>Papiers Revues Journaux Magazines</b>	Bacs PAV	Porte à porte ou apport volontaire Régie ou prestation	C0,5	Centres de tri de Mantes-la-Jolie, Triel-sur-Seine
<b>Verre</b>	Bacs PAV	Porte à porte ou apport volontaire Régie ou prestation	C1 ou C0,5	Centres de tri de Triel-sur-Seine, Thiverval-Grignon, Vigny Plateforme de stockage de Rony-sur-Seine

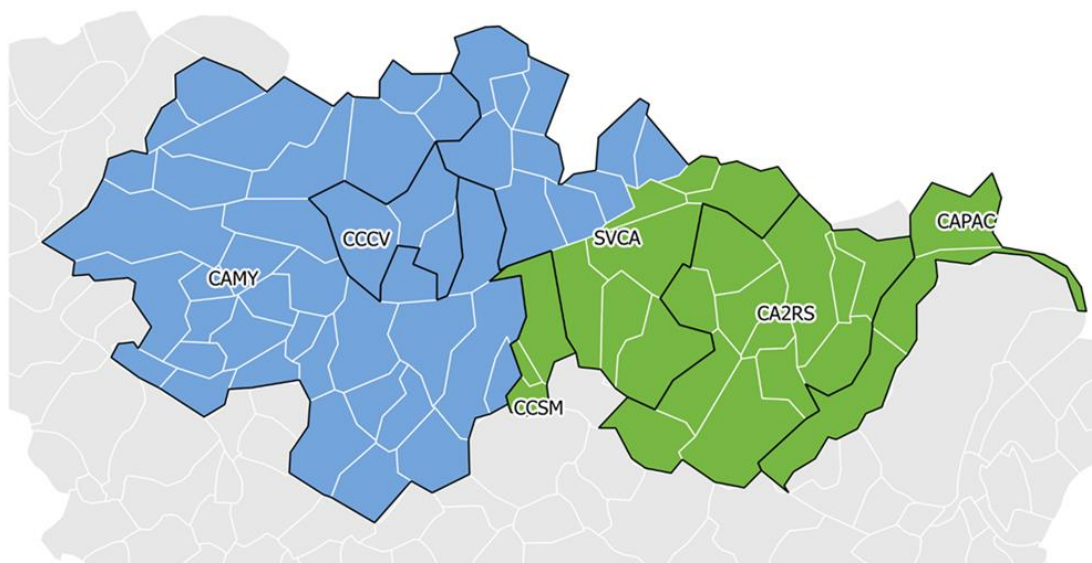
Les communes de la CU GPS&O sont collectées en porte à porte ou apport volontaire par différents prestataires privés ou la SOTREMA. Seule la commune de Limay est collectée en régie.

Il coexiste sur le territoire de la CU deux schémas de collecte sélective :

- A l'Est, la collecte sélective est réalisée en multimatériaux (emballages et papiers en mélange) avec une collecte majoritairement en porte-à-porte.
- A l'Ouest, il s'agit d'un schéma emballages/papiers (dit bi-flux), avec les emballages collectés majoritairement en porte-à-porte, et les papiers collectés en PAV ou en porte-à-porte.<sup>1</sup>

*Figure 18 : Schémas de collecte sélective*

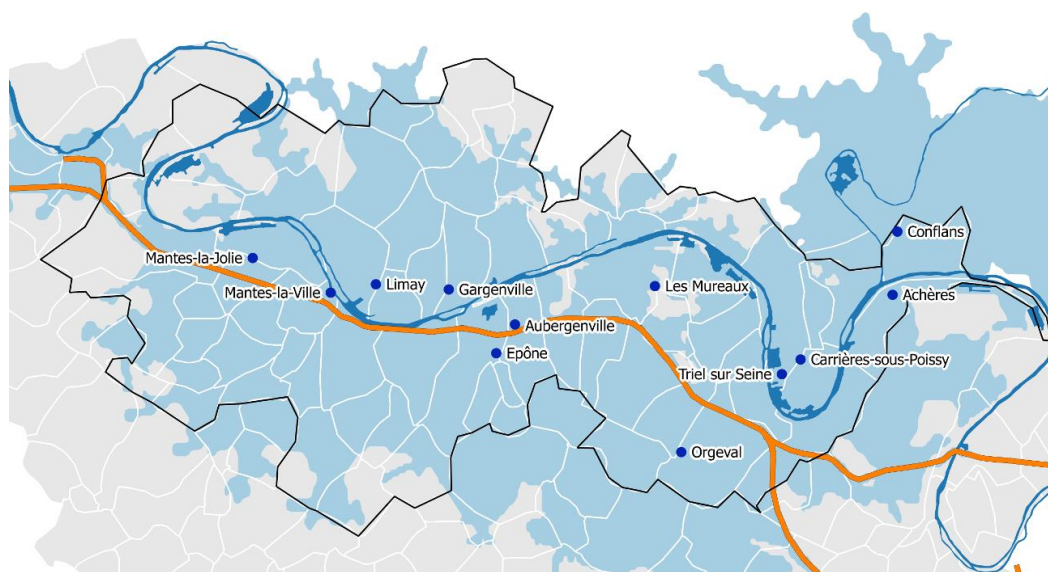
<sup>1</sup> Différence issue des héritages des contrats de collecte des en EPCI



### 3.2.1.3 La collecte en déchèteries

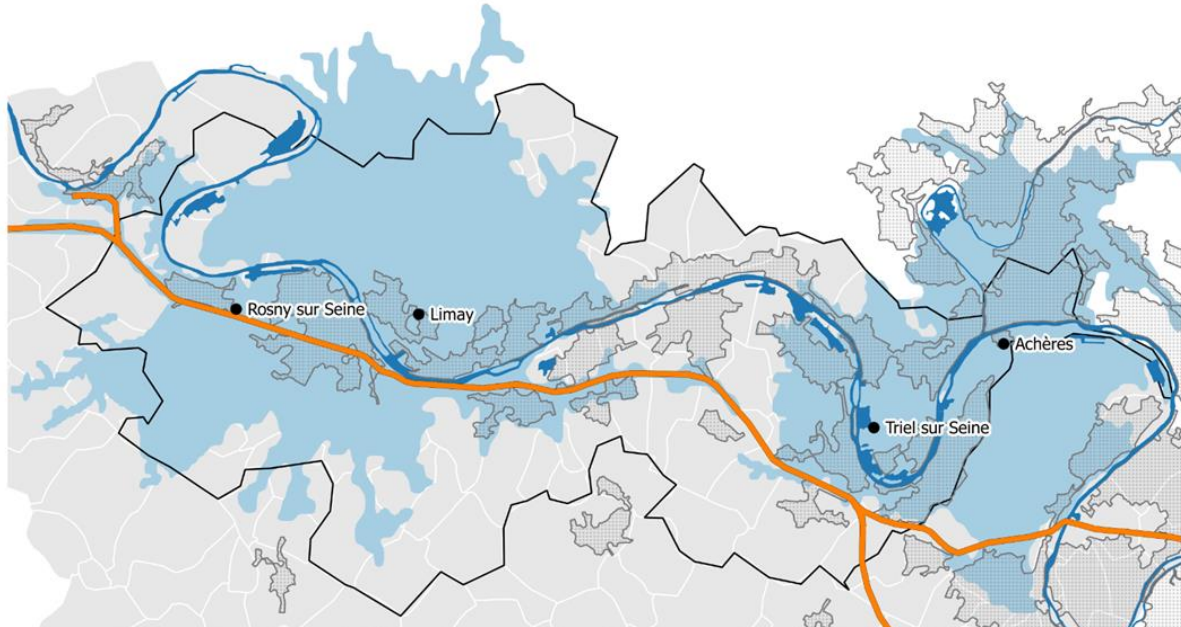
Le territoire de la CU GPS&O compte 12 déchèteries sur son territoire. La collectivité gère 10 déchèteries (Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux, Aubergenville, Limay, Orgeval, Epône, Gargenville), une est gérée par le SIVATRU (Triel-sur-Seine) et une par le SIDRU (Carrières-sous-Poissy). A cela s'ajoutent 2 déchèteries en dehors du territoire de la collectivité (Freneuse et Vigny), accessibles via convention avec le SMIRTOM du Vexin.

*Figure 19 : Localisation des déchèteries de la collectivité*



L'accès est gratuit pour les particuliers. 8 déchèteries acceptent les professionnels avec accès payant. Il existe par ailleurs 4 déchèteries professionnelles sur le territoire (toutes gérées par PICHETA hormis la nouvelle déchèterie de Rosny-sur-Seine construite par la SOTREMA).

*Figure 20 : déchèteries professionnelles sur le territoire*



En 2016, la fréquentation est estimée à plus de 300 000 visites, soit en moyenne 0,7 visites par personne par an.

Les flux acceptés varient selon les déchèteries mais sont au global les suivants :

- Le bois ;
- Le carton ;
- La ferraille ;
- Les déchets dangereux ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les DEEE ;
- Les déchets verts ;
- Les gravats ;
- Les pneus ;
- Les textiles ;
- Le tout-venant ;
- Le réemploi ;
- Les batteries ;
- Les huiles ;
- Les piles ;
- Les cartouches.

Le réemploi ne concerne que la déchèterie de Mantes-la-Jolie (et Mantes-la-Ville depuis son ouverture en 2017). En 2016, 48 tonnes de déchets ont ainsi été récupérées. Les DEA ne concernent que les déchèteries d'Achères et Conflans-Sainte-Honorine (et Mantes-la-Ville), pour un tonnage collecté en 2016 de 185 tonnes, mais la contractualisation avec Eco-mobilier prévoit une montée en charge progressive sur les autres déchèteries pouvant accueillir une benne dédiée.

2 recycleries/ressourceries sont également présentes sur le territoire : « Apti'prix » à Mantes la Jolie et « La Gerbe » à Equevilly.

#### 3.2.1.4 Autres déchets collectés

Une collecte des déchets verts (DV) et des objets encombrants (OE) en porte-à-porte est également mise en place sur certaines communes du territoire.

La collecte des textiles est réalisée par l'entreprise d'insertion le Relais, via un réseau de 233 bornes d'apport volontaire implantées sur le territoire et dans les déchèteries, et par Ecotextile avec 6 bornes sur les communes de Rosny-sur-Seine et Guerville.



Il existe actuellement deux végéteries sur les communes des Mureaux et Poissy pour le traitement des déchets verts collectés en porte-à-porte (Poissy) ou en apport volontaire (les Mureaux) et accueillant également les déchets verts des services techniques.

Une collecte des déchets diffus spécifiques (DDS) est mise en place en points d'apport volontaire mobiles (camions de collecte) sur 9 communes du territoire (Achères, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecqueville, Evécquemont, Meulan-en-Yvelines, Poissy, Vaux-sur-Seine, Villennes-sur-Seine), ainsi qu'au niveau du Centre Technique Municipal de Meulan-en-Yvelines.

### 3.2.2. Production et évolution des flux OMA et DMA

#### 3.2.2.1 Analyse globale

Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages DMA collectés pour les années 2013 et 2016, hors déchèteries. Concernant ces dernières, les données de tonnages antérieures à 2015 n'ont pas pu être rassemblées.

Les performances de collecte de la CU GPS&O sont calculées à partir des données de population suivantes (source SINOE) :

- pour 2013 : 408 964 habitants
- pour 2016 : 413 859 habitants

Elles sont comparées aux dernières données de référence disponibles (SINOE 2015) au niveau national, régional et départemental, en kg par habitant desservi par an.

*Figure 21 : Evolution de la production des DMA de la CU GPS&O (2013-2016)*

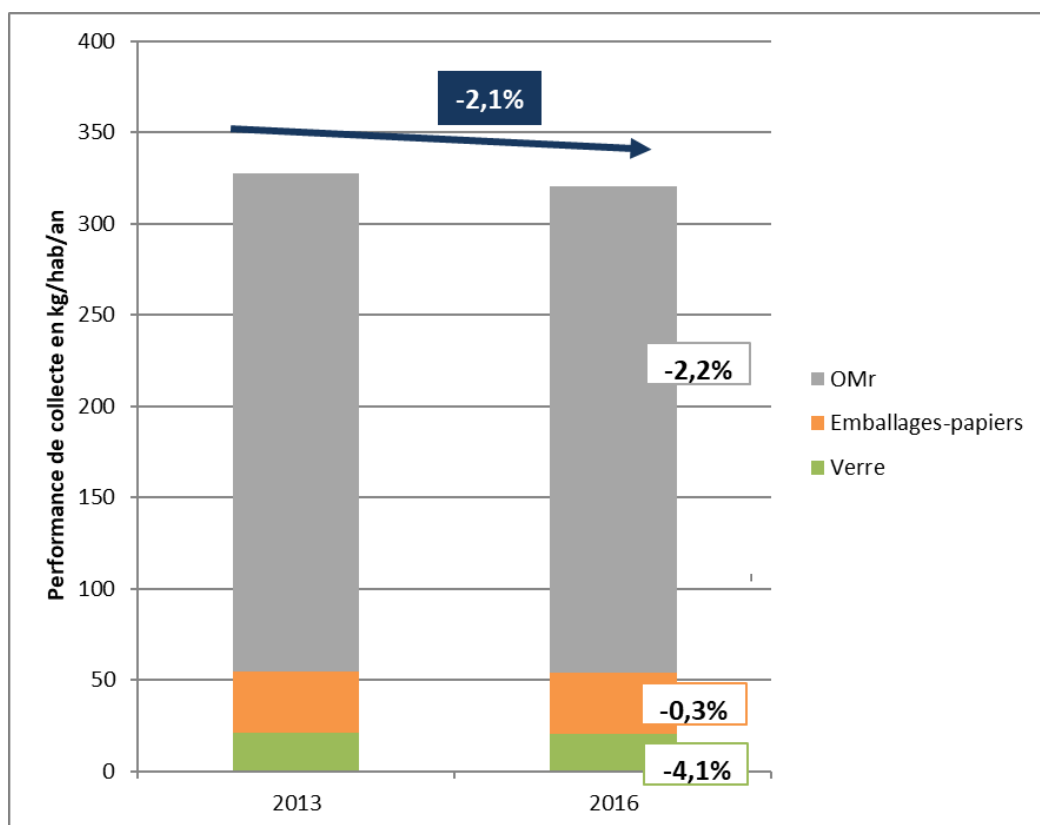
	Quantités collectées en tonnes			Performance de collecte en kg/hab./an					
	CU GPS&O			CU GPS&O			Références (SINOE 2015)		
	2013	2016	Taux d'évolution	2013	2016	Taux d'évolution	Yvelines	Ile de France	France
<b>Emballages-papiers</b>	13 782	13 901	1%	34	34	-0,3%	42	35	47
<b>Verre</b>	8 600	8 345	-3%	21	20	-4,1%	23	20	30
<b>Total CS</b>	22 382	22 246	-0,6%	55	54	-1,8%	65	55	77
<b>OMr</b>	111 528	110 394	-1,0%	273	267	-2,2%	250	288	261
<b>Total OMA</b>	133 910	132 640	-0,9%	327	320	-2,1%	315	343	338
<b>DV en PAP</b>	12 722	13 081	3%	31	32	1,6%	46	38	49
<b>OE en PAP</b>	8 551	9 367	9,5%	21	23	8,3%	22	25	17
<b>Déchèterie</b>		56 137			136		73	47	154
<b>Total DMA</b>		211 225			510		456	453	558

En 2016, le ratio de production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de **510 kg/habitant**. Ce ratio est en-dessous du niveau national (558 kg/hab./an) mais très supérieur aux ratios régional et départemental (respectivement 453 et 456 kg/hab./an).

#### 3.2.2.2 Évolution et performances de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

L'évolution des performances de collecte des OMA est représentée sur la figure suivante, entre 2013 et 2016.

Figure 22 : Évolution des tonnages collectés des OMA (entre 2013 et 2016)



On constate une **baisse des ratios d'OMA collectées** entre 2013 et 2016 de **-7 kg/hab./an, soit près de -2 %**. Le ratio collecté est de **320 kg/hab./an en 2016**, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale (315 kg/hab./an) mais inférieur à la moyenne nationale (338 kg/hab./an) et régionale (343 kg/hab./an).

En particulier :

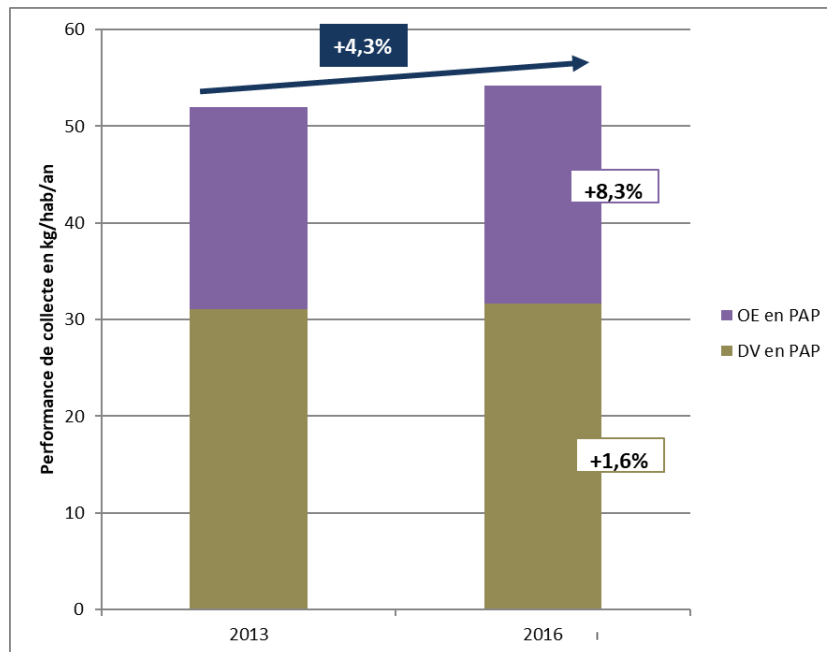
- **Le ratio OMR baisse de 2,2%** entre 2013 et 2016, pour atteindre **267 kg/hab. en 2016**. Cette valeur est inférieure à la référence régionale (288 kg/hab./an) mais supérieure à la référence départementale (250 kg/hab./an) et nationale (261 kg/hab./an).
- **La performance de tri au global pour les 3 flux** de la collecte sélective (verre, papier, emballages) est de **54 kg/hab. en 2016**. Cette valeur est équivalente à la moyenne régionale (55 kg/hab./an) mais très inférieure à la moyenne nationale (77 kg/hab./an) et départementale (65 kg/hab./an). De plus, le ratio a **diminué de -1,8%** entre 2013 et 2016. Les collectes sélectives représentent 17% des tonnages totaux d'OMA collectées sur le territoire.
- La performance de collecte des **emballages (hors verre) et papiers** est de **34 kg/hab. en 2016**. Cette performance est en légère baisse entre 2013 et 2016 de **-0,3%**. Elle est équivalente à la référence régionale mais inférieure de 13 kg/hab./an à la référence nationale.
- La performance de collecte du **verre** est en **nette baisse** entre 2013 et 2016 (**-4,1 %**). Elle est de **20 kg/hab. en 2016**. Ce ratio de collecte est équivalent aux références régionale et départementale mais inférieur de 10 kg/hab./an à la référence nationale.

**Des efforts sont donc à poursuivre pour diminuer le flux OMr et détourner une partie des déchets vers les collectes sélectives.**

### 3.2.2.3 Évolution et performances des collectes spécifiques en porte-à-porte (déchets verts et encombrants)

L'évolution des performances de collecte spécifiques des déchets verts (DV) et encombrants (OE) en porte-à-porte (PAP) est représentée sur la figure suivante, entre 2013 et 2016.

*Figure 23 : Évolution des performances de collecte des DV et OE en PAP (entre 2013 et 2016)*



En 2016, le ratio de déchets verts collectés en porte-à-porte est estimé à 32 kg/hab./an, soit une augmentation de 1,6% par rapport à 2013.

En 2016, le ratio de déchets encombrants collectés en porte-à-porte est estimé à 23 kg/hab./an, soit une nette augmentation de 8,3% par rapport à 2013. Il est comparable aux données de référence au niveau départemental (22 kg/hab./an) et régional (25 kg/hab./an).

Pour ces deux flux, les comparaisons avec les ratios de référence sont cependant à prendre avec prudence. En effet, l'existence de ces collectes en porte-à-porte, les consignes (DV seuls ou DV + biodéchets par exemple) et les modalités (fréquences, périodes de collecte) étant très variables d'une collectivité à l'autre. Les ratios de référence sont donnés en kg par habitant desservi alors que ceux de la CU GPS&O sont calculés sur la base de la population totale du territoire bien que certaines communes ne soient pas desservies par ces collectes.

#### 3.2.2.4 Evolution et performances de collecte en déchèteries

*Figure 24 : Évolution du tonnage collecté en déchèterie (entre 2015 et 2016)*

Flux de déchets	2015			2016			Evolution du ratio 2015-2016
	Tonnage	Répartition en %	Ratio en kg/hab	Tonnage	Répartition en %	Ratio en kg/hab	
Bois	2 603	4,8%	6,4	2 814	5,0%	6,8	6,8%
Carton	624	1,1%	1,5	600	1,1%	1,5	-5,0%
Ferraille	852	1,6%	2,1	1 117	2,0%	2,7	29,4%
Déchets dangereux	380	0,7%	0,9	374	0,7%	0,9	-2,7%
DEA	NC	NC	NC	185	0,3%	0,4	NC
DEEE	611	1,1%	1,5	710	1,3%	1,7	14,7%
Déchets verts	8 245	15,1%	20,2	8 316	14,8%	20,1	-0,4%
Gravats	17 781	32,7%	43,5	16 905	30,1%	40,8	-6,1%
Pneus	52	0,1%	0,1	58	0,1%	0,1	9,2%
Tout venant	23 256	42,7%	56,9	25 011	44,6%	60,4	6,2%
Réemploi	41	0,1%	0,1	48	0,1%	0,1	15,1%
<b>Total</b>	<b>54 445</b>	<b>100%</b>	<b>133,2</b>	<b>56 137</b>	<b>100%</b>	<b>135,6</b>	<b>1,8%</b>

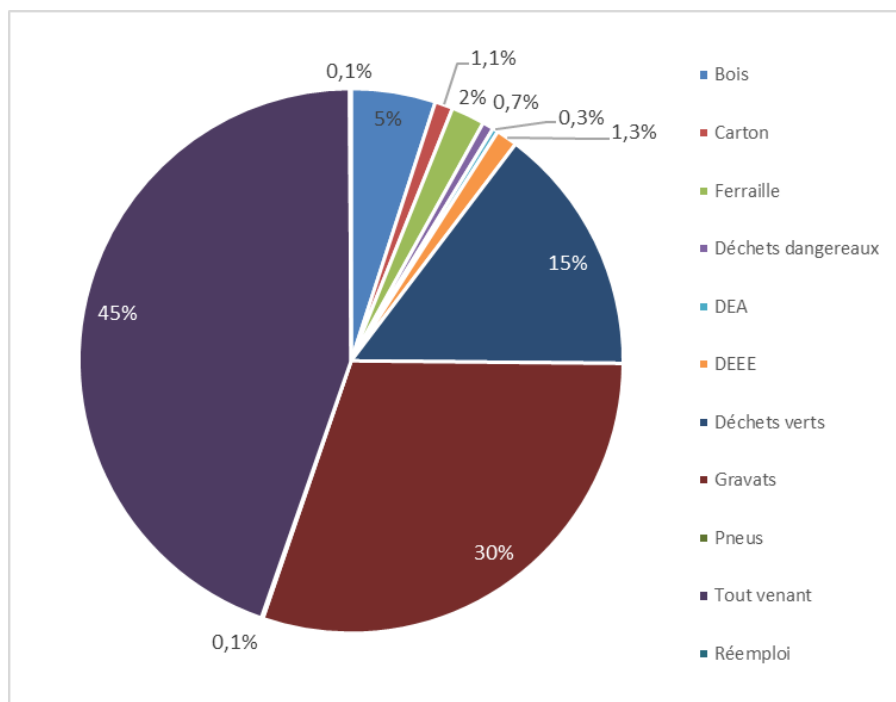
En 2016, **56 137 tonnes de déchets ont été collectées au total sur les 12 déchèteries du territoire**. Des tonnages sont également apportés par les habitants de la CU sur les déchèteries de Vigny et Freneuse. Ils ne sont pas intégrés dans les chiffres présentés ici car la part provenant effectivement des habitants de la CU est inconnue.

Ce chiffre est en **hausse de 3,1 %** par rapport à 2015. On constate une baisse très importante des tonnages de gravats collectés (-876 tonnes), mais une forte hausse sur les flux tout venant (+1755 tonnes), ferraille (+264 tonnes), bois (+211 tonnes). Les tonnages de DEEE, DV, pneus et réemploi sont également en augmentation alors que les tonnages de cartons et déchets dangereux diminuent. Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) n'étaient pas collectés spécifiquement en 2015.

La hausse des tonnages de DV et OE collectées en PAP ne vient donc pas compenser une baisse des tonnages en déchèteries, qui augmentent aussi.

Le ratio de collecte par habitant a légèrement augmenté, passant de 133 kg/hab./an en 2015 à **136 kg/hab./an en 2016**. Ce ratio est très supérieur à la référence départementale (73 kg/hab./an) ou régionale (47 kg/hab./an) mais reste inférieur à la moyenne nationale (154 kg/hab./an).

*Figure 25 : Répartition des tonnages en déchèterie (2016)*



On constate que 3 principaux flux de déchets représentent près de 90% des apports : le tout-venant (45%), les gravats (30%) et les végétaux (15%).

Afin de réduire les flux en déchèterie, des actions de prévention des déchets pourraient être menées prioritairement :

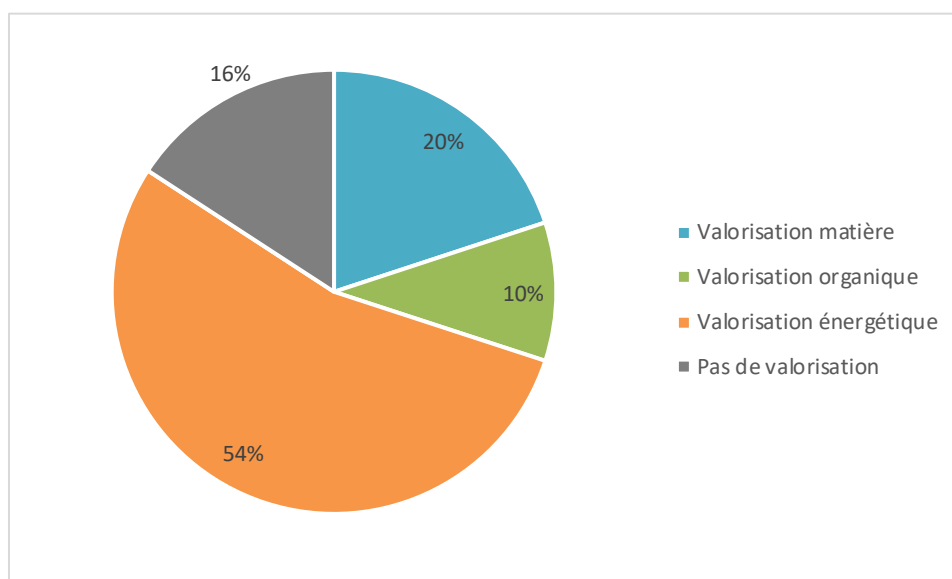
- Les encombrants, en favorisant les actions de réemploi et en mettant en place des filières REP ;
- Les végétaux, en développant la gestion à domicile.

### 3.2.3. Performance de valorisation

#### 3.2.3.1 Performance de valorisation globale des DMA

Le tableau et graphique suivants présentent le taux de valorisation des DMA pour l'année 2016. Le taux de valorisation global sur les DMA s'élève à **84%**. Les OMA sont valorisés à 100%.

Figure 26 : La valorisation des DMA en 2016



Flux de déchets	Tonnage collecté 2016	Tonnage valorisé				Tonnage élimination	Taux de valorisation (%)
		Matière	Organique	Energétique	Total		
Emballages, papiers, cartons	13 901	11 300	0	2 601	13 901	0	100%
Verre	8 345	8 345	0	0	8 345	0	100%
OM résiduelles	110 394	0	0	110 394	110 394	0	100%
<b>Total OMA</b>	<b>132 640</b>	<b>19 645</b>	<b>0</b>	<b>112 995</b>	<b>132 640</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
Taux (%)		15%	0%	85%	100%	0%	
DV en PAP	13 081	0	13 081	0	13 081	0	100%
Encombrants en PAP	9 367	974	0	488	1 462	7 905	16%
Déchèteries	56 137	20 843	8 316	1 364	30 524	25 614	54%
Textiles	844	830	0	14	844	0	100%
<b>Total DMA</b>	<b>212 070</b>	<b>42 293</b>	<b>21 397</b>	<b>114 861</b>	<b>178 550</b>	<b>33 519</b>	<b>84%</b>
Taux (%)		19,9%	10,1%	54,2%	84,2%	15,8%	

#### A. Valorisation matière

En 2016, pour les DMA, le taux de valorisation matière était de 20 % et 10 % de valorisation organique. Pour les OMA, la valorisation matière concerne 15% des déchets traités. Il s'agit :

- Des collectes sélectives (emballages, papiers, verre) ;
- D'une part des encombrants collectés en porte-à-porte ;
- D'une part des déchets de déchèteries (cartons, ferraille, végétaux, etc.).
- Des déchets verts collectés en porte-à-porte ;

Concernant la collecte sélective des emballages et papiers, 81% d'entre eux bénéficient d'une valorisation matière (taux de recyclage). Le taux de refus en entrée de centre de tri s'élève à 22% en moyenne 2016.

Une augmentation des performances de valorisation des recyclables pourrait être envisagée avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (plastiques) sur le territoire et une simplification des gestes de tri.

De plus, il n'y a pas de valorisation pour la fraction organique des OMr. **Des actions en faveur de la collecte des biodéchets sur le territoire pourraient être envisagées.**

### B. Valorisation énergétique

Le taux de valorisation énergétique est de 54% pour les DMA et 85% pour les OMA. Il s'agit :

- Des ordures ménagères résiduelles ;
- Des refus de tri issus de la collecte sélective ;
- D'une part des encombrants collectés en porte-à-porte ;
- D'une part des déchets collectés en déchèteries (tout-venant incinérable, bois).

### C. Enfouissement

L'enfouissement représente environ 33 519 tonnes de déchets en 2016, soit 16% des tonnages de DMA collectés sur le territoire de la CU GPS&O. Il s'agit :

- D'une part des encombrants collectés en porte-à-porte ;
- D'une part des déchets de déchèteries (tout-venant, gravats).

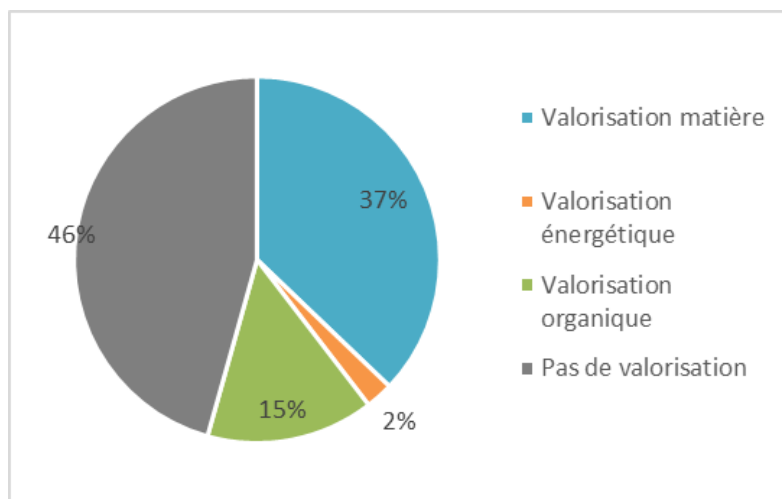
**Il conviendrait de mettre en place des actions afin d'augmenter le pourcentage de valorisation matière ou énergétique, sur le flux des encombrants collectés en porte-à-porte. Cela permettrait de diminuer les tonnages de déchets collectés qui sont enfouis.**

#### 3.2.3.2 Zoom sur la valorisation en déchèterie

Le tableau et graphique suivants présentent la valorisation pour les flux collectés en déchèteries en 2016, sur les 12 déchèteries du territoire de la CU (hors déchèteries de Vigny et Freuseuse).

*Figure 27 : La valorisation des déchets de déchèteries en 2016*

Flux de déchets	Tonnage 2016	Valorisation								Elimination	
		Matière		Énergétique		Organique		Total		tonnes	%
		tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%		
Bois	2 814	2 240	80%	574	20%	0	0%	2 814	100%	0	0%
Carton	600	600	100%	0	0%	0	0%	600	100%	0	0%
Ferraille	1 117	1 117	100%	0	0%	0	0%	1 117	100%	0	0%
Déchets dangereux	374	374	100%	0	0%	0	0%	374	100%	0	0%
DEA	185	107	58%	61	33%	0	0%	168	91%	17	9%
DEEE	710	710	100%	0	0%	0	0%	710	100%	0	0%
Déchets verts	8 316	0	0%	0	0%	8 316	100%	8 316	100%	0	0%
Gravats	16 905	13 950	83%	0	0%	0	0%	13 950	83%	2 955	17%
Pneus	58	58	100%	0	0%	0	0%	58	100%	0	0%
Tout venant	25 011	1 640	7%	729	3%	0	0%	2 369	9%	22 642	91%
Réemploi	48	48	100%	0	0%	0	0%	48	100%	0	0%
<b>Total</b>	<b>56 137</b>	<b>20 843</b>	<b>37%</b>	<b>1 364</b>	<b>2%</b>	<b>8 316</b>	<b>15%</b>	<b>30 524</b>	<b>54%</b>	<b>25 614</b>	<b>46%</b>



Le taux de valorisation global en déchèterie est de 54% en 2016. Les flux de déchets non valorisés représentent donc près de la moitié des tonnages collectés en déchèteries. Il s'agit principalement du tout-venant (91% du flux) et d'une part de gravats et de DEA.

A noter que suite au renouvellement du marché de traitement des gravats en 2017, les gravats seront désormais traités sous forme de valorisation matière à 100%, et le bois par valorisation énergétique à 100%.

### 3.2.4. Bilan de l'état des lieux

Figure 28 : PREVENTION - Synthèse état des lieux des flux et performances

	Gisement 2016	Tendance évolution production	Potentiel de progrès
DMA	211 225t 510 kg/hab.	Hausse de 1,1% entre 2015 et 2016 liée principalement à la hausse des flux DV et OE	Continuer les actions de réduction des déchets pour les gisements d'évitement prioritaires : - les biodéchets, les emballages et le verre pour les OMA → sensibilisation, lutte contre le gaspillage, compostage domestique, etc.
OMA	132 640t 320 kg/hab.	Baisse de 2,9% sur 3 ans Et de 0,7% entre 2015 et 2016	- en déchèterie : les déchets verts et les encombrants/mobiliers → réemploi, filières REP, compostage et broyage des DV, etc.

Figure 29 : VALORISATION - Synthèse état des lieux des flux et performances

	Etat performance valorisation	Potentiel de progrès
DMA	Taux de recyclage matière : 20%	Valoriser les biodéchets des OMA et des gros producteurs (restauration collective, etc.).
	Taux de recyclage organique : 10%	
	Taux de valorisation énergétique : 54%	Continuer à améliorer le recyclage matière en déchèterie, principalement pour le flux tout-venant.
	Taux de DMA enfouis : 16%	



### 3.3. Evaluation des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD)

L'objectif de cette évaluation est d'identifier les points forts/faibles des différents PLPD engagés sur le territoire, les acquis à conserver et les pistes de progrès à prendre en compte pour les inscrire dans le futur programme d'actions du PLPDMA. Les résultats de la mise en œuvre des actions sont évalués, ainsi que leur impact en termes de réduction des tonnages pour les produits ou catégories de produits visés.

#### 3.3.1. L'historique de la prévention des déchets sur les communes de la CU GPS&O

51 des 73 communes qui composent la CU GPS&O ont été couvertes par les anciens Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD). Ces PLPD s'inscrivaient dans le cadre de contrats d'objectifs passés avec l'ADEME, à la suite de la loi Grenelle II.

Les PLPD ne relevaient pas d'une obligation réglementaire. Afin d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche volontariste de prévention des déchets, l'ADEME apportait un soutien financier pendant cinq ans. Ce financement était conditionné à l'atteinte des résultats : chaque collectivité devait atteindre au bout de cinq ans une réduction de 7% de sa production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

*Figure 30 : Communes engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets*

Structure porteuse d'un PLPD	Nombre de communes concernées	Population couverte	Date d'engagement du PLPD	Réduction du ratio de production OMA sur la période de PLPD
CA2RS	12	91 618	Novembre 2011	-11%
CAMY	35	117 528	Février 2011	-12%
CAPAC	3	93 165	Janvier 2012	-4%
Les Mureaux	1	31 647	Janvier 2011	-15%

**82% de la population actuelle de la CU GPS&O était couverte par un PLPD.**

La politique des autres territoires au sujet de la prévention des déchets est très succincte, et peu d'actions ont été mises en place.

Parmi les quatre territoires engagés dans un PLPD, un seul n'est pas parvenu à réduire de 7% sa production de déchets ménagers et assimilés hors encombrants et déchèteries, la CAPAC.

**Comme pour tous les PLPD, la question qui peut être posée reste celle du lien de cause à effet entre les actions effectivement menées et la baisse des OMA**, dans un contexte plus général de ralentissement de l'activité économique. Les collectivités ont eu **peu recours à des indicateurs cherchant à traduire l'impact en termes de quantités de déchets évités** pour plusieurs actions. L'impact de ces actions en termes de réduction des déchets n'est donc pas estimé.

#### 3.3.2. La gouvernance des programmes

Pour chaque PLPD, une équipe était en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions. Par manque de moyens, les équipes ont rencontré des difficultés dans leurs missions.

Le tableau ci-dessous présente par collectivité, la population et le nombre d'ETP mis en œuvre pendant les années du PLPD. Pour l'ex CAPAC, les ETP correspondent aux trois équipes en charge des PLPD des villes d'Achères, Conflans-Sainte-Honorine et Poissy.

*Figure 31 : Nombre d'ETP mis en œuvre*

Année	CA2RS		CAMY		CAPAC		Les Mureaux	
	Pop.	Nb ETP	Pop.	Nb ETP	Pop.	Nb ETP	Pop.	Nb ETP
1	91 618	1	117 528	1.1	93 165	3.06	31 647	2
2		1		1.32		3.36		1
3		1		1.95		2.61		1
4		/		1.36		/		3
5		/		2.19		/		/

Les moyens humains étaient limités pour conduire les PLPD pour la majorité des collectivités engagées. Avec la fusion des territoires, certaines équipes n'ont pas pu assurer la fin des années 4 et 5 des PLPD (CAPAC, CA2RS, Mureaux). Pour des territoires ayant une population comprise entre 90 000 et 130 000 habitants, on peut évaluer le niveau adéquat et réaliste d'une équipe projet comprise entre 2 à 3,5 ETP. Les effectifs réellement mis en œuvre ont été inférieurs, ce qui **constitue un point faible**.

### 3.3.3. La mise en œuvre des programmes d'actions

Les programmes d'actions engagés n'ont pas les mêmes échéances. Le tableau ci-dessous présente les échéances des PLPD et l'année analysée.

*Figure 32 : Année en cours analysée des PLPD*

Collectivités engagées dans un PLPD	Dernière année des PLPD	Année analysée
CA2RS	3	3
CAMY	5	5
CAPAC	3	3
Les Mureaux	5 (3 pour l'ADEME)	2





Les villes d'Achères, de Conflans-Sainte-Honorine et de Poissy avaient lancé en 2012 leur PLPD. Afin de répondre à la redéfinition du territoire, annoncée par la réforme territoriale, la communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Ste-Honorine (CAPAC) a été créée le 1er janvier 2015, succédant à la communauté de communes formée un an plus tôt. Les 3 services déchets sont restés physiquement sur leur lieu de travail d'origine, mais ils ont organisé un plan d'actions commun sur la prévention des déchets, étant les 3 communes en Année 3 du PLPD.












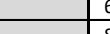





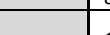













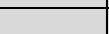
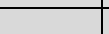
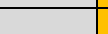

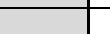








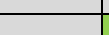















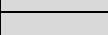
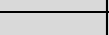
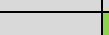


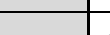












Après analyse, 37 actions (action présente dans au moins un des PLPD) avaient été initialement prévues sur le territoire. Ces actions ont été regroupées en 13 thématiques, (cf. Figure 25 : Programme d'actions engagées sur le territoire), par soucis de simplifier la compréhension.

Le tableau ci-dessous présente les actions engagées sur le territoire et leur pourcentage de mise en œuvre.

Certaines actions sont projetées, ce qui signifie qu'elles sont prévues dans les PLPD mais à la date de parution des rapports, elles ne sont ni réalisées ni en cours de réalisation. Les PLPD étant terminés, ces actions ont pu être mises en place aujourd'hui.

Figure 33 : Programme d'actions engagées sur le territoire

Légende	
Action non-prévue	
Action engagée	
Action projetée mais non réalisée	
Action annulée en cours d'année ou non réalisée	

Axe ADEME	Thématique	Actions	Réalisation de l'action						% de mise en œuvre	
			CA2RS	CAMY	Les Mureaux	CAPAC				
						Achère	Poissy	Conflans		
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	Actions de communication sur la prévention	Communication globale sur la prévention							83%	44%
		Opération foyers témoins							67%	
		Sensibilisation des scolaires							83%	
		Communiquer sur les résultats et actions du Programme Local de Prévention des déchets							17%	
		Développer des actions spécifiques sur l'habitat collectif							17%	
		Organiser des ateliers citoyens							0%	
Action éco-exemplaire de la collectivité	Eco-exemplarité	Exemplarité des pratiques de la collectivité							33%	31%
		Exemplarité des élus et des agents de la collectivité							67%	
		Accompagnement des éco-événements							17%	
		Trier et réduire la consommation de papier							67%	
		Accompagner l'éco-exemplarité des administrations du territoire							0%	
		Promouvoir les pratiques alternatives d'entretien des espaces publics							17%	
		Prévention et gestion des bio-déchets au sein des services municipaux							17%	

Axe ADEME	Thématique	Actions	Réalisation de l'action						% de mise en œuvre	
			CA2RS	CAMY	Les Mureaux	CAPAC				
						Achère	Poissy	Conflans		
Action emblématique nationale	Compostage individuel	Développer des opérations de communication ciblées sur le compostage							50%	50%
		Déployer le compostage individuel							100%	
		Réduction des déchets organiques et déchets verts							17%	
		Promotion du jardinage pauvre en déchets							33%	
	Compostage collectif	Développer la mise en place du compostage en habitat collectif							67%	67%
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire							67%	50%
		Développer des sites pilotes dans la restauration collective							33%	
	Eau du robinet	Promouvoir l'eau du robinet							17%	17%
	Stop Pub	Promouvoir l'utilisation de l'autocollant Stop pub							67%	67%
Consommation responsable et achats pauvres en déchets	Sensibilisation achats pauvres en déchets et éco-achats							50%	50%	
Action d'évitement de la production de déchets	Couches lavables	Mise en place de couches lavables en crèches							0%	0%
		Promouvoir l'utilisation des couches lavables							0%	
	Collecte des textiles	Développer la collecte du textile sur le territoire							100%	75%
		Informier et sensibiliser la population à la collecte du textile							50%	
	Réemploi, réutilisation, réparation	Faire connaître, développer et valoriser les métiers liés au réemploi							17%	21%
		Favoriser le réemploi et la réparation des biens d'équipement							17%	
		Accompagnement à la mise en place de la REP mobilier							33%	
	Mobilisation des gisements d'objets réparables ou réutilisables							17%		
Action de prévention quantitative des déchets des entreprises et actions de prévention qualitative	Sensibilisation des entreprises	Sensibiliser les entreprises, artisans et commerçant à la prévention							17%	8%
		Compostage chez les gros producteurs							0%	
	Déchets dangereux	Sensibiliser les particuliers sur les déchets dangereux (la réduction et la collecte)							83%	83%

Les actions ont été engagées dans chacune des 5 thématiques<sup>2</sup> exigées par l'ADEME. Les programmes d'actions comprenaient des actions phares (le compostage, le stop pub, la lutte contre le gaspillage alimentaire...), dont l'impact sur la réduction des déchets est potentiellement élevé, mais également des actions plus ponctuelles ou ciblées dont l'impact est plus difficilement mesurable (développer la sensibilisation, site internet).

Les programmes d'actions initiaux proposaient généralement, pour chacune des actions, des objectifs à atteindre (généraux, d'activité et d'impact) qui ont été fixés au départ. Concernant **les indicateurs, les indicateurs de participation et de quantité de déchets évités ont généralement peu été suivis pour certaines actions alors que cela était possible** : l'analyse du taux d'équipement en composteurs, du taux d'équipement en stop pub, du nombre de bornes de textiles... Le suivi précis de ces indicateurs aurait permis de mesurer avec précision le déploiement des actions ainsi que l'impact sur la réduction des déchets.

Concernant le formalisme des rapports rendus à l'ADEME, on constate également des faiblesses dans les documents qui généralement ne présentent pas avec précision le déroulé de la mise en œuvre des différentes actions des programmes. En effet, les fiches actions détaillent peu le descriptif de la mise en œuvre sur les années où ont été conduits les PLPD : les étapes de réalisation, les partenaires mobilisés, ainsi que l'exploitation des indicateurs pour témoigner de la mise en œuvre des actions.

### 3.3.4. Evaluation des thématiques engagées

#### 3.3.4.1 Actions de communication sur la prévention

Il s'agit d'actions de communication générale sur le thème de la prévention. Cette communication prend différentes formes : des opérations foyers témoins, la parution d'articles dans la presse locale ou sur le site internet des communes, des ateliers de sensibilisation en milieu scolaire...

L'objectif est de s'adresser à un large panel de population. Tous les territoires ont déployé des actions, avec pour facteurs de satisfaction la participation du milieu scolaire (plus de 3000 élèves sensibilisés) et la réussite de l'opération foyers témoins « poules » pour l'ex-CAMY, avec plus de 300 candidatures reçues.

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans la mise en œuvre d'actions voire l'annulation (opérations foyers témoins, actions spécifiques sur l'habitat) sur certains territoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt du milieu scolaire pour la prévention.</li> <li>Communication via les supports des communes (sites internet, affichage...).</li> </ul>

Pour ces actions de sensibilisation, l'impact en termes de réduction des déchets est difficilement quantifiable. Divers supports de communication ont été utilisés pour toucher le grand public. Une harmonisation des outils et supports serait à réaliser pour donner de la lisibilité au message sur l'ensemble du territoire.

#### 3.3.4.2 Eco-exemplarité de la collectivité

---

<sup>2</sup> 1. Sensibiliser les publics à la prévention des déchets - 2. Etre exemplaire dans les services de la collectivité - 3. Participer à des opérations nationales emblématiques (gaspillage alimentaire, gestion de proximité des biodéchets, stop pub...) - 4. Eviter la production de déchets (réparation, réemploi, couches lavables...) - 5. Accompagner les entreprises dans leur démarche de réduction des déchets ou limiter la production de déchets dangereux.

Il s'agit d'actions visant les élus et les agents des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux de la prévention pour qu'ils soient des exemples et des relais auprès des habitants. L'ensemble des territoires a déployé des actions d'éco-exemplarité, notamment sur la pratique des collectivités : groupes de travail pour intégrer la prévention au sein de chaque service, réduction de la consommation de papiers de bureau, dématérialisation des factures, volonté d'organiser des événements éco-responsables...

Les élus et les équipes ont globalement adhéré à la mise en œuvre et le taux de participation aux actions est assez satisfaisant. Cependant, pour ces actions, l'impact est difficilement quantifiable, les collectivités ayant peu fait appel à des indicateurs permettant d'estimer la quantité de déchets évités.

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des actions difficilement quantifiable</li> <li>Peu d'actions visant à inscrire la réduction des déchets dans la politique des achats (via la commande publique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt et adhésions des équipes et des élus, mais besoin de formations et de sensibilisations</li> </ul>

La réorganisation du territoire et des services dans le cadre de la prise de compétence de la CU GPS&O représente une opportunité de mettre en œuvre une nouvelle stratégie d'éco-exemplarité ambitieuse dans tous les services sur la question de l'économie circulaire et de la prévention des déchets : sensibilisation large des élus et des agents, éco-exemplarité des événements, clauses environnementales dans les marchés publics visant la réduction des déchets...

### 3.3.4.3 Le compostage individuel

Tous les territoires ont déployé des actions visant à promouvoir une forme de compostage (individuel ou collectif).

La typologie d'habitat composé à 49 % de logements individuels est un contexte assez favorable au déploiement de cette action. Pour le territoire de l'ex CAPAC dont le taux d'habitat pavillonnaire est de 36.6%, le taux d'équipement est de 6.22 % (soit 5 791 composteurs distribués jusqu'à fin 2017). Pour l'ex CA2RS dont le taux d'habitat pavillonnaire est de 58%, le taux d'équipement est de 3.12% (soit 2 862 composteurs distribués jusqu'à fin 2017). Pour l'ex CAMY dont le taux d'habitat pavillonnaire est de 34 %, le taux d'équipement est de 1.96% (soit 2 311 composteurs distribués jusqu'à fin 2017). Le taux d'équipement global sur l'habitat pavillonnaire est d'environ 12 %

La promotion du jardinage pauvre en déchets (paillage, mulching, etc.) et la sensibilisation visant la réduction des déchets verts ont rencontré des difficultés pour faire adhérer la population. Elles ont été mises en œuvre sur 2 territoires uniquement (Achères et Conflans-Sainte-Honorine). **Ces actions présentent de forts enjeux.**

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des habitants aux ateliers de promotion du jardinage pauvre en déchets.</li> <li>Pas d'exploitation du suivi de la distribution des composteurs (calcul du taux d'équipement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté de la collectivité d'équiper leurs usagers en composteurs gratuitement ou contre une petite participation financière.</li> <li>Action ayant un impact fort sur la réduction des déchets (gisement important).</li> </ul>

Pour cette action, le taux d'équipement en composteurs n'est pas exploité sur le territoire. Il est assez faible pour certaines communes, au global 12 % sur tout le territoire. **Il reste donc des marges de progrès importantes pour mobiliser de nouveaux foyers à pratiquer le compostage sur le long terme.**

Le gisement d'évitement pour le compostage est relativement important, ce qui en fait une action prioritaire pour réduire la production de déchets. La typologie du logement composée à 49 % de logements individuels est un contexte très favorable au déploiement de cette action. Il est toutefois difficile d'en estimer la marge de progrès, mais elle est bien réelle car on peut constater des taux d'équipement de près de 40 % sur certains territoires nationaux, avec une moyenne de 22 % au niveau national.

#### 3.3.4.4 Le compostage partagé

La moitié des territoires a développé des sites de compostage collectif. A l'échelle du nouveau territoire, cela peut paraître faible, mais la typologie du logement composé à 51 % de logements collectifs est un contexte favorable au déploiement de cette action. **La marge de progrès pour le déploiement de cette action est donc importante.**

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'informations sur le suivi des sites engagés (taux de pratique effectifs, bonnes pratiques de compostage).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'habitat collectif élevé sur certains territoires est favorable au développement de cette action.</li> <li>• Gisement d'évitement (75 kg/hab./an) et le potentiel de réduction (50 kg/hab. participants) sont importants<sup>3</sup>.</li> <li>• Demande croissante d'aménagement de sites.</li> </ul>

La typologie des logements (51% de logements collectifs) représente un véritable levier pour le développement de cette action. De plus, comme pour le compostage individuel, le potentiel de réduction pour cette action est assez important. **Ces deux éléments montrent qu'il existe donc encore des marges de progrès importantes pour développer cette action sur le territoire, qui peut être considérée comme prioritaire.**

#### 3.3.4.5 Lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité au niveau national depuis la loi Garot de 2016. 25 % des 4 territoires ont réalisé des actions sur ce thème. L'objectif principal était la sensibilisation du public via différentes actions et moyens de communication. Des événements ont été organisés, notamment des ateliers de cuisine pour apprendre à utiliser les restes et des actions ponctuelles de sensibilisation dans les établissements scolaires (3 sur l'ex-CAMY). **Peu d'actions semblent avoir été engagées sur des établissements pour réduire le gaspillage alimentaire de manière permanente par la mise en place de nouvelles pratiques au quotidien, et donc la quantité de déchets produits.**

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts

<sup>3</sup> Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, ADEME 2016

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions engagées sont principalement des actions de sensibilisation ponctuelles. Peu d'actions visant le changement des pratiques au quotidien dans la restauration scolaire ont été engagées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté du milieu scolaire de participer et de mettre en œuvre des actions dans les établissements.</li> </ul>
--	---

Le potentiel de réduction pour les établissements scolaire est de 55 grammes par repas en moyenne, voire 157 grammes par repas en limite haute d'après l'ADEME. **La marge de progrès est donc élevée, et par conséquent il serait pertinent d'étendre les sites pilotes, ainsi que de mettre en place des nouvelles pratiques au quotidien au sein des établissements scolaires (cantine) ou avec d'autres acteurs (sur les marchés pour le don des invendus par exemple).** Le gaspillage alimentaire domestique présente également un potentiel de réduction non-négligeable (10 kg/hab. participant/an en moyenne voire 17.5 kg/hab. participant/an en hypothèse forte), **il serait donc également souhaitable de poursuivre la sensibilisation.**

#### 3.3.4.6 La promotion de l'eau du robinet

Cette action a été conduite par un seul territoire (ex-CAMY), via une animation bar à eau durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD). L'action a été menée conjointement avec le distributeur d'eau. Les résultats sont plutôt positifs, mais l'impact de cette action ponctuelle est difficilement mesurable et ne peut être que limité sur la réduction des déchets.

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seule action ponctuelle menée sur un territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>

Avec une seule action réalisée, il est difficile de définir l'impact et la marge de progrès.

#### 3.3.4.7 La promotion de l'autocollant STOP PUB

La moitié des territoires a déployé des actions visant à promouvoir le dispositif STOP PUB. Le taux d'équipement n'est cependant pas connu, bien que les actions aient commencé il y a quelques années. La ville de Poissy a multiplié les points de distribution pour une diffusion plus large de l'autocollant : dans des médiathèques, des clubs de quartier, des commerces de proximité, des grandes surfaces, des bureaux de poste...

Les actions ont été confrontées à divers freins tels que le refus de certains bailleurs qui ne souhaitent pas que leurs boîtes aux lettres soient marquées d'un autocollant, ou encore le non-respect du dispositif par des distributeurs publicitaires.

Une partie des ménages a aussi mis en place un autocollant maison, ce qui révèle des difficultés dans la distribution de l'autocollant, mais aussi un fort potentiel d'adhésion.

Les collectivités n'ont pas suivi le taux d'équipement de stop pub sur leur territoire, ce qui ne permet pas de connaître l'avancée de la mise en œuvre de l'action et d'estimer la quantité de déchets évités.

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refus de certains bailleurs sociaux qui ne souhaitent pas d'autocollant sur leurs boîtes aux lettres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande des ménages (nombreux à utiliser un autocollant maison).</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect du dispositif par les distributeurs publicitaires.</li> <li>• Manque de suivi du taux d'équipement du stop pub par les collectivités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion large de l'autocollant dans de nombreux lieux pour un territoire, la ville de Poissy.</li> </ul>
---	---

Le taux d'équipement n'est pas connu sur le territoire. Il est difficile de déterminer la marge de progrès, mais elle est bien réelle car le taux d'équipement moyen de référence au niveau national était de 15.2 % en 2014<sup>4</sup> avec un gisement d'évitement de 13.6 kg/hab./an<sup>5</sup>. **Il pourrait être envisagé de développer des points de distribution de proximité du STOP PUB sur le territoire (les commerces de proximité : boulangeries, tabacs/presse, coiffeurs...) et une diffusion large dans les journaux municipaux de la collectivité.** Il est également important pour la CU GPS&O de réaliser un suivi précis de la mise en œuvre du Stop pub sur le territoire afin d'en mesurer l'efficacité et la quantité de déchets évités.

### 3.3.4.8 Consommation et achats responsables

Un territoire en particulier (la CAPAC) a effectué des actions, essentiellement en collaboration avec les acteurs de la grande distribution ou les commerces de proximité, visant à promouvoir la consommation et les achats responsables. Par exemple, l'ex-CAPAC a distribué des cabas réutilisables, et organisé des visites guidées dans les rayons de commerces alimentaires pour transmettre les astuces de consommation (vrac, grande contenance, produit éco-conçus...). Il s'agit d'actions ponctuelles, et leur impact reste difficile à définir.

#### Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles de sensibilisation uniquement.</li> <li>• Impact difficile à définir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des acteurs de l'alimentaire.</li> </ul>

Les actions engagées sont principalement des actions de sensibilisation ponctuelles, peu d'actions visant le changement des pratiques au quotidien. En parallèle des actions de sensibilisation ponctuelles, de nouvelles formes d'actions seraient à envisager afin de faciliter les changements de comportement des habitants. L'enjeu à venir pourrait être de faire la promotion des initiatives et alternatives locales permettant aux habitants de changer les pratiques au quotidien (par exemple en favorisant la création de projets de magasins de vente en vrac et en faisant la promotion de cette alternative). L'accompagnement dans la durée des habitants pour un changement de comportement pourrait être une autre piste à envisager.

### 3.3.4.9 Promotion des couches lavables

Cette action a été mise en place uniquement sur une collectivité, Les Mureaux. L'objectif était d'engager la mise en place de couches lavables sur une crèche. Cette action a été abandonnée face à la forte résistance des équipes travaillant dans les crèches et aux efforts techniques et logistiques que cela demandait aux établissements. En effet, les équipes avaient l'impression de régresser sanitaire et elles n'étaient pas préparées à un tel changement. Cet a priori est souvent constaté sur ce type d'initiative.

#### Bilan et perspective :

<sup>4</sup> Données Médiapost 2014

<sup>5</sup> Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction des déchets et des impacts environnementaux évités, ADEME 2016

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de communication en amont avec les équipes.</li> <li>• Non adhésion du personnel au projet.</li> <li>• Difficultés techniques à mettre en place.</li> </ul>	

Cette action a rencontré des réticences du personnel dans les crèches. Les retours d'expériences sur le sujet montrent que les projets réussis avaient dès le départ remporté l'adhésion du personnel au sein des crèches.

### 3.3.4.10 Collecte des textiles

Tous les territoires ont la volonté de déployer les bornes de collecte des textiles. Ainsi, fin 2018, 240 points d'apports volontaires Le Relais et 6 bornes Ecotextile étaient recensées sur le territoire de la CU (sur le domaine public et privé confondus).

Les données nationales de référence hautes des performances de collecte pour les communes rurales sont de 6 kg/hab./an et de 4,5 kg/hab./an pour les communes urbaines et semi-urbaines. L'éco-organisme Eco-TLC préconise d'installer une borne pour 2 000 habitants en zone urbaine et 1 borne pour 1 000 habitants en zone rurale. L'objectif fixé dans le cahier des charges d'Eco-TLC pour 2019 est d'atteindre 1 PAV pour 1 500 habitants en moyenne nationale.

L'analyse des bilans de 2016 des partenaires Le Relais et Eco-textile, permet de déterminer :

- le taux d'équipement du territoire : 1 borne pour 1 886 habitants
- le ratio de collecte : 2,8 kg/hab./an.

**Le taux d'équipements est donc supérieur aux recommandations d'Eco TLC. La performance de collecte, soit 2,8 kg/hab./an, est inférieure aux données de référence nationales (3.2 kg/hab./an en 2016).**

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de suivi des taux d'équipement sur le territoire et des performances de collecte.</li> <li>• Performances de collecte inférieures aux références</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'équipement supérieur aux préconisations de l'éco-organisme</li> </ul>

Le territoire présente un taux d'équipement supérieur aux recommandations, ce qui représente un point fort. Dans son rapport, Le Relais propose encore le déploiement de 32 PAV supplémentaires. Il serait souhaitable de réaliser une cartographie précise des points de collecte en place et à installer afin d'obtenir une couverture optimale du territoire de la CU GPS&O. En revanche, il reste une marge de progrès sur les quantités à collecter. **L'enjeu sera donc de poursuivre la sensibilisation des habitants et le développement du réseau de points de collecte pour augmenter les performances.** Il est possible de visiter le centre de tri du Relais pour sensibiliser sur la deuxième vie du vêtement et la revalorisation des TLC :

Le Relais Val de Seine (situé à Chanteloup-les-Vignes) propose des visites sur l'année (en dehors des jours fériés) gratuites et ouvertes à tout public à partir de 8 ans. Ces visites sont l'occasion de faire connaître les missions du Relais Val de Seine et de présenter les différentes étapes du tri et la seconde vie du vêtement après le don dans les bornes textiles prévues à cet effet.

### 3.3.4.11 Réemploi, réutilisation, réparation

L'objectif des actions visant à développer le réemploi sur le territoire a pris plusieurs formes selon les territoires : des actions de communication générale pour sensibiliser les habitants au réemploi, faire la promotion des acteurs du réemploi du territoire, l'organisation d'événements et d'animations ponctuelles, ainsi que favoriser le développement des ressourceries du territoire (ex CA2RS et CAMY). Des conventions avec ces acteurs et les collectivités ont été mises en œuvre pour réaliser des collectes et des opérations de sensibilisation. Les résultats restent difficilement quantifiables.

L'accompagnement à la mise en place de nouvelles REP (ameublement, produits chimiques, etc.) est en cours sur quelques zones précises du territoire. Les résultats ne sont donc pas encore disponibles.

#### Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>Impact difficilement quantifiable.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Acteurs présents sur le territoire (ressourcerie, associations).</li></ul>

**Pour cette action, les marges de progrès semblent encore importantes pour développer le réemploi sur le territoire, notamment en favorisant la séparation et la collecte des déchets réemployables dans les déchèteries en partenariat avec les acteurs du territoire.**

Le soutien et l'accompagnement des acteurs seraient à poursuivre, de même que la sensibilisation de la population. Il faut créer une véritable dynamique autour du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, car il s'agit d'un axe fort dans une stratégie de prévention des déchets.

### 3.3.4.12 Sensibilisation des entreprises

L'objectif des actions était de sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets. Ces actions étaient envisagées par la majorité des territoires, cependant elles ont peu été engagées voire le plus souvent reportées. La CAMY avait cependant organisé une opération éco-défis avec les entreprises en 2014. La CCI et la CMA ne semblent pas avoir été mobilisées.

#### Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>Les actions de sensibilisation des entreprises n'ont pas vraiment été engagées par les collectivités.</li></ul>	

Les acteurs économiques ont peu été mobilisés dans le cadre des différents PLPD. L'enjeu pour le PLPDMA sera de mobiliser ces acteurs et créer de nouveaux partenariats pour engager des actions innovantes sur les nouvelles thématiques du domaine de l'économie circulaire : l'économie de la fonctionnalité, l'approvisionnement durable, l'éco-conception et l'écologie industrielle et territoriale.

### 3.3.4.13 Les déchets dangereux

L'objectif de cette action est de sensibiliser les particuliers aux solutions alternatives des déchets dangereux et de favoriser leur collecte. Plusieurs territoires ont développé différentes actions, des

actions de communication, des ateliers pratiques, des kits de communication, la publication d'articles dans la presse locale.... L'impact des actions est cependant difficilement quantifiable.

Bilan et perspective :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact difficilement quantifiable.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation intéressante des habitants lors de certaines manifestations.</li></ul>

Les nombreuses actions de communication sont à poursuivre et à harmoniser sur le nouveau territoire. Bien que les impacts soient difficilement quantifiables, les marges de progrès semblent importantes. La nature même de cette action, qui vise à réduire la nocivité des déchets mis dans les OMR, incite à engager une nouvelle stratégie à ce niveau.

### 3.3.4.14 Bilan de l'évaluation des actions

L'analyse de la mise en œuvre des 13 actions engagées est présentée ci-dessous, les actions pouvant être classées en 5 catégories.

Actions non engagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des couches lavables</li> </ul>
Actions dont les marges de progrès restent importantes ou qui ont rencontrées des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de l'autocollant Stop pub</li> <li>Promotion du compostage individuel</li> <li>Promotion du compostage collectif</li> <li>Lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>Réduction déchets dangereux</li> <li>Réemploi, réutilisation, réparation</li> </ul>
Actions dont l'impact est difficilement mesurable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de l'eau du robinet</li> <li>Eco-exemplarité de la collectivité</li> <li>Promotion des achats éco-responsables</li> <li>Sensibilisation des entreprises</li> </ul>
Actions qui sont un succès	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication générale sur la prévention</li> <li>Collecte des textiles</li> </ul>

### 3.3.5. La mobilisation des partenaires et relais

Les bases de données des « partenaires » et des « relais » sont renseignées dans le tableau des indicateurs (I6 et I7). L'analyse révèle que les ex-territoires sont plus facilement parvenus à mobiliser des partenaires que des relais.

Définition des relais et partenaires (source ADEME) :

- Un partenaire est un organisme/personne qui participe à la réalisation d'une ou plusieurs actions (au niveau technique et/ou financier) et sans lequel/laquelle ces actions ne pourraient se réaliser. Les parties partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Un partenaire peut être le porteur principal d'une action.
- Un relais est une personne/organisme qui contribue aux actions du programme de prévention de la collectivité (et notamment les répercute), avec peu de formalisme et moins de ressources mobilisées.



Figure 34 : Indicateur I6 - Pourcentage de partenaires mobilisés

		Année1	Année2	Année3	Année4	Année5
<b>CA 2 Rives de Seine</b>	Objectif	0%	30%	80%	/	/
	Réalisé	0%	10%	12%	/	/
<b>CAMY</b>	Objectif	20%	35%	60%	70%	80%
	Réalisé	11%	28%	42%	50%	85%
<b>CAPAC</b>	Objectif	15%	30%	55%	/	/
	Réalisé	16%	24%	51%	/	/
<b>Les</b>	Objectif	0%	100%	100%	100%	100%

<b>Mureaux</b>	Réalisé	83%	83%	83%	83%	NC
----------------	---------	-----	-----	-----	-----	----

Figure 35 : Indicateur I7 - Pourcentage de relais mobilisés

		Année1	Année2	Année3	Année4	Année5
<b>CA 2 Rives de Seine</b>	Objectif	0%	30%	80%	/	/
	Réalisé	0%	10%	12%	/	/
<b>CAMY</b>	Objectif	5%	20%	30%	40%	50%
	Réalisé	20%	25%	46%	58%	81%
<b>CAPAC</b>	Objectif	9%	24%	40%	/	/
	Réalisé	21%	36%	71%	/	/
<b>Les Mureaux</b>	Objectif	0%	83%	100%	100%	100%
	Réalisé	NC	NC	NC	NC	NC

<b>Légende</b>	
Mobilisation supérieure à l'objectif	
Mobilisation inférieure à l'objectif	

L'ex-CAMY est le seul territoire à avoir atteint son objectif de mobilisation des relais en dernière année, alors qu'il atteint chaque année son objectif de mobilisation des partenaires. Les collectivités ont mobilisé différentes catégories de partenaires et de relais, qui seront détaillées dans la partie 3.4. Acteurs et dynamiques du territoire.

### 3.3.6. Bilan et recommandations

#### 3.3.6.1 Analyse bilan et identification des points forts et faibles

Comme l'attestent l'ensemble des éléments présentés dans cette évaluation, la majorité des collectivités a atteint les objectifs fixés par l'ADEME pour la mise en œuvre du programme. En termes de réduction des déchets, l'objectif de réduction des OMA de - 7 % est atteint pour 3 des 4 territoires.

Cependant, on peut constater des faiblesses concernant les moyens humains mis en œuvre. Les effectifs réellement mis en œuvre des équipes projets ont généralement été inférieurs au niveau adéquate.

On constate également globalement pour les différents territoires, au niveau du suivi de la mise en œuvre des actions et du formalisme des rapports rendus à l'ADEME, des faiblesses dans les documents qui généralement ne présentent pas avec précision le déroulé de la mise en œuvre des différentes actions des programmes, notamment l'exploitation des indicateurs pour témoigner de la mise en œuvre des actions.

Les points forts et faibles de l'évaluation du PLPD sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Figure 36 : Bilan des points forts / faibles du PLPD

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des équipes projets avec des moyens humains limités.</li> <li>• Pour la majorité des actions, des marges de progrès importantes.</li> <li>• Faiblesse dans l'exploitation des indicateurs de participation et de quantité de déchets évités.</li> <li>• Une thématique non abordée : les éco-événements.</li> <li>• Peu de mobilisation des acteurs économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif de réduction des OMA (- 7 % en 5 ans) dans le cadre du PLPD a été atteint pour la majorité des collectivités.</li> <li>• Efficience du programme : une bonne adéquation entre les moyens mis en œuvre, les objectifs fixés et les résultats obtenus.</li> <li>• La prévention ancrée comme une mission transversale de la collectivité qui va être élargie à l'économie circulaire.</li> <li>• De nombreux partenariats : des acteurs déjà mobilisés pouvant s'inscrire dans la nouvelle démarche.</li> </ul>

### 3.3.6.2 Recommandations

- **L'équipe projet** : renforcer la complémentarité des missions au sein de l'équipe projet et redéfinir les missions de l'animateur. Dans le cadre de la mise en place de la stratégie élargie à l'économie circulaire, il serait souhaitable de faire évoluer les fonctions de l'animateur vers davantage de pilotage et d'animation du programme avec les partenaires extérieurs, économiques notamment, sachant qu'il s'agit des enjeux des stratégies de prévention des déchets et d'économie circulaire.
- **Le développement de nouveaux partenariats** : de nombreux partenariats ont été élaborés dans le cadre du PLPD. Cependant les acteurs économiques ont été encore peu mobilisés. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention des déchets et d'économie circulaire, il s'agira de créer de nouveaux partenariats avec ces acteurs.
- **La gouvernance** : la gouvernance n'a pas été élargie aux partenaires du territoire. Pour la continuité du programme d'actions, il serait souhaitable d'engager une gouvernance partenariale avec les acteurs du territoire (notamment les acteurs économiques), d'envisager des instances de pilotage élargies aux acteurs du territoire et/ou la mise en œuvre de groupes de travail thématiques. La gouvernance, qui est souvent un des points faibles des PLPD, est à mener efficacement pour permettre l'adhésion des élus et la mobilisation d'un grand nombre de partenaires et de relais qui se mobilisent à leur tour sur le terrain pour la mise en œuvre des actions.
- **La sensibilisation et la mobilisation des élus** : au niveau de la formation, il paraît utile d'engager un plan de formation des élus de la collectivité et municipaux sur les questions de la prévention des déchets et plus largement sur l'économie circulaire. Le portage politique avec un élu référent est un pré-requis à la réussite du futur programme.
- **Concernant les actions de prévention des déchets déjà engagées**, l'enjeu serait de :
  - Cibler les moyens sur les actions prioritaires pour lesquelles le gisement d'évitement est encore important et/ou pour lesquelles des acteurs sont déjà mobilisés ou mobilisables. Il s'agit notamment des actions suivantes :
    - Les actions de compostage (individuel et collectif),
    - La réduction du gaspillage alimentaire,
    - Le Stop Pub,
    - Le réemploi des biens d'équipement,
    - La collecte des textiles,

- Les éco-événements,
  - L'éco-exemplarité : développer l'éco-exemplarité en interne en mobilisant les différents services sur ce sujet, un portage politique fort semble nécessaire.
  - Les déchets dangereux,
  - Et les actions de réduction avec les acteurs économiques.
- Intégrer, dans ce cadre, l'ensemble des résultats quantitatifs disponibles et financiers, pour les actions pour lesquelles cela est envisageable. Ces résultats permettront de communiquer sur l'efficacité de la mise en œuvre du programme et de justifier son intérêt.

## 3.4. Acteurs et dynamiques du territoire

### 3.4.1. Les partenaires de la collectivité

La CU GPS&O a établi en 2016 un recensement des différents acteurs mobilisés dans le cadre des PLPD sur les 5 territoires concernés. On retrouve :

#### 3.4.1.1 Les communes

Différents interlocuteurs au sein de chacune des communes ayant mis en place un PLPD ont collaboré. Les actions mises en place concernent par exemple le compostage collectif, la mise en place de collectes spécifiques au sein des administrations, les économies de matière...

#### 3.4.1.2 Les partenaires institutionnels

Ont été mobilisés :

- L'ADEME,
- La région Ile de France,
- Le département des Yvelines,
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- L'Agence Régionale de Santé.

#### 3.4.1.3 Des structures publiques d'accueil de la jeunesse et des seniors

Un grand nombre de structures publiques type écoles, centres de loisirs, crèches, comités de quartier ont collaboré dans le cadre des PLP.

- Achères : 28 structures,
- Conflans-Sainte-Honorine : 30 structures,
- Poissy : 43 structures,
- CAMY : 63 structures,
- CA2RS : 21 structures
- Les Mureaux : 37 structures.

Les actions mises en œuvre concernent principalement le compostage en milieu scolaire et la réalisation d'animations sur le thème de la prévention.

#### 3.4.1.4 Des bailleurs

Différents bailleurs sociaux et syndicats ont été identifiés comme partenaires. A noter qu'au sein d'une même structure, plusieurs interlocuteurs ont pu être mobilisés (gardiens de différents immeubles, responsables).

- Achères : 1 structure,
- Conflans-Sainte-Honorine : 15 structures,
- Poissy : 7 structures,



- CAMY : 2 structures,
- CA2RS : 1 structure
- Les Mureaux : 15 structures.

Au total, 27 structures différentes ont été mobilisées et 114 interlocuteurs.

Les actions entreprises avec les bailleurs sont principalement des échanges de supports d'information et au sujet des zones de compostage.

#### 3.4.1.5 Des structures privées

Les structures privées impliquées dans les PLPD sont de types variés et interviennent dans différents domaines d'activité. On recense 75 structures :

Type de structure/Secteur d'activité	Nombre
Agriculture	2
Animalerie / jardinerie	3
Association	29
Conseil en environnement	2
Eco organisme	7
Entreprise	2
Entreprise aménagement paysager	1
Entreprise gestion déchets	9
ESS	1
Grande distribution	6
Résidence	4
Ressourcerie	1
Restauration collective	3
Lycée privé	1
Domaine artistique	4
<b>Total</b>	<b>75</b>

Le détail est donné en annexe.

Ces structures ont été classées par thématique d'intervention liée à la prévention, comme suit :

Domaine de la prévention dans lequel les structures sont mobilisées	Exemple d'actions mises en œuvre
<b>Compostage</b>	Formations, programmes dans les écoles, compostage au sein de résidences ou en restauration collective
<b>Eco consommation</b>	Epiceries solidaires tenues par des associations, vente à prix réduits de légumes périssables
<b>Education à l'environnement</b>	Organisation d'activité de sensibilisation par des associations, comédiens (visites, jeux de pistes, etc.)
<b>Exemplarité</b>	Accompagnement dans l'opération « 0 phyto
<b>Gaspillage alimentaire</b>	Programme spécifique dans les écoles
<b>Réemploi</b>	Ateliers de réparation grand public, braderies de vêtements et jouets, don de matériaux

<b>Textile</b>	Animations dans les écoles, envoi de vêtements à l'étranger
<b>Toxicité</b>	Ateliers de fabrication de produits d'entretien naturels

\* Certaines structures sont recensées dans plusieurs domaines.

### 3.4.2. Bilan

Les acteurs déjà identifiés et pouvant être impliqués de nouveau dans cette démarche de plan de prévention à l'échelle de l'intégralité du territoire de la CU GPS&O sont relativement nombreux et variés, ce qui représente une bonne première base de données.

Les structures intervenant sur les thématiques de réemploi, de compostage et d'éco consommation sont particulièrement nombreuses. On remarque cependant que seule une structure de l'économie sociale et solidaire (ESS) a été recensée. Il existe seulement deux ressourceries sur le territoire (Association La Gerbe à Ecquevilly et ressourcerie APTI'prix à Mantes-la-Jolie).

De plus, les acteurs économiques de type entreprises n'ont pas ou peu été mobilisés pour travailler sur des actions de réduction des déchets produits.

Ces derniers seront également à mobiliser dans un second temps, de même que d'autres acteurs potentiellement stratégiques. La réalisation d'entretiens sera nécessaire dans le but d'identifier les démarches pouvant offrir des opportunités de synergie et de partenariat pour le développement d'actions d'économie circulaire.

## 3.5. Synthèse et enseignements du diagnostic du territoire

Le diagnostic du territoire permet de disposer d'un état initial qui recense les acteurs concernés, fait le bilan des actions de prévention déjà menées, précise l'évolution de la production des DMA. Ces éléments de caractéristique du territoire sont une base d'analyse et constituent le fondement pour l'élaboration du PLPDMA.

### 3.5.1. Gisement d'évitement prioritaires et enjeux de prévention

Le tableau ci-dessous présente les gisements du territoire sur lesquels agir pour réduire la production de déchets selon plusieurs paramètres :

- La représentativité de chaque gisement (en poids) et leur évolution
- La priorité au niveau national d'action sur le gisement
- Le résultat des actions déjà engagées et le potentiel à venir

*Figure 37 : Analyse des gisements d'évitement*

Gisement : Produits / déchets	Éléments de diagnostic
<b>Les déchets verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement important de déchets verts</b>, collectés en déchèteries ou PAP : <b>52 kg/hab.</b> en 2016 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un gisement déjà valorisé à 100 % en valorisation organique</li> <li>• Un gisement élevé pouvant faire l'objet d'actions de réduction : compostage, ...</li> <li>• <b>Un territoire propice aux actions liées à la matière organique</b> avec un nombre important de logements individuels (49% des logements).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Biodéchets des OMA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>gisement des biodéchets dans les OMA</b> élevé au niveau national (98 kg/hab en 2007).</li> <li>• Le <b>gaspillage alimentaire</b> est estimé entre <b>32 et 48 kg/hab./an</b> au niveau national.</li> </ul>

Gisement : Produits / déchets	Éléments de diagnostic
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La LTECV impose aux collectivités territoriales d'engager des démarches de lutte contre le <b>gaspillage alimentaire dans les services de restauration</b> qu'ils gèrent.</li> </ul>
Verre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Collecte sélective du verre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En nette baisse (-4,1%) entre 2013 et 2016</li> <li>• Performance de collecte moyenne : 20 kg/hab. (inférieur aux références)</li> </ul> </li> <li>• Part résiduelle dans les OMr inconnue</li> </ul>
Emballages et papiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Collecte sélective des emballages et papiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance de collecte moyenne : 34 kg/hab. (inférieur aux références)</li> <li>• En stagnation (-0,3%) entre 2013 et 2016</li> <li>• Un taux de refus assez important (22%)</li> <li>• Part résiduelle dans les OMr inconnue</li> </ul> </li> <li>• Le <b>gisement des plastiques d'extension des consignes de tri dans les OMR</b> : 18,9 kg/hab au niveau national en 2007 → Potentiel de valorisation important.</li> <li>• Le <b>taux d'équipement en Stop Pub n'est pas connu</b> sur le territoire mais suppose un potentiel d'équipement en autocollant encore important. Le taux d'équipement était de 15 % au niveau national en 2015. Gisement des Imprimés Non-Sollicités (INS) important en niveau national (13.6 kg/hab/an en 2013).</li> <li>• <b>Développer la collecte sélective de ce flux pour des acteurs ciblés</b> (entreprises, administrations, et ménages) est une opportunité pour valoriser les papiers et les emballages.</li> </ul>
Biens d'équipement (Encombrants, Mobilier, DEEE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement collecté des biens d'équipement pouvant être réutilisés encore important</b> : les encombrants (23 kg/hab./an en PAP), les DEA et une grande part du tout-venant collecté en déchèteries (45 % des déchets apportés en déchèterie).</li> <li>• <b>Taux de valorisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encombrants : matière (8%) et énergétique (4%). 85 % du gisement n'est pas valorisé (enfouissement)</li> <li>• DEEE : matière (100 %)</li> </ul> </li> <li>• Des <b>acteurs du territoire mobilisés</b> pour le réemploi (2 ressourceries, des associations)</li> <li>• La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement.</li> </ul>
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Performances faibles de collecte des textiles : 2 kg/hab./an</b> (référence nationale en 2016 de 3,2 kg/hab en moyenne et jusqu'à 6 kg/hab) → Potentiel de progrès important</li> <li>• Gisement mis sur le marché au <b>niveau national estimé à 9,2 kg/hab./an.</b></li> <li>• La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation, notamment des textiles.</li> </ul>
Déchets inertes / gravats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement très important</b> : 31 % des déchets en déchèterie</li> <li>• <b>Taux de valorisation élevé</b> : 83 % de valorisation matière</li> </ul>
Déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quantités collectées en déchèterie faibles</b> : 0.9 kg/hab en 2016</li> </ul>

Cette analyse permet ainsi d'identifier les gisements qu'il paraît important de retenir en priorité et les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

*Figure 38 : détermination des gisements d'évitement prioritaire et des enjeux de prévention*

Gisements d'évitement	Éléments de diagnostic	Priorité	Enjeu prévention
Déchets verts	Gisement important Territoire propice aux actions liées à la matière organique (49 % de logements individuels)	1 - Fort	Développement des pratiques de gestion de proximité et les autres alternatives visant leur réduction. Cibler prioritairement les communes avec un taux d'habitat individuel élevé.
Biodéchets des OMA	Gisement dans les OMA important Gaspillage alimentaire élevé, priorité nationale	1 - Fort	Renforcement des actions de gestion de proximité Lutte contre le gaspillage alimentaire en ciblant différents publics
Emballages	Performances de tri moyennes et stagnantes	2 - Moyen	Action d'éco-consommation : engager les ménages et les commerçants dans de nouvelles pratiques
Papiers	Taux d'équipement Stop Pub inconnu	1 - Fort	Augmenter le taux d'équipement en Stop Pub. Développer les points de distribution de proximité pour faciliter l'accès aux habitants à l'autocollant.
Verre	Performances de tri moyennes et en baisse	3- Faible	Difficile de réduire la production de verre localement (seule alternative le retour de la consigne)
Biens d'équipement	Gisement important et peu de réemploi	1 - Fort	Développer le réemploi en favorisant la mise en réseau des acteurs et leur faciliter l'accès au gisement de déchets réemployables en déchèterie. Communiquer auprès du public sur les initiatives du territoire.
Textiles	Performances faibles	1 - Fort	Augmenter la part des textiles réemployés en développant de nouveaux points de collecte sur le territoire accompagnée d'une sensibilisation
Inertes / gravats	Gisement important Valorisation à 83 %	2- Moyen	Développer le réemploi en direct des gravats
Déchets dangereux	Gisement collecté en déchèterie faible	2- Moyen	Nocivité des déchets : sensibilisation aux alternatives

### 3.5.2. Analyse AFOM

La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes du projet, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à son environnement territorial.

Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir pour les différentes thématiques du diagnostic :

- Le profil socio-économique et ressources du territoire ;
- La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- L'analyse des Programmes Locaux de Prévention des Déchets ;
- Les acteurs et dynamiques du territoire ;
- Les gisements d'évitement prioritaires.

Figure 39 : Analyse AFOM

	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Un ratio de production des OMR moyen (267 kg/hab. en 2016), en baisse sur 3 ans (-2,2%).</p> <p>Un taux de valorisation global des DMA assez performant (84 %).</p> <p>Une équipe prévention déjà mobilisée.</p> <p>Des programmes de prévention des déchets qui ont permis (pour 75 % des territoires), d'atteindre les objectifs (- 7 % des OMA).</p>	<p>Des performances moyennes de tri pour la collecte sélective des emballages et papiers (34 kg/hab. en 2016) et du verre (20 kg/hab. en 2016).</p> <p>Des marges de progrès concernant la majorité des actions de prévention des déchets.</p> <p>Manque d'ETP nécessaires au suivi des actions</p>
Facteurs externes	Opportunités	Menaces
	<p>Des acteurs déjà mobilisés et potentiellement porteurs de projets.</p> <p>Des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Diversités des territoires permettant la mise en place de nombreuses actions de prévention.</p> <p>Partenariats à développer avec les chambres consulaires.</p> <p>Contexte législatif incitatif : LTECV, loi Garot, tri 5 flux, projet d'interdiction de produits jetables...</p>	<p>Des acteurs économiques peu mobilisés dans le cadre des actions de prévention des déchets déjà menées.</p>

## 4. Plan d'actions

Le diagnostic constitue le fondement sur lequel s'est appuyée l'élaboration du PLPDMA, de ses objectifs et de son programme d'actions. Plusieurs sources de données ont été confrontées :

- La Matrice AFOM (Atouts/Faiblesses internes du projet, Opportunités/Menaces externes du territoire) ;
- L'identification des gisements d'évitement prioritaires de produits/déchets sur lesquels faire porter les actions de prévention ;
- La concertation avec les acteurs du territoire pour les consulter sur les actions envisageables dans le cadre du futur programme d'actions.

Le plan d'action du PLPDMA ainsi élaboré fixe les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et définit les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs selon le contenu précis du décret du 10 juin 2015.

### 4.1. Bilan de la concertation avec les acteurs

Une démarche de concertation avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets, a été organisée le 9 octobre 2018. L'objectif était de faire émerger des propositions d'actions et les prendre en compte pour l'élaboration du programme d'actions. Cette ½ journée de concertation a été un succès, elle a permis de mobiliser 48 participants d'horizons variés (associations, acteurs économiques, chambres consulaires, bailleurs...).

Il s'agissait également d'instaurer une nouvelle culture de travail participative, et préparer la mise en place d'une politique de prévention des déchets s'inscrivant dans une démarche globale d'économie circulaire, qui nécessite de nombreux partenariats. Cette concertation a été organisée sous la forme d'une animation de type « World café »<sup>6</sup> en 8 ateliers thématiques.

Les 8 thématiques discutées étaient les suivantes :

1. Réduire le gaspillage alimentaire
2. Réduire les biodéchets (hors gaspillage alimentaire)
3. Développer les pratiques de réemploi, de partage et d'économie collaborative
4. Ecologie industrielle et territoriale : favoriser les synergies inter-entreprises (échanges de flux)
5. La réduction des déchets des commerçants et entreprises
6. Habitat collectif : quelles actions engager ?
7. Réduire les emballages et produits jetables
8. Collectivités : être éco-exemplaire

Les 3 questions successives posées étaient les suivantes :

1. Quelles sont les actions prioritaires à engager ?

---

<sup>6</sup> Une même question est posée pour différentes thématiques discutées sur chacune des tables, en plusieurs passages, ce qui permet une capitalisation des idées et un enrichissement au fur et à mesure des échanges

2. Comment faciliter la mise en œuvre de ces actions ?
3. L'action prioritaire, comment la mettre en œuvre, les étapes clés ?

A l'issue de cette concertation, pour chacune des 8 thématiques, des propositions ont été faites concernant les actions prioritaires à engager. Pour l'action prioritaire retenue, les principales étapes de sa mise en œuvre ont été décrites. Le tableau suivant présente pour chaque thématique les principales actions identifiées comme prioritaires qui ont eu le plus d'adhésion lors des votes. Les actions indiquées en vert sont les actions prioritaires retenues. Une fiche action précisant leur mise en œuvre a pu être élaborée.

*Figure 40 : propositions d'actions des 8 thématiques*

Thématique	Propositions	Nombre de vote
1. Réduire le gaspillage alimentaire	<b>Travail sur les marchés publics avec clauses et pénalités adaptées</b>	<b>15</b>
	Eduquer parents et enfants sur la façon de consommer + cuisiner et réutiliser les restes	<b>13</b>
2. Réduire les biodéchets (hors gaspillage alimentaire)	Habitants et éco-exemplarité collectivités (écoles, crèches, centre de loisirs, espaces verts...)	<b>11</b>
	<b>Sensibilisation, formation avant même la mise à disposition de matériel (paillage, compostage en tas)</b>	<b>14</b>
	Soutien aux associations/acteurs locaux pas uniquement sur une base bénévole	<b>7</b>
3. Développer les pratiques de réemploi, de partage et d'économie collaborative	Faciliter le partage entre les habitants à travers une plateforme de type leboncoin.fr ou ledon.org). Mise en réseau.	<b>8</b>
	<b>Cartographie des acteurs existants, soutien des acteurs locaux déjà présents et nombreux. Communication sur le site de la CU.</b>	<b>12</b>
	Trouver 1 modèle économique viable pour les acteurs du réemploi	<b>7</b>
	Création d'un fonds innovant	<b>5</b>
4. Ecologie industrielle et territoriale : favoriser les synergies inter-entreprises	<b>Favoriser l'expérimentation</b>	<b>7</b>
	<b>Avoir l'impulsion politique de GPS&amp;O</b>	<b>12</b>
	<b>Projet Seinerlylab en cours de valorisation des déchets du BTP</b>	<b>6</b>
5. Réduire les emballages produits jetables	<b>Encourager l'achat en vrac / sans emballages (AMAP, marchés, magasins vrac, cueillettes, boucher/fromager)</b>	<b>12</b>
	Education dans les écoles - Encourager adhésion / démarche éco-école - Diffuser livres / supports pédagogiques	<b>10</b>
	Boîtes à emporter consignées	<b>5</b>
6. Habitat collectif : quelles actions engager ?	Avoir une procédure de répression via « une police du déchets » (dépôts sauvages)	<b>11</b>
	<b>Eveiller les consciences des habitants sur la thématique du déchet et les rendre acteurs</b>	<b>21</b>
7. Collectivités : être éco-exemplaire	Recyclage classique / fondamental = prérequis à la prévention	<b>5</b>
	Connaissance des acteurs du territoire pour créer du lien et engager de actions avec eux	<b>5</b>
	<b>Créer un atelier, chantier école autour du Réemploi/recyclage, en lien avec le matériel des collectivités, maintenance du matériel</b>	<b>8</b>
8. La réduction des	Communication / information à apporter par la collectivité et les chambres consulaires aux professionnels	-

Thématique	Propositions	Nombre de vote
déchets des commerçants et entreprises	Mise en réseau des entreprises : pour la création de filières / bourses d'échange ou de réemploi	-
	Faire la promotion des alternatives pauvres en déchets (création d'un label) auprès des commerçants	-

LA CCES a été convoquée le 20 décembre 2018 pour présentation du PLPDMA et a émis de nombreuses remarques étayées sur le fond et la forme jusqu'au 15 février 2019.

Le PLPDMA a également fait l'objet d'une consultation publique du 15 février au 19 avril 2019. Mis en ligne sur le site internet [www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr), relayé sur la page Facebook de Grand Paris Seine et Oise et sur les sites internet des communes, il a pu être largement consulté par le public. Une notice explicative accompagnant la diffusion du document a été proposée pour faciliter sa lecture et en faire une synthèse. 70 avis ont été ainsi recueillis, une majorité des remarques portant sur la nécessité de pratiquer le compostage et de faciliter le tri des déchets.

Un travail a également été mené avec le Comité de Développement du territoire de Grand Paris Seine et Oise, qui a pu s'approprier le document et faire part de ses remarques.



## 4.2. Objectifs du programme local de prévention des déchets

### 4.2.1. Objectifs globaux

Le PLPDMA de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise s'inscrit dans les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets 2014 - 2020, ainsi qu'avec les objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV. Il se fixe 3 objectifs globaux :

- **En terme quantitatif** : il s'agit de réduire de 1%/an (en kg/hab)<sup>7</sup> le poids de DMA produits sur la période de mise en œuvre du programme de 2019 à 2024.
- **En terme qualitatif** : il s'agit de réduire la nocivité des déchets par une réduction de l'usage, en amont, de produits générant des déchets dangereux et par l'orientation correcte de ces derniers au moment de l'abandon.
- **En termes de gouvernance et d'animation territoriale**, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...) et de donner de la visibilité aux actions qu'ils portent.

L'analyse croisée de données du diagnostic a permis d'identifier les axes stratégiques principaux du PLPDMA.

### 4.2.2. Les axes stratégiques du programme

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions des partenaires potentiels, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a retenu 7 axes stratégiques du programme d'actions :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux
3. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon
4. Encourager la consommation responsable
5. Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets
6. Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés
7. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

## 4.3. Le programme d'actions

Le plan d'action pluriannuel est composé de 7 axes stratégiques, qui sont déclinés en 19 actions dont la mise en œuvre envisagée est précisée en 30 fiches actions dans la partie 5 de ce rapport. Les actions précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de propositions d'actions sous la forme d'une stratégie d'actions à engager. La mise en œuvre opérationnelle des actions

---

<sup>7</sup> Sur la base de l'objectif de la LTECV de réduire de 10% le poids de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010, soit 1 %/an.

sera précisée et construite avec les partenaires dès 2019 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Figure 41 : les 7 axes stratégique et 19 actions du PLPDMA

AXE THEMATIQUES	ACTIONS
<b>Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	1. Sensibilisation des ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire
	2. Renforcer la lutte contre le GA dans la restauration scolaire et Faciliter les actions de réduction du GA auprès des restaurateurs et commerçants
<b>Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux</b>	3. Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets
	4. Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage individuel et partagé
	5. Sensibilisation des gros producteurs aux actions de gestion de proximité et de collecte des biodéchets
<b>Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon</b>	6. Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens, et étudier l'opportunité de création d'une ressourcerie à l'est du territoire
	7. Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation et Développer le réemploi de produits sur les déchèteries
	8. Développer la collecte des textiles
<b>Axe 4 : Encourager la consommation responsable</b>	9. Diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets et inciter les commerçants à développer les pratiques alternatives
	10. Accompagner les organisateurs d'évènements aux pratiques pauvres en déchets (vaisselle réutilisable, prêt de matériel, labélisation zéro déchets...)
	11. Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub
<b>Axe 5 : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets</b>	12. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets et faciliter leur mise en réseau
	13. Accompagner le développement de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale
<b>Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés</b>	14. Elaborer un plan de communication
	15. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
<b>Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets</b>	16. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CU
	17. Sensibilisation des agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire
	18. Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire et développer les pratiques éco responsables par secteur d'activité
	19. Eco-événements organisés par la collectivité

## 4.4. Objectif de réduction des DMA

### 4.4.1. Objectif global de réduction des DMA

L'objectif principal du programme de prévention est de réduire la quantité de DMA produits sur le territoire. Afin d'évaluer l'impact du programme d'action à l'issue de sa mise en œuvre, deux scénarios sont envisagés :

- Un scénario de référence, qui aurait été poursuivi sans mise en œuvre du PLPDMA ;
- Un scénario résultant de la mise en œuvre effective du programme.

Pour suivre l'impact du PLPDMA sur l'évolution de la production des DMA, il s'agira de mesurer la différence entre ces deux scénarios, chaque année, sur toute la période de mise en œuvre.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe comme objectif une baisse des DMA de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à l'année 2010, soit une réduction de -1%/an sur cette période.

Dans le cas de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, la collectivité a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle résulte de la fusion de nombreuses intercommunalités. Lors de la réalisation de l'étude, les dernières données quantitatives des DMA disponibles sur le territoire sont les données de **l'année 2017, qui est l'année de référence pour le PLPDMA**. L'objectif de réduction retenu est basé sur **l'objectif annuel de réduction de -1 %/an (en kg/hab.)** de la LTECV. La mise en œuvre du programme d'actions est prévue sur une période de **6 années, de 2019 à 2024**.

Les hypothèses prises en compte pour chacun des scénarios sont les suivantes :

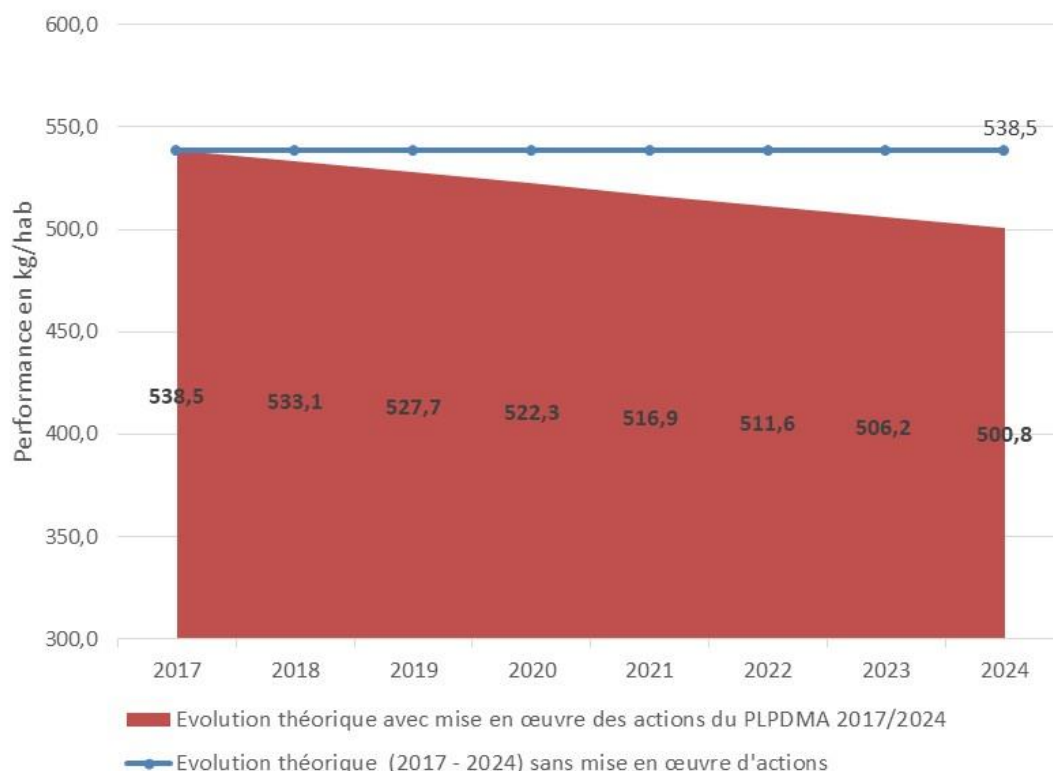
- Le scénario de référence qui aurait été poursuivi sans mise en œuvre du PLPDMA : il n'y a pas d'évolution de la production des DMA, qui reste stable par rapport à l'année de référence 2017, soit une production de 53,5 kg/hab.
- Un scénario résultant de la mise en œuvre effective du programme : l'objectif de réduction est de -1 % des DMA (en kg/hab./an) sur toute la période de mise en œuvre du PLPDMA : **-7 % entre 2017 et 2024 (7 années)**.

**L'objectif de réduction du PLPDMA sur cette période de 7 années, de 2017 à 2024 est ainsi une diminution de -7 % des DMA.** Le ratio de production des DMA était de 538,5 kg/hab. en 2017, **l'objectif à atteindre en 2024 est de 500,8 kg/hab. soit une réduction de 37,7 kg/hab. sur cette période (-5,4 kg/hab./an).**

*Figure 42 : Scénario d'évolution de la production des DMA entre 2017 et 2024*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution théorique (2017 - 2024) sans mise en œuvre d'actions	538,5	538,5	538,5	538,5	538,5	538,5	538,5	538,5
Evolution théorique avec mise en œuvre des actions du PLPDMA 2017/2024	538,5	533,1	527,7	522,3	516,9	511,6	506,2	500,8

*Figure 43 : Evolution de la production des DMA entre 2017 et 2024*



#### 4.4.2. Les objectifs de réduction par action

La communauté urbaine GPS&O s'est fixé comme objectif la réduction de -7 % des DMA sur la période de 2017 à 2024, soit une réduction de -37,7 kg/hab, ce qui représente 15 600 tonnes sur cette période. Un objectif de réduction des DMA a été défini pour les différentes actions, leur somme permet d'atteindre l'objectif de réduction à l'issue du PLPDMA en 2024.

Le tableau ci-dessous présente pour les différentes thématiques d'actions les objectifs de réduction, ainsi que les hypothèses de calcul.

La méthodologie de calcul des objectifs de réduction est la suivante :

- Pour chaque action, ou thématique d'action, il est précisé le gisement d'évitement de déchets visé. Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (sur un territoire ou ramené à l'habitant) de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits directement impactable par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention.
- Pour chaque action, un objectif de réduction a été défini pour le gisement de déchets impacté. Cet objectif permet ensuite de calculer le potentiel de réduction<sup>8</sup> des actions visées, soit l'impact sur la quantité de déchets évités.

<sup>8</sup> La fraction dont on peut envisager de réduire ce gisement par cette action.

Le tableau suivant présente, pour les différents axes stratégiques et actions, les objectifs de réduction visés.

*Figure 44 : objectifs de réduction des DMA*

Axe	Action	Gisements impactés (2017)		Objectif de réduction	Potentiel de réduction
		Produit	kg/hab		kg/hab
<b>Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	Réduction gaspillage alimentaire des ménages (action 1)	OMR (biodéchets)	264	25 % de la population engagée	2,5
	Lutter contre le gaspillage alimentaire (scolaires/commerçants) (actions 2 et 3)	OMR (biodéchets)	264	2000 scolaires sensibilisés	0,1
<b>Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets végétaux</b>	Réduction des déchets verts (DV) (actions 4 à 7)	Déchets verts (Pà P /déchèteries)	63	Réduction de 20 % des DV	12,7
	Compostage individuel (action 5)	OMR (biodéchets)	264	30 % des logements individuels équipés (+17 % par rapport à 2017)	4,2
	Compostage partagé (action 6/7)	OMR (biodéchets)	264	Equiper 200 nouveaux sites	0,8
<b>Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon</b>	Favoriser le réemploi des biens d'équipement (actions 8 à 12 et 14)	Encombrants (PàP et déchèteries) bois et DEEE	97	Réemploi / réutilisation de 5 % des encombrants (y compris DEEE)	4,8
	Réemploi des textiles (action 13)	Gisement textile mis sur le marché	9,2	Collecter 50 % du gisement mis sur le marché dans les bornes : soit 1.8 kg/hab supplémentaire	1,8
<b>Axe 4 : Encourager la consommation responsable</b>	Réduction des emballages et produit à usage unique (action 15 à 17)	Emballages dans les OMA (données nationales)	125	Participation de 15 % de la population qui réduit de 20 % les emballages	3,6
	Poursuivre le stop pub (action 18)	Imprimés Non Sollicités (INS) dans les OMA	OMA : 329,1	Equiper 25 % des foyers en Stop Pub	1,6
<b>Axe 5 : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets</b>	Réduction des déchets des entreprises (actions 19 à 21)	DMA	538,5	Réduire 2 % la quantité de déchets collectés (DMA)	2,4
<b>Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés</b>	Actions de communication et sensibilisation (actions 22 et 23)	DMA	538,5	Difficilement estimable, contribue à toutes les actions	/

<b>Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets</b>	Eco-exemplarité des collectivités (actions 24 à 30)	DMA	394	Collectivité : réduction de 10 % des déchets produits	3,3
<b>TOTAL DMA</b>					<b>37,8</b>

## 4.5. Pilotage et gouvernance

### 4.5.1. Une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs

Un des objectifs du PLPDMA est d'avoir une **gouvernance ouverte et partagée** avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'impulser une dynamique territoriale, de faciliter **l'articulation du plan d'action avec les autres politiques du territoire** et le **partage d'expérience entre les acteurs**. Il s'agit d'aller au-delà de la prévention des déchets, sur une dimension plus large de l'économie circulaire.

De nombreux partenaires locaux seront associés afin de développer de nouvelles dynamiques en faveur des actions de prévention des déchets comme du maintien et du renforcement des actions d'ores et déjà en place. GPS&O dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA a déjà amorcé cette mobilisation des partenaires potentiels en organisant une concertation avec les acteurs du territoire concerné par la prévention afin de recueillir leurs avis et idées d'actions.

La gouvernance envisagée pour l'animation du programme d'actions s'articulera ainsi autour de plusieurs instances :

- **La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** est une instance de consultation et d'échange qui réunit les principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention des déchets. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et des propositions de décision au comité de pilotage (exécutif de la collectivité) en charge du PLPDMA. La commission consultative est présidée par le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, et constitué des partenaires institutionnels et des représentants des partenaires participant au plan d'action.
- **Le comité de pilotage** est l'organe décideur au sein de la communauté urbaine GPS&O. Il a un rôle de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan d'action. Il se réunira autant que besoin et au minimum une fois par an afin de réaliser des points d'avancement, faire état des moyens consacrés et rediriger la mise en œuvre des actions si besoin. Il est présidé par le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets.
- **L'équipe projet** : elle a pour mission de mettre en place le programme d'action de manière commune, d'assurer sa coordination et son suivi dans sa globalité.

Des réunions régulières et la désignation d'un référent seront mises également en place avec la Direction de la Communication et la Direction du Développement économique, véritables parties prenantes du bon déroulement du PLPDMA. Ces référents pourront, selon leur charge de travail, être intégrés à l'équipe projet.

Le tableau suivant présente la constitution de l'équipe projet de GPS&O pour la mise en place du programme d'actions. Au total, l'équipe projet représente 2,2 ETP.



*Figure 45 : La composition de l'équipe projet*

Contact	Fonction	Mission dans le programme	ETP
Claire DENECHERE	Chargée de mission Prévention et communication	Animation et mise en place du PLPDMA	0,8
4 agents	Eco-conseillers	Mise en place des actions sur le terrain	0,25 x 4
David BEDIN	Responsable Prévention et communication	Pilotage du PLPDMA	0,3
Yves FAURE	Directeur Maîtrise des déchets	Pilotage de la Direction	0,1
<b>Total</b>			<b>2,2</b>

Il convient de préciser, ici, qu'il s'agit d'un état des lieux de l'équipe actuelle, qui pourrait être amené à évoluer en fonction de l'ambition donnée au programme.

En parallèle de ces instances de gouvernance du PLPDMA, **des groupes de travail** seront mis en place pour des actions ou thématiques qui mettent en relations plusieurs acteurs ciblés. Ils auront pour objectifs de consolider les actions envisagées avec les acteurs souhaitant s'investir. Ils seront constitués des acteurs volontaires du territoire. Un agent de la collectivité aura la charge de la coordination de ces derniers. Ces groupes pourront se réunir durant les 6 années de la mise en œuvre du plan d'action pour construire, coordonner et suivre la mise en œuvre d'actions sur des thématiques ciblées. Les groupes de travail sont présentés à titre indicatif dans le tableau ci-dessous.

*Figure 46 : Groupes de travail envisagés*

Thématique	Partenaires potentiels
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Communes, services des collèges et lycées, commerçants, restaurateurs, associations caritatives et de don, structures de don alimentaires
Augmenter la durée de vie des produits	CCI, CMA, structures de l'ESS, artisans, entreprises et autres organismes dans le domaine du réemploi et la réparation
Réduire les déchets en habitat collectifs	Bailleurs, syndicats, structure de l'ESS et du réemploi, autres
Eco-exemplarité de la collectivité	Services et agents de la CU et des communes
Engager des démarches EIT et faciliter la mise en réseau des professionnels	CCI, CCA, fédérations et syndicats professionnels, service développement économique de la CU

#### 4.5.2. Définir un budget annuel

La communauté urbaine s'engage, chaque année, à voter un budget en lien avec l'ambition du programme, qui tiendra compte du détail des tâches à réaliser, des personnes affectées à leur

réalisation et du temps consacré, des matériels et prestations nécessaires à la réalisation des actions. Les résultats attendus seront soumis à la prise en compte de ces enjeux financiers par la communauté urbaine.

L'Ademe indique dans un référentiel méthodologique un cout moyen de prévention de 2€ par habitant et par an, soit 800 000€ pour le territoire de GPS&O.

#### 4.5.3. Assurer une articulation avec les autres politiques du territoire

La communauté urbaine GPS&O aura pour objectif d'assurer la mise en lien du PLPDMA avec les autres politiques du territoire, et notamment la transversalité avec les autres politiques de la collectivité : climat, énergie, air/santé, action sociale, développement économique, tourisme, urbanisme.

Par exemple, le PCAET : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs dans ce champ de compétence. La communauté urbaine se place donc en position de chef de file en matière de transition énergétique. La communauté urbaine GPS&O le concrétise en mettant en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un outil qui permettra de mettre en œuvre cette volonté. Un PCAET se définit en effet comme le plan d'actions d'une collectivité pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Dès 2016, un diagnostic a été réalisé. Ce travail préalable intègre : le bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, l'évaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération, et le diagnostic de qualité de l'air.

#### 4.5.4. Actions de communication du programme

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire comme des habitants, la collectivité aura pour objectif d'assurer **une communication** permettant de faciliter l'appropriation des enjeux en termes de prévention des déchets/d'économie circulaire et de donner de la lisibilité aux actions engagées auprès de l'ensemble des acteurs.

Les outils de communication qu'il est envisagé de développer en préparation, au démarrage et durant la mise en œuvre du programme sont présentés dans le tableau suivant. Cette liste n'est pas exhaustive :

*Figure 47 : Les outils de communication et de mobilisation des acteurs envisageables*

Outils / cibles	Rôle
Magazine de la CU	Le 1 <sup>er</sup> magazine de la CU à destination des habitants devrait être lancé début 2019. Il est prévu d'en éditer 3 au total avant mars 2020. Il permettra d'informer les usagers à leur domicile sur un document papier des gestes et pratiques de préventions des déchets.
Affichage	La CU réalise également une communication par affichage (sur panneau publicitaires fixes, bus). Une première campagne a été réalisée sur le tri. Ce type de communication pourra aussi être mis en place sur la prévention.
Site internet	Rendre accessibles toutes les informations sur les actions pour les habitants du territoire, mais également être visible hors territoire. Le site internet pourra être un outil interactif dans une dynamique participative avec les habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les habitants pour proposer des idées/initiatives,</li> <li>• La CU pour communiquer sur les évènements des partenaires,</li> <li>• La CU pour lancer des défis auprès des habitants,</li> <li>• ...</li> </ul>
Les outils traditionnels de tri	Le CU utilise également des outils traditionnels concernant le tri des déchets

Outils / cibles	Rôle
	(calendrier / guide). La prévention y sera intégrée systématiquement.
<b>Communication en interne à destination des agents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intranet : il est prévu prochainement l'ouverture de la session directement sur l'intranet, avec un bandeau d'annonce.</li> <li>• Une lettre d'information (par mail) tous les 2 mois</li> <li>• Le magazine papier tous les 4 mois</li> </ul> <p>Pourront être des supports utilisés pour la sensibilisation à la prévention.</p>
<b>Les réseaux sociaux</b>	La CU souhaite s'inscrire dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). Il pourrait être envisagé de créer un groupe Facebook sur la prévention. Il sera nécessaire d'avoir les moyens en interne d'animer, d'alimenter et de modérer les réseaux sociaux.
<b>Organisations d'événementiels</b>	<p>Ces événements permettent de mettre en valeur des actions pilotées par la collectivité, et par les partenaires/acteurs du territoire</p> <p>La communication pourrait être organisée lors d'événementiels via des ateliers pratiques et participatifs : avec des acteurs du réemploi qui présentent leur activité, pour apprendre à faire des produits zéro-déchets (ex produits d'entretiens, cosmétiques) ...</p>
<b>Communication avec les communes membres</b>	<p>Il existe un extranet à destination des 73 communes membres : il permettrait de diffuser de l'information à destination des agents.</p> <p>Des réunions sont organisées avec les référents communication des communes ; une réunion thématique sur la prévention pourrait être organisée.</p>
<b>Animations scolaires et animations grands publics</b>	Sensibiliser sur les thèmes de la gestion et de la réduction des déchets en fonction des lieux et publics.
<b>Newsletter</b>	Communiquer auprès des administrés et agents de la collectivité qui souhaitent recevoir des informations. Outil à développer.
<b>Lancement du programme</b>	Organiser un événementiel avec les acteurs du territoire.

Il sera également nécessaire de développer des outils spécifiques de communication pour certaines actions. Par exemple pour l'action Stop Pub, des distributeurs de Stop pub, qui pourront être mis dans des lieux de proximité (bibliothèques, commerces...). Ils seront à élaborer par la CU.

La communication permettra aussi valoriser les acteurs du territoire engagés dans la réduction des déchets :

- Pour les acteurs du réemploi : rendre visibles les alternatives proposées sur le territoire, notamment via la promotion de l'annuaire en ligne de la Région Récup id, par exemple.
- Pour l'action 16, « inciter les commerçants à développer la pratique du vrac » : communiquer et valoriser les commerçants de vente en vrac, via un label, par exemple.

## 4.6. Suivi et évaluation du programme

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

### 4.6.1. Les indicateurs du programme

L'ADEME a mis au point onze indicateurs pour suivre l'atteinte des objectifs stratégiques dans le cadre de programmes contractuels, les Programme Locaux de Prévention des Déchets (PLPD). Afin de maintenir une certaine cohérence avec les indicateurs préconisés à l'échelle nationale précédemment, les indicateurs du PLPDMA de la communauté urbaine GPS&O reprennent certains de ces indicateurs. Il est proposé les 6 indicateurs globaux suivants, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an (en % depuis 2017)
- Le taux d'évolution des OMA en kg/hab/an (en % depuis 2017)
- Le taux d'évolution des déchets en déchèterie en kg/hab/an (en % depuis 2017)
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet
- Le pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années par rapport au nombre de partenaires identifiés)
- Le budget alloué au PLPD
- La composition des OMA et de la partie remployable en déchèterie (tous les 3 ans)

L'indicateur du suivi de la composition des OMA et de la partie remployable en déchèterie sera suivi tous les 3 ans : il permettra une **connaissance de la composition de ces déchets par la réalisation de caractérisations**. Cette donnée n'est actuellement pas connue sur le territoire. Elle permettra d'avoir une connaissance précise de l'évolution des différents gisements de produits évitables dans les déchets, ce qui sera un outil de suivi efficace de pilotage du PLPDMA pour suivre l'impact des actions engagées et pouvoir informer le public sur les résultats obtenus par la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

#### 4.6.2. Les indicateurs par action

En ce qui concerne les indicateurs des actions, ils sont eux aussi conçus selon la typologie déjà pratiquée dans le cadre des PLPD contractuels avec l'ADEME.

On distingue 4 catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs d'activité

**Les indicateurs d'activités** sont **directement liés à l'intervention de la collectivité**, ils peuvent être subdivisés en :

- ✓ Indicateurs de moyens : ils concernent les moyens mobilisés (montants financiers et temps humain), ainsi que le matériel utilisé pour réaliser l'action.
- ✓ Indicateurs de réalisation : ils se rapportent à toutes les informations reflétant l'intensité de la réalisation d'une tâche (relais contactés, outils diffusés, nombre de personnes ayant participé à l'action).

- Les indicateurs d'impact

**Les indicateurs d'impact** sont le **résultat de l'intervention de la collectivité**, ils servent à mesurer les résultats obtenus, ils peuvent être subdivisés en :

- ✓ Indicateurs de participation : une mesure ou d'une estimation de la quantité (ou du pourcentage) d'acteurs concernés par l'action et qui ont marqué leur adhésion à celle-ci (ex : % de boîtes aux lettres avec une mention Stop Pub).
- ✓ Indicateurs quantités évitées : mesurer ou estimer, lorsque cela est possible, la quantité de déchets évités grâce à l'action (ex : poids de textiles collectés dans les points de récupération, donc détournés des OM).

Les indicateurs par action sont précisés dans chacune des fiches actions. Les indicateurs proposés s'inscrivent dans ces 4 catégories. Le nombre d'indicateur par action est compris entre 1 à 3 indicateurs.

## 4.7. Planning de réalisation

Le tableau ci-dessous présente le planning de la démarche programme d'action sur 6 années.

Légende : 0 = action nouvelle, 1 = action à développer/intensifier, 2 = action existante récurrente

*Figure 48 : planning du PLPDMA*

AXE THEMATIQUES	ACTIONS	NIVEAU	CALENDRIER PREVISIONNEL	FICHES ACTIONS
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	1 Sensibilisation des ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire	2	2019	1
	2 Renforcer la lutte contre le GA dans la restauration scolaire et Faciliter les actions de réduction du GA auprès des restaurateurs et commerçants	0	2020-2021	2 et 3
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	3 Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets	0	2019-2020	4
	4 Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage individuel et partagé	1	2019-2020	5 et 6
	5 Sensibilisation des gros producteurs aux actions de gestion de proximité et de collecte des biodéchets	1	2020-2021	7
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	6 Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens, et étudier l'opportunité de création d'une ressourcerie à l'est du territoire	0	2020-2021	8, 10,12 et 14
	7 Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation et Développer le réemploi de produits sur les déchèteries	0	2020	9 et 11
	8 Développer la collecte des textiles	2	2019	13
Axe 4 : Encourager la consommation responsable	9 Diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets et inciter les commerçants à développer les pratiques alternatives	0	2021-2022	15 et 16
	10 Accompagner les organisateurs d'évènements aux pratiques pauvres en déchets (vaisselle réutilisable, prêt de matériel, labélisation zéro déchets...)	0	2021-2022	17
	11 Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub	1	2019	18
Axe 5 : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets	12 Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets et faciliter leur mise en réseau	1	2020-2021	19 et 20
	13 Accompagner le développement de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale	0	2023-2024	21
Axe 6 :	14 Elaborer un plan de communication	2	2019	22

AXE THEMATIQUES	ACTIONS	NIVEAU	CALENDRIER PREVISIONNEL	FICHES ACTIONS
Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	15 Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	0	2020	23
Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	16 Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CU	0	2019	24
	17 Sensibilisation des agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire	0	2019	25
	18 Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire et développer les pratiques éco responsables par secteur d'activité	0	2020-2021	26,27,28 et 30
	19 Eco-événements organisés par la collectivité	0	2020-2021	29

## 5. Les fiches actions

### 5.1. Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 1 : Sensibilisation des ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire		Axe 1				
Gisement impacté	Les déchets alimentaires : la fraction organique des ordures ménagères et assimilées (OMA)					
Objectifs	Sensibiliser et accompagner les changements de comportement des ménages pour réduire le gaspillage alimentaire par la diffusion de gestes antigaspi à adopter.					
Contexte	Le gisement du gaspillage alimentaire est important. Il est estimé entre 32 et 48 kg/hab./an au niveau national dans les OMA. Le gaspillage alimentaire domestique représente un potentiel de réduction important. Peu d'actions de sensibilisation sur les pratiques antigaspi ont encore été menées sur le territoire.					
Public cible	Les ménages du territoire					
Descriptif de l'action	<p><b>Elaborer un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et une campagne de communication dédiée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un groupe de travail pour définir les priorités d'actions et les besoins d'accompagnement</li> <li>• Elaboration de supports de communication à destination des collectivités et habitants</li> <li>• Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le sujet</li> </ul>					
	<p><b>Proposer des animations spécifiques de sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de démonstration pour montrer, faire expérimenter des pratiques anti-gaspillage (cuisine des restes...).</li> <li>• Événementiel pour sensibiliser aux réalités du gaspillage alimentaire de façon festive (préparation et dégustation collectives de soupes ou smoothies à partir d'invendus, cinéma-débat...)</li> <li>• Réaliser des stands pédagogiques « cuisine anti-gaspi » lors d'évènements</li> </ul> <p><b>Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs</b> pour faire émerger des actions communes et faire la promotion de ces initiatives locales.</p> <p><b>Informers les habitants sur les nouvelles initiatives de vente ou dons des invendus des commerces</b> (application numériques)</p>					
Pilote	GPS&O					
Partenaires et relais à mobiliser	Directions internes concernées Associations / structure de lutte contre le gaspillage alimentaire Structures de don alimentaire					
Année de lancement prévisionnelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication et outils	Outils de communication, fiches de bonnes pratiques					
Indicateurs	Nombre d'animations de sensibilisation réalisés Nombre d'outils de sensibilisation élaborés Evolution du % de déchets alimentaires dans les ordures ménagères (caractérisation)					



<b>Action 2 : Renforcer la lutte contre le GA dans la restauration scolaires</b>		<b>Axe 1</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets alimentaires : la fraction organique des ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les enfants, les parents et le personnel de l'école au gaspillage alimentaire Réduire le gaspillage alimentaire et ainsi diminuer les coûts d'achat de matières premières Accompagner la mise en œuvre de nouvelles pratiques dans les cantines scolaires	
<b>Contexte</b>	Le gisement du gaspillage alimentaire est important, il est estimé à 147 g/pers./repas dans les cantines scolaires. Les actions déjà engagées sont principalement des actions de sensibilisation ponctuelles, il y a encore peu d'actions visant le changement des pratiques au quotidien dans la restauration scolaire.	
<b>Public cible</b>	Enfants scolaires (école, collèges, lycées) / personnel des cantines scolaires / parents	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Communication et actions de sensibilisation dans les établissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'une boîte à outils pédagogique " actions de sensibilisation " à destination des écoles : pesée du gaspillage, expositions, animations</li> <li>• Prise de contact avec les écoles pour présenter la démarche</li> <li>• Accompagner les établissements pour la mise en œuvre de projet autour du gaspillage alimentaire, sensibiliser les personnels des établissements</li> <li>• Intervenir dans les écoles, pendant le temps scolaire et périscolaire, couvertes par le plan de prévention pour sensibiliser les enfants à la réduction des déchets</li> <li>• Afficher une communication permanente dans les écoles</li> <li>• Mettre en place un challenge inter-classes sur une thématique de la prévention déchets et du gaspillage alimentaire</li> <li>• Accompagner la mise en œuvre d'événementiel autour des actions de lutte contre le gaspillage : pièces de théâtre ou films, jeu-concours, goûter sans déchets...</li> <li>• Soutenir les actions mises en place par les élèves et/ou les enseignants (soutien technique, logistique, financier...)</li> <li>• Inscrire les projets dans des démarches globales de développement durable en établissement (éco-école, agenda 21 scolaire...) pour leur donner plus de sens dans une approche environnementale intégrée</li> </ul>	
	<p><b>Accompagnement des établissements dans le changement des pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de fiches de bonnes pratiques et manuels existants</li> <li>• Proposer un dispositif d'accompagnement des établissements souhaitant engager des actions de réduction du gaspillage alimentaire</li> <li>• Communication pour sensibiliser les acteurs des établissements scolaires (en particulier le binôme responsable des achats / chef de cuisine, notamment par le volet « coûts évités »)</li> <li>• Lancement d'appels à projet auprès des écoles du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sélection des écoles volontaires</li> <li>○ Accompagnements des écoles (en interne/prestataire) : réalisation d'un diagnostic / pesées – définition d'un plan d'action – la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation</li> <li>○ Proposer le matériel et les outils utiles (balance, table de tri, feuilles de pesées ...)</li> <li>○ Communiquer et diffuser les bonnes pratiques des établissements</li> </ul> </li> <li>• Mettre en réseau les établissements (chefs de cuisine, élèves...)</li> <li>• Création d'une charte des écoles engagées dans la démarche</li> </ul>	
<b>Pilote</b>	GPS&O	

<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Directions internes concernées Communes Structures de don alimentaire associations					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Boîte à outils diagnostic (site OPTIGEDE) Guide des bonnes pratiques Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'établissements ayant engagé des actions Nombre de chartes signées Nombre de scolaires impactés Nombre de communes engagées dans la révision des contrats de prestataires					

Action 3 : Faciliter et accompagner des actions de réduction du GA auprès des restaurateurs et commerçants					Axe 1	
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets alimentaires : la fraction organique des ordures ménagères et assimilées (OMA)					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les commerces alimentaires à engager des pratiques visant la réduction du gaspillage Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques et l'adoption du « gourmet bag » (doggy bag) Accompagner la mise en œuvre de dispositifs de dons/vente des produits invendus des commerces et des marchés alimentaires					
<b>Contexte</b>	La part gaspillage alimentaire des restaurateurs et commerces est importante et pourrait être fortement réduite par l'adoption de nouvelles pratiques. Il y a encore peu d'initiatives engagées sur le territoire à ce niveau.					
<b>Public cible</b>	Les commerces alimentaires, les restaurateurs et les marchés alimentaires					
<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Généraliser les dispositifs de récupération, transformation, don des invendus des marchés et commerces alimentaires</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des partenariats avec les associations locales pour mettre en place les opérations de récupération des invendus en vue de leur redistribution</li> <li>• Organiser des animations sur les marchés (ex : réalisation et distribution de soupe à partir des invendus)</li> </ul>					
	<b>Favoriser la vente / dons des invendus alimentaires des commerçants :</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion des applications de dons alimentaire (ex : Too Good To Go)</li> <li>• Mise en place d'une plate-forme locale de dons avec les acteurs du territoire</li> </ul>					
<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet :</b> échange régulier entre les acteurs pour mieux se connaître et identifier les actions communes					
	<b>Développer l'usage des bonnes pratiques et du « gourmet bag » auprès des restaurateurs</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser, informer et outiller les restaurateurs pour réduire le gaspillage alimentaire, en les sensibilisant aux coûts associés et diffuser les retours d'expérience existants</li> <li>• Mettre en place un projet pilote pour démontrer la faisabilité de la pratique et la rendre attractive sur le territoire</li> <li>• Mener une campagne de promotion du « gourmet bag » auprès des restaurateurs et des consommateurs</li> <li>• Mettre à disposition des restaurateurs les outils de communication (autocollants, affiches, voire contenants)</li> </ul>					
<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Envisager un dispositif de valorisation des acteurs engagés du territoire :</b> affichage / label					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CMA, CCI, ADEME, Région Ile-de-France Associations / structure de lutte contre le gaspillage alimentaire Structures de don alimentaire					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de marchés alimentaires dotés d'un dispositif de récupération des invendus Nombre de commerces / restaurateurs engagés ou labélisés					

## 5.2. Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux

Action 4 : Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets		Axe 2
<b>Gisement impacté</b>	<p>Les déchets verts collectés en porte à porte, en déchèterie et les déchets verts contenus dans les OMA.</p> <p>Les déchets dangereux</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Réduire les déchets verts collectés et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse</p> <p>Optimiser l'approvisionnement en broyat des sites de compostage partagés</p>	
<b>Contexte</b>	<p>Un gisement important de déchets verts collectés en déchèteries ou PAP : 52 kg/hab. en 2016</p> <p>Un territoire propice aux actions liées à la matière organique avec un nombre important de logements individuels (49% des logements).</p> <p>Des actions de promotion du jardinage pauvre en déchets ont déjà été engagés sur 2 communes mais ont encore peu mobilisé la population alors qu'elles présentent un enjeu de réduction des déchets verts.</p> <p>La promotion du jardinage au naturel implique la sensibilisation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>• Le compostage (cf. actions suivantes)</li> <li>• L'utilisation des déchets verts dans son jardin : broyage, paillage, tonte mulching</li> <li>• La promotion des essences locales à croissance lente</li> <li>• L'éco-paturage</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Ménages, Grand public en habitat pavillonnaire, jardinerie et professionnels	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Sensibilisation des habitants et des professionnels aux pratiques alternatives de jardinage</b></p> <p><u>Sensibilisation des habitants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des outils de communication sur les pratiques alternatives (sensibilisation combinée à la promotion du compostage, broyage) : guide des bonnes pratiques</li> <li>• Organisation d'ateliers pratiques pour transmettre des savoir-faire et des techniques de jardinage alternatives (fabrication de produits phytosanitaires « naturels », paillage, mulching, broyage) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lors d'évènements et lors d'ateliers de jardinage</li> <li>○ En jardinerie (partenariat)</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Sensibilisation des professionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de partenariats avec les professionnels (jardinerie/paysagistes...) pour qu'ils sensibilisent leurs clients</li> <li>• Sensibiliser des bailleurs, des syndicats et des copropriétaires, pour les inciter à demander à leurs prestataires d'entretien d'espaces verts des pratiques de gestion différenciée</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier les modalités pour former progressivement un réseau de Guides Composteurs spécialisés en Gestion intégrée des déchets verts afin qu'ils puissent animer des ateliers, conseiller et accompagner efficacement les habitants et les professionnels du territoire</li> </ul> <p><b>Etudier la faisabilité de location/prêts de broyeurs pour les particuliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des modalités de prêt/location des broyeurs pour les particuliers (enquête auprès de la population)</li> <li>Groupe de travail sur les modalités de fonctionnement du broyage</li> <li>Elaboration de documents de sensibilisation des habitants au broyage des végétaux et de son intérêt (en lien avec le jardinage pauvre en déchets et le compostage)</li> <li>Mise à disposition des broyeurs auprès des ménages avec outils de communication</li> <li>Organisation d'ateliers de démonstration de broyage pour inciter les ménages à broyer les déchets verts</li> <li>Possibilité d'accompagner le développement du broyage à domicile par les entreprises d'insertion</li> </ul> <p><b>Faire la promotion des espèces de végétaux à croissance lente et générant peu de déchets verts (guide des espèces de plantes à croissance lente)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des alternatives des espèces à croissance lente</li> <li>Elaboration de supports de communication pour faire la promotion des plantes locales à croissance lente</li> <li>Une plaquette tout public indiquant le choix des différentes espèces végétales : les arbustes à croissance lente nécessitant peu de taille, les arbustes compacts ou de hauteur modérée dont la taille engendre peu de déchets</li> <li>Campagne d'information</li> <li>Valoriser les espèces à croissance lente et locale lors de journées de sensibilisation ou de formation</li> </ul>					
	<b>Pilote</b>	GPS&O				
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Enseignes de jardinage, bricolage Services « espaces verts » des communes Bailleurs Associations en lien avec la protection de l'environnement, la biodiversité, la promotion du compostage, le jardinage Agence de l'eau (réduction phytosanitaires)					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Guide de promotion du jardinage naturel					
<b>Indicateurs</b>	Evolution des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie, en porte à porte et dans les OMR (caractérisation) Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'opérations de broyage					

<b>Action 5 : Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages</b>		<b>Axe 2</b>
<b>Gisement impacté</b>	Biodéchets : les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèterie et les déchets alimentaires des OMA.	
<b>Objectifs</b>	<p>Gérer les déchets verts / biodéchets au plus près possible de leur lieu de production, afin de limiter leur collecte par le service public</p> <p>Favoriser le développement des pratiques de gestion de proximité des biodéchets en facilitant l'acquisition de matériel : pour le compostage individuel, le lombricompostage et la distribution de poules.</p> <p>Créer et animer un réseau de guides composteurs sur l'ensemble du territoire.</p>	
<b>Contexte</b>	<p>Les biodéchets représentent un gisement important dans les DMA.</p> <p>Tous les ex-territoires ont déployé des actions visant à promouvoir une forme de compostage (individuel ou collectif). Le taux d'équipement global sur l'habitat pavillonnaire pour le compostage individuel est de 12 %. Il reste des marges de progrès importantes pour mobiliser de nouveaux foyers à pratiquer le compostage. La typologie d'habitat composé à 49% de logements individuels est un contexte favorable au déploiement de cette action.</p> <p>La gestion domestique des biodéchets peut être réalisée via plusieurs pratiques : le compostage individuel, lombricompostage et l'acquisition de poules</p>	
<b>Public cible</b>	Les ménages en habitats individuel et collectif, jardins partagés	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Conception d'une campagne de communication sur le compostage :</b></p> <p>Sensibiliser les ménages aux différentes techniques de compostage : site internet dédié (vidéos), réunions publiques, stand d'information lors d'événements liés au jardinage...</p>	
	<p><b>Renforcer le compostage individuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une enquête auprès des ménages pour connaître les pratiques existantes de gestion des biodéchets</li> <li>• Promouvoir les différentes techniques de compostage et de gestion des biodéchets (lombricompostage et poules), par : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la diffusion d'information (brochure, site internet, vidéos...),</li> <li>○ des informations en déchèterie par les agents, des guides composteurs ou un prestataire</li> <li>○ des stands d'information à l'occasion d'événements (marchés, salon, foire...) ou dans les déchèteries</li> <li>○ des conférences ou réunions publiques</li> <li>○ lombricompostage et poules en sites pilotes</li> </ul> </li> <li>• Utiliser des sites de compostage comme lieux de démonstration de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets (broyage, paillage, jardinage au naturel...)</li> <li>• Organisation des commandes et la distribution du matériel à l'échelle du territoire</li> <li>• Formation d'un maître composteur</li> <li>• Réalisation d'un guide du compostage</li> </ul>	
	<p><b>Développer un réseau de guides composteurs sur le territoire pour accompagner les habitants aux pratiques de compostage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de modules de formations à destination des membres du réseau et des communes</li> <li>• Capitalisation des données du réseau</li> <li>• Organisation d'un événement annuel pour la rencontre des guides composteur</li> </ul>	

	<b>Développer la distribution de poules</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un appel au volontariat pour un dispositif pilote de distribution de poules aux habitants du territoire</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Association de jardinage Jardineries Commune Ademe					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Guide et outils de communication sur le compostage Site internet <ul style="list-style-type: none"> <li>Spots sur les médias locaux,</li> <li>Informations dans les newsletters communales et intercommunales,</li> <li>Articles sur les réseaux sociaux</li> </ul>					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de lombricomposteurs distribués Taux d'équipement de l'habitat individuel en composteurs Quantité de biodéchets évités (estimation à partir du nombre de composteurs) Nombre de foyers équipés de poules					

Action 6 : Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage partagé (en habitat collectif et de quartier)						Axe 2
<b>Gisement impacté</b>	Biodéchets : les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèterie et les déchets alimentaires des OMA.					
<b>Objectifs</b>	<p>Installer de nouveaux sites de compostage et maintenir les sites installés</p> <p>Gérer les biodéchets au plus près possible de leur lieu de production, afin de limiter leur collecte par le service public</p> <p>Proposer un accompagnement à la mise en œuvre et le suivi des sites : maître composteur, approvisionnement en broyat</p>					
<b>Contexte</b>	<p>Les biodéchets représentent un gisement important dans les DMA.</p> <p>La moitié des territoires a développé des sites de compostage collectif. A l'échelle du nouveau territoire, cela peut paraître faible, mais la typologie du logement composé à 51 % de logements collectifs est un contexte favorable au déploiement de cette action. La marge de progrès pour le déploiement de cette action est donc importante.</p>					
<b>Public cible</b>	L'habitat collectif et les habitants					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les élus des communes, des bailleurs... pour susciter la demande d'un site de compostage partagé, faciliter l'implantation et en assurer la pérennité</li> <li>• Montée en compétences des Guides Composteurs sur l'accompagnement des opérations de compostage partagé</li> <li>• Définir le dispositif d'accompagnement pour la mise en œuvre des sites de compostage</li> <li>• Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs et syndicats pour leur présenter le dispositif d'accompagnement proposé : création d'un groupe de travail</li> <li>• Faire un état des lieux des sites existants</li> <li>• Installer des sites pilotes, sur base d'appels à volontaires ou d'appels à projet, pour ajuster le déroulement de l'accompagnement des futurs sites de compostage partagés</li> <li>• Déployer le compostage partagé à grande échelle : installation et accompagnement de sites sur demande, par la collectivité ou son prestataire, ou par des relais territoriaux (communes, guides composteurs...) ; formation des référents de site ; animation de réseaux de référents ;</li> <li>• Accompagnement technique des porteurs de projet (visite terrain, instruction des demandes formalisées, formation de référents au compostage, mise à disposition du matériel, accompagnement pendant 6 mois).</li> <li>• Utiliser des sites de compostage comme lieux de démonstration de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets (broyage, paillage, jardinage au naturel...)</li> <li>• Mettre en place une filière d'approvisionnement en broyat des sites (en lien avec les déchèteries et les actions de broyage des habitants)</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Bailleurs, syndicats</p> <p>Communes</p> <p>Structures intervenants autour des pratiques de jardinage et compostage</p> <p>Ademe</p>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Guide de compostage, site internet, spots sur les médias locaux, des infos dans les newsletters communales et intercommunales, des articles sur les réseaux sociaux					



<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de composteurs collectifs et de quartier installés</p> <p>Nombre d'habitants touchés</p> <p>Quantité de biodéchets évités (estimation à partir du nombre de composteurs)</p> <p>Taux de fermentescible dans le OMR</p>					
<b>Action 7 : Sensibilisation et accompagnement des gros producteurs aux actions de gestion de proximité</b>					<b>Axe 2</b>	
<b>Gisement impacté</b>	Biodéchets : les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèterie et les déchets alimentaires des OMA.					
<b>Objectifs</b>	<p>Proposer ou orienter vers un dispositif de compostage des biodéchets auprès d'établissements et gros producteurs</p> <p>Gérer les biodéchets au plus près possible de leur lieu de production, afin de limiter leur collecte par le service public</p>					
<b>Contexte</b>	La production de biodéchets peut être importante pour certains établissements publics (cantines scolaires maisons de retraites) et gros producteurs professionnels, et ils sont actuellement collectés en mélange dans les OMA.					
<b>Public cible</b>	<p>Etablissements publics : cantines scolaires et maisons de retraites</p> <p>Gros producteurs professionnels</p>					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Sensibilisation et accompagnement des établissements cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche d'établissements partenaires et sensibilisation (appel à projets, démarchage...)</li> <li>• Implantation de sites vitrines pour susciter l'émulation, ou accompagnement de l'installation de sites à grande échelle par la collectivité ;</li> <li>• Possibilité d'installer des sites de grande taille (pavillon de compostage, plateforme de compostage...) et des sites de compostage partagé pour des commerçants</li> </ul> <p><b>Développer le compostage partagé en établissement scolaire (actions complémentaires)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des animations sur le site de compostage en établissement</li> <li>• Faire participer des élèves à l'installation et à l'entretien du compost ; former et outiller les responsables du site pour cela</li> <li>• Fournir des outils pédagogiques aux enseignants pour exploiter le site en établissement</li> <li>• Accompagner l'installation d'un jardin pédagogique à proximité du site de compostage et outiller les acteurs de l'établissement responsables de son animation</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>CCI, CMA, associations de commerçants</p> <p>Etablissements scolaires</p> <p>les prestataires ou syndicats de restauration collective CCAS</p>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	<p>Guide et outils de communication sur le compostage</p> <p>Spots sur les média locaux, des infos dans les newsletter communales et intercommunale, des articles sur les réseaux sociaux</p>					
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de sites installés</p> <p>Quantité de biodéchets évités (estimation à partir du nombre de composteurs)</p>					

### 5.3. Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon

Action 8 : Etudier l'opportunité de création d'une ressourcerie à l'est du territoire						Axe 3
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEEE, livres, TLC, jouets					
<b>Objectifs</b>	Détourner les flux d'objets réutilisables apportés en déchèterie en leur donnant une seconde vie Proposer aux habitants un service de vente d'objets d'occasion de proximité					
<b>Contexte</b>	Le territoire de GPS&O compte 12 déchèteries. Le réemploi des déchets est organisé uniquement sur 1 déchèterie. Il existe actuellement 2 ressourceries sur le territoire : « Apti'prix » à Mantes la Jolie et « La Gerbe » à Ecquevilly. Il serait nécessaire d'équiper le territoire à l'est avec une ressourcerie supplémentaire.					
<b>Public cible</b>	Les habitants du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude de faisabilité d'une ressourcerie</li> <li>• Identification de porteurs de projets</li> <li>• Demande de subvention</li> <li>• Réalisation des travaux</li> <li>• Formation des agents de déchèterie</li> <li>• Communication et lancement de la ressourcerie</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CMA, CCI, La DIRECCTE en vue de subventions pour l'emploi d'insertion Structures de l'ESS ADEME, Région					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Site internet Animations diverses Communiqué et dossier de presse					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de visiteurs annuels Poids des déchets détournés					

Action 9 : Développer le réemploi de produits sur les déchèteries						Axe 3
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEEE, livres, TLC, jouets					
<b>Objectifs</b>	<p>Détourner les flux d'objets réutilisables apportés en déchèterie en leur donnant une seconde vie</p> <p>Généraliser le réemploi sur l'ensemble des déchèteries en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi (ressourceries et autres organismes)</p>					
<b>Contexte</b>	<p>Le territoire de GPS&amp;O compte 12 déchèteries. Les déchets réutilisables ne sont pas réemployés sur ces déchèteries sauf pour une seule d'entre elles.</p> <p>Des acteurs du territoire sont mobilisés pour le réemploi (2 ressourceries et des associations)</p> <p>Un gisement de biens d'équipement collectés en déchèterie pouvant être réutilisés encore important</p>					
<b>Public cible</b>	Les structures du réemploi et les déchèteries du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail avec les ressourceries et acteurs du réemploi : définition des modalités de fonctionnement par site</li> <li>• Formalisation du partenariat pour chacune des déchèteries (conventionnement) et des modalités organisationnelles des zones de réemploi (caissons)</li> <li>• Formation des agents en déchèteries</li> <li>• Mise en place de zones de réemploi</li> <li>• Communication auprès des habitants pour faire la promotion du réemploi en déchèterie</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CMA, CCI, Structures de l'ESS ADEME, Région					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	<p>Communication sur les déchèteries</p> <p>Site internet</p> <p>Presse</p>					
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnages des objets détournés via zone de réemploi</li> <li>- Nombre de déchèteries avec une zone de réemploi</li> </ul>					

<b>Action 10 : Favoriser et promouvoir la création de projets de réemploi et de réparation par les acteurs du territoire</b>						<b>Axe 4</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEEE, livres, TLC, jouets					
<b>Objectifs</b>	Favoriser le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, et développer les emplois locaux et l'insertion professionnelle Favoriser, accompagner et communiquer pour la création de projets de réemploi au niveau local : ressourceries, bricothèques, ateliers réparation, opérations repar'acteurs, repair' cafés, donneries....					
<b>Contexte</b>	Il existe de nombreux acteurs de réemploi sur le territoire. Les acteurs ont généralement des besoins pour développer leur activité, des locaux et lieux de stockage, un accès à la commande publique, un partenariat GPS&O pour l'accès au gisement réemployable des déchèteries et encombrants, une mise en relation avec les autres acteurs du territoire...					
<b>Public cible</b>	Structures du réemploi et habitants					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en réseau des partenaires : concertation avec les partenaires</li> <li>• Lancements d'appels à projet de réemploi auprès des acteurs</li> <li>• Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des projets</li> <li>• Communication via différents réseaux sur ces initiatives pour faire leur promotion auprès des habitants, notamment via l'annuaire régional Récup'ID</li> <li>• Soutenir des acteurs ou actions de réemploi/réparation via par exemple des aides financières ou la mise à disposition de locaux ou de personnel, notamment pour les structures de l'ESS</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CMA, CCI, Structures de l'ESS ADEME, Région					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils pour la mise en réseau des acteurs					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de projets accompagnés Nombre d'emploi créés					

<b>Action 11 : Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation</b>						<b>Axe 3</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets encombrants collectés en porte à porte					
<b>Objectifs</b>	Augmenter la quantité de biens d'équipements qui ne sont pas réutilisés lors de leur élimination. Mettre en place un dispositif pour préserver les biens susceptibles d'être réparés ou réemployés en optimisant la qualité des conditions de collecte					
<b>Contexte</b>	Le gisement des encombrants collectés en porte à porte est important (23 kg/hab). Une part de ces déchets pourrait être réutilisée.					
<b>Public cible</b>	Ménages et acteurs du réemploi					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les consommateurs à l'importance de collecter des biens en bon état en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation</li> <li>Proposer des solutions techniques permettant de mieux capter les gisements et de stocker des biens sans les détériorer en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation ; (ex. : mise en place de conteneurs ou zone de réemploi en déchèterie, collectes d'encombrants en porte à porte sans recours aux bennes, etc.)</li> <li>Soutenir le développement de dispositifs de collecte préservante dans une optique de maillage territorial</li> <li>Faciliter l'accès des acteurs de la réparation au gisement de biens à réparer</li> <li>Fournir un appui logistique ou un soutien financier aux acteurs de la réparation (ex. : mise à disposition de locaux, subventions, soutien à la mise en réseau et à la mutualisation de ressources).</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CMA, CCI, Structures de l'ESS ADEME, Région					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Site internet Autre					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de dispositif de collecte préservante sur le territoire % de déchets encombrants collectés et réemployés					

<b>Action 12 : Accompagner le développement de projets de réemploi sur l'habitat collectif</b>						<b>Axe 3</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEEE, livres, TLC, jouets					
<b>Objectifs</b>	Mobiliser les acteurs pour engager des actions de réemploi sur l'habitat collectif Augmenter la part de déchets occasionnels réemployés sur l'habitat collectif					
<b>Contexte</b>	La typologie des logements (51% de logements collectifs) représente un véritable levier pour développer le réemploi de biens d'équipements à ce niveau.					
<b>Public cible</b>	Habitat collectif					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Organiser des rencontres entre les acteurs engagés pour faciliter les échanges des retours d'expériences et engager la mise en œuvre d'actions</p> <p>Faciliter la mise en œuvre de sites pilotes pour expérimenter des actions de réemploi et partage : atelier de réparation, armoire de dons/échanger, local de réemploi... → appels à projet</p> <p>Construction du projet par site : formalisation des partenariats et de la stratégie (feuille de route et outils associés)</p> <p>Un accompagnement global mutualisé de sites « vitrines » des porteurs de projets par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'animation d'un groupe de travail productif entre les sites vitrines engagés et élargi aux acteurs concernés</li> <li>• La mise à disposition des acteurs d'outils opérationnels qui capitalisent les retours d'expériences et fournissent des éléments de méthode pour la mise en œuvre des actions</li> <li>• Valorisation des sites pilotes par des visites de terrain et des témoignages directs.</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Bailleurs et syndics Acteurs du réemploi et de l'ESS					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de mobilisation des acteurs Communication autour de l'appel à projet					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de projets engagés					

Action 13 : Développer la collecte des textiles						Axe 3
<b>Gisement impacté</b>	Les textiles d'habillement, les linges de maison et les chaussures (TLC)					
<b>Objectifs</b>	<p>Accroître le nombre d'habitants apportant leurs TLC sur les points de collecte</p> <p>Augmenter la part des textiles collectés et réutilisés</p> <p>Développer le nombre de points d'apport volontaire sur le territoire</p>					
<b>Contexte</b>	<p>Une performance faible de collecte des textiles : 2.8 kg/hab./an (référence nationale en 2016 de 3,2 kg/hab en moyenne et jusqu'à 6 kg/hab). Le taux d'équipement du territoire est de 1 borne pour 1886 habitants en 2016.</p> <p>Le gisement mis sur le marché au niveau national estimé à 9,2 kg/hab./an. L'éco-organisme Eco-TLC a fixé comme objectif 1 PAV pour 1500 habitants en 2019 et une performance de collecte de 5 kg/hab/an.</p>					
<b>Public cible</b>	Les ménages					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Définir un plan de communication et des outils déclinables pour informer les habitants à la valorisation et au réemploi des textiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la promotion des vêtements de seconde main</li> <li>Informersur les modalités de collecte sur l'espace public (indiquer les lieux de collecte des textiles) et sur les modes de valorisation</li> <li>Informersur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations, collectes solidaires, conteneurs sur domaine public, magasins</li> <li>Communication large et diversifiée : via des outils (réalisation de visuels, flyer), via les sites internet, lettre d'info, lors d'événements</li> </ul> <p><b>Densifier les points de collecte sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux de la filière sur le territoire : acteurs et cartographie des points de collecte</li> <li>Dotation complémentaire des PAV sur l'espace privé (partenariats avec des bailleurs, magasins...) <ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager des points d'apport volontaires dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies, etc.)</li> <li>Engager des partenariats avec les magasins de vêtement et autres commerces en vue de la mise en place des points d'apport volontaire</li> <li>Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux</li> </ul> </li> <li>Réaliser un suivi des quantités collectées de tous les acteurs</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Le Relais</p> <p>Eco-textile, Eco-TLC</p> <p>Structures du réemploi et de l'ESS</p> <p>Bailleurs et syndicats</p>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de communication dédiés, cartographie des points de collecte sur internet					
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre / densité de points de collecte</p> <p>Performances de collecte des textiles</p>					

Action 14 : Encourager le réemploi et le partage de biens entre les habitants						Axe 3
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEEE, livres, TLC, jouets					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les habitants à donner et partager des biens d'équipement entre eux afin de ne pas les acheter, accompagner la mise en œuvre des projets Faciliter et communiquer sur la mise en œuvre d'initiatives de prêt et location d'objets par les acteurs					
<b>Contexte</b>	Cette action vise à développer le don et le partage de bien entre les habitants afin de développer une « économie collaborative ». Pour le partage, il s'agit de remplacer la vente d'un bien par celle du partage de l'usage de ce bien entre les habitants. Pour le don, l'enjeu est de favoriser les actions de dons entre les habitats pour des objets réemployables. La mise en œuvre de cette action permet de créer du lien entre les habitants.					
<b>Public cible</b>	Les ménages en habitat collectif et individuel					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Sensibilisation des habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les ménages à l'intérêt de recourir à des solutions intégrées de produits et services (partage, location...);</li> <li>Réaliser un guide, annuaire et/ou site Internet dédié à l'économie de la fonctionnalité, ou à l'allongement de la vie des produits de façon plus globale ;</li> </ul> <p><b>Accompagner la mise en œuvre de projets entre les habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des actions permettant aux ménages de pratiquer le réemploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de zones de gratuité/de réemploi, give box,</li> <li>Organisation d'évènements : journée de troc, ateliers de customisation</li> </ul> </li> <li>Promotion et diffusion de l'autocollant « je prête » auprès des habitants (<a href="http://lesecolohumanistes.fr/partage-entre-voisins/">http://lesecolohumanistes.fr/partage-entre-voisins/</a>) en habitat collectif ou de l'application <a href="#">Mutum</a></li> </ul> <p><b>Faire la promotion et développer les initiatives de prêt et location d'objets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des dispositifs de prêt ou location d'objets : <ul style="list-style-type: none"> <li>Bricothèque : location de matériel de jardinage ou de bricolage</li> <li>Ludothèque : location ou prêt/partage de jeux et jouets</li> <li>Service de mise à disposition, reprise et lavage de gobelets réutilisables, de couches lavables...</li> </ul> </li> <li>Soutenir des projets de démonstration innovants, portés par des acteurs du territoire (économie « classique », ESS) proposant des solutions intégrées de produits et services (location lavage de couches réutilisables, location de petits électro-ménagers de cuisine et offre d'une « expérience culinaire », solutions de performance énergétique...), via des appels à projets par exemple.</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Bailleurs et syndicats Acteurs du réemploi Association d'habitants MJC / MDH					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Communication pour faire la promotion des actions Autocollants « je prête »					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions sur le territoire, nombre d'habitants concernés					



## 5.4. Axe 4 : Encourager la consommation responsable

Action 15 : Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets						Axe 4
Gisement impacté	Produits jetables à usage unique (coton tige, couches bébé, paille) et emballages					
Objectifs	Faire connaître et faciliter l'utilisation de produits peu générateurs de déchets Réduire l'achat par les habitants des produits jetables à usage unique Sensibiliser les consommateurs sur l'impact de ces déchets s'ils se retrouvent dans le milieu marin					
Contexte	Des produits à usage uniques et les emballages représentent un gisement important et génèrent un impact environnemental alors que des alternatives pauvres en déchets pourraient être proposées. Ces déchets, produits à l'intérieur des terres, peuvent se retrouver en mer : sensibiliser et responsabiliser les consommateurs est essentiel, car c'est généralement leurs gestes qui font que les déchets se retrouvent dans le milieu marin					
Public cible	Grand public / commerçants / distributeurs					
Descriptif de l'action	<p><b>Bilan des alternatives envisageables sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un référentiel des alternatives locales et des acteurs</li> <li>• Définition des outils de communication</li> </ul> <p><b>Communication auprès de publics ciblés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et accompagner les différents acteurs à la mise en œuvre des nouvelles interdictions relatives aux emballages et produits en plastique à usage unique (sacs, vaisselle, coton-tige)</li> <li>• Informer et sensibiliser les consommateurs aux bénéfices de l'achat de produits durables et réutilisables, notamment en termes d'impact sur l'environnement mais aussi d'économie financière</li> <li>• Inciter à utiliser des dispositifs locaux de prêt, location, lavage d'objets durables et réutilisables (exemple : vaisselle et gobelets réutilisables pour une manifestation événementielle, couches lavables en crèche, etc.) en mettant en place ou en soutenant ces services, en faisant connaître ceux qui existent, en prenant en charge une partie des coûts pour les ménages (ex. : soutien à l'achat de couches lavables...)</li> <li>• Animations d'ateliers pour la fabrication de produits maisons (hygiène, cosmétique)</li> <li>• Etablir des partenariats avec les distributeurs et commerçants afin de sensibiliser les usagers lors de grands événements nationaux (SERD par exemple) par des actions en magasins : stands d'animation</li> </ul>					
Pilote	GPS&O					
Partenaires et relais à mobiliser	Zéro Waste France CCI, CMA Commerçants et associations locales					
Année de lancement prévisionnelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication et outils	Outils pour la promotion de l'éco-consommation					
Indicateurs	Nombre d'animation / ateliers réalisés					

Action 16 : Inciter les commerçants à développer la pratique du vrac, les solutions de consommation alternatives et valoriser les commerçants engagés						Axe 4
Gisement impacté	Les emballages et les sacs plastiques					
Objectifs	Sensibiliser les ménages aux alternatives pauvres en déchets lors des achats (sacs réutilisables, vente en vrac...) Sensibiliser les commerçants à réduire les emballages et développer la pratique du vrac					
Contexte	Les emballages représentent un gisement important et génèrent un impact environnemental alors que des alternatives pauvres en déchets pourraient être proposées.					
Public cible	Grand public, commerçants					
Descriptif de l'action	<p><b>Promotion des pratiques d'éco-consommation alternatives pour réduire la production de déchets d'emballages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les citoyens aux enjeux des nouvelles interdictions et aux possibilités d'emballages alternatifs aux sacs à usage unique lors des achats (ex. : sacs réutilisables, cabas, filets, chariots ; recours au vrac avec contenant réutilisable, recours aux dispositifs de type « consigne ») ;</li> <li>Définir les animations et outils de communication, stands</li> </ul> <p><b>Communiquer et favoriser les initiatives locales de vente avec des contenants réutilisables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les commerces du territoire proposant la vente en vrac ou en emballages réutilisables ou consignés, et en informer les consommateurs</li> <li>Faire la promotion des initiatives locales / lieux permettant de proposer de solutions concrètes aux habitants pour mettre en pratiques les alternatives faibles en déchets <ul style="list-style-type: none"> <li>Magasins de vente en vrac</li> <li>Vente directe</li> <li>Initiatives de retour à la consigne</li> </ul> </li> <li>Rédaction d'articles sur l'éco-consommation. Interview d'acteurs du territoire engagés</li> <li>Réalisation d'un événementiel « consommation responsable »</li> <li>Organiser ou soutenir une opération de mobilisation des commerçants (y compris sur les marchés) visant l'utilisation de tous types d'emballages réutilisables par les clients</li> </ul> <p><b>Créer un label pour les commerçants acceptant les emballages réutilisables et proposant de la vente en vrac</b> (type action « <a href="#">mon commerçant m'emballé durablement</a> »)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un groupe de travail / rencontrer les commerçants : définition des modalités de labellisation</li> <li>Cartographie internet des commerçants labellisés</li> <li>Communication pour faire la promotion du label et des commerçants engagés</li> </ul>					
Pilote	GPS&O					
Partenaires et relais à mobiliser	Zéro Waste France CCI, CMA Commerçants					
Année de lancement prévisionnelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication et outils	Guide, outils de sensibilisation, label					
Indicateurs	Nombre de commerçants engagés (label) Nombre d'outils de communication / animations réalisées					

<b>Action 17 : Accompagner les organisateurs d'évènements aux pratiques pauvres en déchets : vaisselle réutilisable, prêt de matériel, labélisation zéro déchets</b>						<b>Axe 4</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits lors des évènements (liés à l'organisation ou la consommation des participants)					
<b>Objectifs</b>	<p>Réduire les quantités de déchets produits lors des manifestations et améliorer le tri</p> <p>Sensibiliser le public à de nouvelles pratiques plus responsables</p> <p>Apporter des informations sur les bonnes pratiques et accompagner les porteurs d'évènements à leur mise en œuvre et dans la gestion des déchets</p>					
<b>Contexte</b>	De nombreux évènements sur le territoire sans une réelle réflexion sur les déchets générés. La LTECV prévoit, au plus tard le 1er janvier 2020, la fin de la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées.					
<b>Public cible</b>	Grand public, organisateurs d'évènements					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les bonnes pratiques, des outils de structures, des fournisseurs</li> <li>• Groupe de travail éco-manifestation : associer les partenaires volontaires pour l'élaboration du projet commun</li> <li>• Définition d'une charte des éco-évènements du territoire : signature par les organisateurs</li> <li>• Proposer des outils d'animation clés en mains pour les organisateurs et collectivités</li> <li>• Concevoir le kit selon la taille de l'évènement : Guide + éco gobelets + vaisselle + poubelles de tri + affiches + animation + services civiques si besoin</li> <li>• Étude de mise en place d'un système de prêt et lavage de gobelet/vaisselle réutilisable aux associations et organisateurs d'évènements (commande groupée pour les communes)</li> <li>• Relayer les supports (chartes, guides) auprès de porteurs de projets d'évènements de proximité via les relais locaux municipaux prenant part à l'organisation</li> <li>• Faire la promotion des éco-manifestations et valoriser les organisateurs d'évènements éco-responsables</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Organisateurs d'évènements Zéro Waste					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	<p>Guide et boîte à outils de communication pour la sensibilisation des citoyens</p> <p>Annuaire d'éco-prestataires</p> <p>Charte</p>					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de manifestations accompagnées / engagées (signature de la charte)					

Action 18 : Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub						Axe 4
<b>Gisement impacté</b>	Les papiers graphiques et en particulier les imprimés publicitaires					
<b>Objectifs</b>	Réduire les quantités d'Imprimés Non Sollicités (INS) Mettre en œuvre des points de distribution de proximité du Stop Pub					
<b>Contexte</b>	Le taux d'équipement en Stop Pub n'est pas connu sur le territoire mais suppose un potentiel d'équipement en autocollant encore important. Le taux d'équipement était de 15 % au niveau national en 2015. Le gisement des INS important en niveau national (13.6 k/hab/an en 2013).					
<b>Public cible</b>	Grand Public					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un état des lieux du nombre de « Stop Pub » déjà apposés sur les boîtes aux lettres, par un comptage précis et/ou une enquête auprès des habitants</li> <li>• Promouvoir le Stop Pub - Redynamisation de l'action afin d'équiper les foyers encore volontaires <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaboration d'une boîte à outils à destination des communes pour faire la promotion de l'autocollant STOP PUB : à travers une information sur le site internet, dans les bulletins municipaux</li> <li>○ Accompagner la distribution par les communes, lors d'évènements/manifestations, mise à disposition systématique lors de réunions, animations scolaires, lors de la sensibilisation en porte à porte ...</li> <li>○ Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'habitat (bailleurs, syndicats...) pour réduire la distribution des INS</li> </ul> </li> <li>• Développer des points de distribution de proximité du Stop Pub sur le territoire (services des communes et commerces de proximité) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaborer un kit de distribution de l'autocollant qui pourra être mis à disposition des communes pour une diffusion large dans les services (bibliothèque, MDH...) commerces de proximité (boulangerie, tabac/presse, coiffeur...) :</li> <li>○ Définir avec les communes un dispositif d'approvisionnement</li> </ul> </li> <li>• Créer des partenariats avec les enseignes de la distribution et les distributeurs pour le respect de l'autocollant <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise de contact avec les émetteurs et les distributeurs</li> <li>○ Proposition de partenariat et engagement à respecter</li> </ul> </li> <li>• Suivi du taux d'équipement du Stop pub : réaliser un suivi annuel du taux d'équipement de l'autocollant sur tout le territoire (données Médiapost)</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CCI/CMA Bailleurs Acteurs relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services aux habitants de la CU liés à ses compétences : piscines...</li> <li>• Services aux habitants des communes (bibliothèques, MDH, MJC, piscines)</li> <li>• Commerçants, artisans (boulangers, charcutiers, restaurants...)</li> </ul>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Autocollant Stop Pub, distributeur de Stop Pub, affiche pour faire sa promotion Argumentaire pour apposer le Stop Pub					

Indicateurs	Nombre de Stop Pub distribués/an
	Taux d'équipement des boîtes aux lettres en stop pub
	Quantité d'INS évités (en kg/hab./an)

## 5.5. Axe 5 : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets

Action 19 : Sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets		Axe 5				
Gisement impacté	Tous les déchets produits par les entreprises : DMA et DAE					
Objectifs	Sensibiliser les entreprises à mettre en œuvre des actions de prévention pour réduire leurs déchets grâce à l'établissement de partenariats avec des acteurs professionnels pour co-construire et diffuser les outils de sensibilisation.					
Contexte	Les acteurs économiques ont peu été mobilisés dans le cadre des différents PLPD. La mobilisation des acteurs économiques dans une démarche d'économie circulaire est un des objectifs du PLPDMA. Des acteurs du territoire sont déjà engagés sur le sujet. Agir avec les professionnels nécessitera de développer des partenariats avec les chambres consulaires et les syndicats/associations professionnelles.					
Public cible	Les entreprises du territoire					
Descriptif de l'action	<p><b>Co-construire avec les partenaires professionnels la stratégie de sensibilisation des entreprises et des outils à diffuser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capitaliser toutes les solutions offertes aux entreprises pour réduire et valoriser leurs déchets</li> <li>Organiser un groupe de travail avec les partenaires professionnels (CCI, CMA, fédérations professionnelles...) pour définir la stratégie</li> </ul> <p><b>Engager les actions de sensibilisation / accompagnement des entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les artisans/commerçants et entreprises des aides et dispositifs existants pour réduire leurs déchets</li> <li>Diffusion d'un guide de bonnes pratiques</li> <li>Essaimer les bonnes pratiques issues des entreprises engagées dans des démarches de réduction</li> </ul> <p><b>Accompagnement et suivi des entreprises volontaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un pré-diagnostic permettant de définir leurs enjeux majeurs.</li> <li>Accompagner les entreprises dans la mise en place des pratiques pour réduire leurs déchets.</li> <li>Suivre les entreprises engagées en leur apportant une aide méthodologique et technique.</li> <li>Permettre aux entreprises de valoriser ces initiatives en termes d'image via un label</li> </ul> <p><b>Valoriser les entreprises engagées dans des démarches de réduction des déchets (médias de la collectivité, presse locale, colloques, événements...) pour susciter l'émulation.</b></p>					
Pilote	GPS&O, Service du développement économique (CCI, CMA ?)					
Partenaires et relais à mobiliser	CCI, CMA, fédération et syndicats professionnels					
Année de lancement prévisionnelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024

<b>Communication et outils</b>	Guides et outils de sensibilisation
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'entreprises sensibilisées / engagées

Action 20 : Faciliter la mise en réseau des professionnels					Axe 5	
<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets produits par les entreprises : DMA et DAE					
<b>Objectifs</b>	Développer la mise en réseau et les échanges entre les entreprises pour créer une dynamique et pour faire émerger des projets de réduction des déchets et d'économie circulaire					
<b>Contexte</b>	Les acteurs économiques sont mobilisés sur le territoire					
<b>Public cible</b>	Les entreprises du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Définir les modalités de mise en réseau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de rencontres/formations entre les acteurs du territoire pour favoriser les échanges / autour de l'économie circulaire</li> <li>• Newsletter envoyée à l'ensemble des acteurs identifiés</li> <li>• Préparation et organisation de conférences sur l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier des entreprises / expert qui interviendront</li> <li>○ Création d'un fichier des entreprises du territoire à inviter (en partenariat avec la direction développement économique)</li> <li>○ Communication auprès de entreprises pour annoncer l'évènement</li> <li>○ Réalisation des conférences</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Faire la promotion et valoriser les entreprises engagées</b> (newsletters, journal de la CU)</p>					
<b>Pilote</b>	GPS&O, Service de développement économique (CCI, CMA ?)					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CCI, CMA, fédération et syndicats professionnels					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de communication pour faire la promotion des événements Newsletter					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de rencontres organisées					

Action 21 : Accompagner le développement de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)					Axe 5	
<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets produits par les entreprises : DMA et DAE					
<b>Objectifs</b>	Engager des démarches d'EIT sur des zones d'activité, faciliter l'échange de flux entre les entreprises					
<b>Contexte</b>	De nombreuses entreprises du territoire pourraient s'engager dans une démarche d'EIT. La CCI est déjà mobilisée sur le sujet pour accompagner des entreprises sur 3 zones d'activité dans les Yvelines, dont celle de Limay-Porcheville, des audits ont déjà été réalisés pour identifier les opportunités de synergie entre les entreprises. L'engagement du projet nécessite une animation territoriale.					
<b>Public cible</b>	Les acteurs économiques, les entreprises					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe de travail multipartenaires (Chambres consulaires, direction développement économiques, entreprises) → Engager une concertation avec les entreprises pour accompagner le développement de démarches EIT sur une ou plusieurs zones d'activités</li> <li>• Identification des zones d'activités « test »</li> <li>• Identification des entreprises des zones d'activités</li> <li>• Réalisation de diagnostic flux des entreprises sur les zones d'activité</li> <li>• Concertation : identification des synergies envisageables</li> <li>• Accompagnement à la mise en œuvre des actions</li> <li>• Suivi des flux échanges</li> <li>• Communication sur les démarches en cours et valorisation des entreprises engagées</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	CCI (?)					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CCI, CMA, fédération et syndicats professionnels GPS&O, Direction du développement économique					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	A définir					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de démarches EIT engagées (zone d'activité) Nombre d'entreprises participantes					



## 5.6. Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés

Action 22 : Elaborer un plan de communication						Axe 5
Gisement impacté	Tous les déchets ménagers et assimilés (DMA)					
Objectifs	<p>Informers les différents publics sur les gestes et attitudes en faveur de la prévention des déchets</p> <p>Développer et diffuser des outils de prévention auprès des acteurs</p>					
Contexte	<p>Lors de la mise en œuvre des programmes de prévention des déchets des ex-territoires de la CU, divers supports et outils ont été utilisés. Dans le cadre de la prise de compétence par la CU, de nouveaux outils de communication et une stratégie globale est à définir pour la mise en œuvre des actions du PLPDMA.</p> <p>La prévention est l'affaire de tous : tout le monde produit des déchets. Mais tout le monde n'a pas toujours conscience qu'il pourrait en produire moins grâce à de petits gestes. La communication visera à proposer différents outils pour faciliter le geste du citoyen, transmettre des astuces et conseils pratiques et ainsi accompagner le changement de comportement. Cette sensibilisation peut s'appuyer sur les gains économiques et les gains en termes de santé pour les consommateurs.</p>					
Public cible	L'ensemble des publics et acteurs du territoire					
Descriptif de l'action	<p><b>La communication auprès des acteurs peut prendre plusieurs formes afin de toucher différents publics dans différents contextes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner une identité visuelle à la campagne via une charte graphique dédiée (logo, slogan...)</li> <li>• Décliner et diffuser des outils de communication chartés (brochures, site web, newsletter, affiches, totems en déchèterie, marquage sur véhicules...)</li> <li>• Organiser une campagne média (radio, télé, presse, cinémas locaux)</li> <li>• Investir les réseaux sociaux (alimenter une page Facebook, un compte Twitter, etc.)</li> <li>• Créer et animer un stand d'exposition lors d'événements locaux réguliers</li> <li>• Créer un jeu concours</li> <li>• Animations scolaires via l'équipe d'éco-conseillers</li> <li>• Coordonner une opération témoin, valoriser les résultats et les participants comme ambassadeur</li> <li>• Animer des ateliers thématiques</li> </ul> <p><b>Définition de la stratégie communication :</b> organisation d'une réunion de concertation avec l'ensemble de la Direction de la Ccommunication</p>					
Pilote	GPS&O					
Partenaires et relais à mobiliser	<p>Direction concernée de GPS&amp;O</p> <p>Communes</p> <p>Partenaires extérieurs proposant des outils de communication en libre diffusion : ADEME, Région, Zéro Waste</p>					
Année de lancement prévisionnelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication et outils	A définir dans la stratégie de communication					
Indicateurs	<p>Nombre d'outils élaborés</p> <p>Nombre d'animations réalisées</p>					

Action 23 : Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets					Axe 6	
<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets ménagers et assimilés (DMA)					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les habitants et acteurs sur la prévention des déchets et mettre en valeur les actions pilotées par la collectivité, les initiatives et les acteurs du territoire. Créer un réseau local pérenne autour d'un projet commun.					
<b>Contexte</b>	Les rencontres permettent de partager et diffuser les connaissances, outils et bonnes pratiques entre les acteurs. Elles permettent également de mobiliser les acteurs et partenaires du territoire et faire émerger des idées nouvelles.					
<b>Public cible</b>	L'ensemble des publics et acteurs du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail pour la définition des modalités précises de l'évènement</li> <li>• Organisation des évènements à différents niveau de territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser un évènement (festival « zéro déchet » ; « village de la prévention »...) multi-cibles (professionnels et particuliers) avec des rencontres-débats, des ateliers, des stands présentant des produits alternatifs aux produits à usage unique...</li> <li>○ Des évènements locaux visant à faire se rencontrer les citoyens et à les faire échanger leurs savoirs et savoir-faire : type Disco Soupe, zones de gratuité, ciné-débat, café de la réparation, portes ouvertes dans un jardin partagé, collecte ponctuelle de jouets, vélos ... réutilisables... ;</li> </ul> </li> <li>• Créer et animer une communauté, notamment par le biais d'une plate-forme web pour créer une dynamique</li> <li>• Communication pour annoncer les évènements</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée de GPS&O Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Communication pour annoncer l'évènements Stands/ateliers des acteurs lors de l'évènement					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'évènements organisés sur le territoire Nombre de participants aux évènements					

## 5.7. Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

Action 24 : Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CU						Axe 7
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits par la CU et les communes membres					
<b>Objectifs</b>	Réaliser un diagnostic afin de connaître les flux de déchets générés et proposer des alternatives visant leur réduction.					
<b>Contexte</b>	<p>L'exemplarité des administrations publiques en matière de réduction des déchets est une priorité affirmée au niveau du plan national de prévention des déchets 2014/2020 et la LTECV.</p> <p>La réalisation d'un diagnostic détaillé est une base indispensable à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action efficace, ciblant les enjeux prioritaires. C'est aussi la base du suivi et de l'évaluation de l'impact des actions, pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.</p>					
<b>Public cible</b>	Les agents des différents services et communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Réaliser un diagnostic portant sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les quantités et la typologie de déchets produits par les différentes activités/services/bâtiments</li> <li>• Les comportements et attentes des agents, directeurs et élus, et le cas échéant des usagers</li> </ul> <p><b>Diagnostic à l'échelle de la collectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantifier et caractériser l'ensemble des déchets produits par la collectivité</li> <li>• Mener une enquête qualitative auprès des agents, des services et directions pour évaluer leurs perceptions, les pratiques déjà existantes et valorisables, leurs attentes</li> <li>• Communiquer en interne sur les résultats obtenus : présentation du diagnostic, newsletter, réunions ...</li> </ul> <p><b>Diagnostic à destination des communes du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, dans chaque structure, le responsable « éco-exemplarité », qui pourra conduire un diagnostic</li> <li>• Proposer un accompagnement technique pour réaliser ce diagnostic</li> <li>• Mettre à disposition un guide méthodologique et des outils pour réaliser le diagnostic</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée de GPS&O Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Diffusion des conclusions du diagnostic et les pratiques/gestes de réduction associés					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de diagnostics réalisés					

Action 25 : Sensibilisation des agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire						Axe 7
Gisement impacté	Les déchets produits par la CU et les communes membres					
Objectifs	Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à mettre en œuvre et utiliser toutes les solutions qui leurs sont proposées pour réduire leurs déchets.					
Contexte	<p>La réduction des déchets des collectivités pour être éco-exemplaires nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, la remise en cause éventuelle du mode de fonctionnement et exige une implication de tous, élus et agents à tous les niveaux. Les actions menées devront répondre à ces enjeux multiples afin de mener une politique d'éco-exemplarité efficace visant la réduction du gaspillage.</p> <p>L'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs. Les élus et le personnel d'encadrement doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et porter ce message en interne. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.</p>					
Public cible	Le personnel de la CU et des communes					
Descriptif de l'action	<p><b>A destination des élus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des élus</li> <li>• Organiser des visites des élus sur les sites de la collectivité ou dans des établissements mettant en place des démarches éco-exemplaires.</li> <li>• Organiser des opérations témoins</li> </ul> <p><b>A destination des agents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de formations à destination des agents : définition des besoins et formation</li> <li>• Valoriser régulièrement les actions menées par d'autres agents/services</li> <li>• Organiser des différents services sur les sites de la collectivité ou dans des établissements mettant en place des démarches éco-exemplaires.</li> <li>• Diffuser des messages de prévention et outils, mettant en évidence les gestes et les bénéfices individuels et collectifs au moyen des outils de communication interne de la collectivité</li> <li>• Organiser des opérations témoins ou défis inter-directions ou inter-services</li> <li>• Organiser des rencontres régulières pour partager les retours d'expérience de différents services, s'informer, débattre, susciter de nouvelles idées d'actions.</li> <li>• Animer un groupe de réflexion interne d'agents engagés.</li> </ul>					
Pilote	GPS&O					
Partenaires et relais à mobiliser	Direction concernée de GPS&O Communes					
Année de lancement prévisionnelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication et outils	Outils de sensibilisation					
Indicateurs	Nombre de formations / sensibilisations réalisées					

<b>Action 26 : Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire</b>		<b>Axe 7</b>				
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits par la CU et les communes membres					
<b>Objectifs</b>	Réduire les déchets produits par la collectivité en agissant le plus en amont possible par la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achat part, définition des besoins (quantité, nature du produit), de l'approvisionnement (la logistique, le conditionnement) et de la gestion des produits en fin de vie.					
<b>Contexte</b>	<p>La LTECV fixe comme objectif d'engager une commande publique durable au service de la transition vers l'économie circulaire.</p> <p>La réduction des déchets des collectivités, pour être éco-exemplaires, nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, la remise en cause éventuelle du mode de fonctionnement et exige une implication de tous, élus et agents à tous les niveaux.</p>					
<b>Public cible</b>	Le personnel de la CU et des communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un groupe de travail inter-services, piloté par le service achats, pour définir, en amont de l'achat, les besoins en intégrant des critères de prévention des déchets <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approvisionnement bio et circuits courts</li> <li>○ Valorisation des déchets de chantier</li> <li>○ Produits éco-conçus et matériaux recyclés</li> <li>○ Former les acheteurs aux achats responsables</li> <li>○ ....</li> </ul> </li> <li>• Définition des critères à intégrer dans les marchés</li> <li>• Adopter une « charte des achats durables » afin de systématiser la prise en compte de critères environnementaux, voire l'élaboration d'un guide</li> <li>• Sensibiliser les agents <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibiliser et informer les différents services sur la prise en compte de la prévention des déchets à toutes les étapes du cycle de vie</li> <li>○ Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'utilisation des produits éco-responsables</li> <li>○ Sensibiliser aux gestes éco-responsables dans le cadre du travail afin qu'ils soient en mesure d'utiliser les produits et de gérer les biens en limitant la production de déchets</li> </ul> </li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée de GPS&O Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Part des marchés intégrant une clause ou un critère de prévention					

<b>Action 27 : Développer la mutualisation d'infrastructures, d'équipement, d'espace et de matériel entre communes et services</b>		<b>Axe 7</b>				
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits par la CU et les communes membres					
<b>Objectifs</b>	Mutualiser les équipements, biens et services dans une démarche d'économie de la fonctionnalité (préférer l'usage du bien à sa possession) pour réduire la consommation de ressource et les coûts					
<b>Contexte</b>	L'évolution du territoire par la création de la CU GPS&O offre de nombreuses opportunités de mutualiser des équipements ou services entre la CU et les communes membres.					
<b>Public cible</b>	Le personnel de la CU et des communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en réseau les services et les communes pour le partage d'équipement, de matériel et d'espace : salles, véhicules, laverie...</li> <li>• Mutualisation de matériel d'évènement entre acteurs locaux</li> <li>• Créer une ressourcerie interne à la CU ouverte aux partenaires (ex : broyat déchets verts)</li> <li>• Plateforme des besoins en réseau ou chaque service/agent peut intervenir</li> <li>• Créer une plateforme d'échange type le « bon coin » à GPS&amp;O et les communes (vélo, outils, mobilier, ...)</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Directions concernées de GPS&O Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	A définir					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions de mutualisation					

Action 28 : Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures						Axe 7
<b>Gisement impacté</b>	Déchets papier des services de la collectivité					
<b>Objectifs</b>	Réduire les déchets papier et sensibiliser les agents à la réduction des impressions papiers					
<b>Contexte</b>	La LTECV fixe comme objectif l'éco-exemplarité de l'état par une réduction de 30 % de la consommation de papier bureautique avant 2020 et l'achat papier recyclé (25% à partir de 2017, 40% à partir de 2020).					
<b>Public cible</b>	Le personnel de la CU et des communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un diagnostic de la quantité de déchets papier produits à l'échelle de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Effectuer un suivi précis de la consommation de ramettes</li> <li>○ Suivre la diffusion de certains documents imprimés pour ajuster les futures quantités imprimées</li> </ul> </li> <li>• Mise en place d'un groupe de travail pour la définition des actions à engager : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation des agents pour une utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes (ex. : recto-verso, mode « éco », multipages, impression différée)</li> <li>○ Systématiser les impressions avec code, recto-verso par défaut</li> <li>○ Mettre en place le tri du papier,</li> <li>○ Intégrer des critères liés à l'éco-conception lors de l'achat de papier bureautique : papier recyclé ou porteur d'un label</li> <li>○ Développer l'achat d'équipements permettant la dématérialisation</li> <li>○ Former les services aux principes de l'éco-communication, en partenariat avec la Direction de la communication</li> <li>○ ...</li> </ul> </li> <li>• Communication auprès des agents et engagement des actions :</li> <li>• Suivre l'évolution des quantités de déchets papier et des coûts d'achat du papier, et communiquer sur les économies réalisées</li> <li>• Évaluer l'impact global des actions de réduction menées (moins de consommation de papier, achat de matériel informatique...)</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée de GPS&O Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Quantité de papier consommé (nb ramettes)					

Action 29 : Eco-événement organisés par la collectivité					Axe 7	
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets jetables à usage unique produits lors des réunions, d'évènements					
<b>Objectifs</b>	Supprimer l'utilisation d'objets jetables à usage unique et proposer des alternatives lors des réunions et événementiels organisés par la collectivité					
<b>Contexte</b>	Des événements organisés par la CU et les communes peuvent générer des déchets (gobelets plastiques, bouteilles d'eau) en quantité alors de alternatives peuvent être proposées.					
<b>Public cible</b>	Le personnel de la CU et des communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic à l'échelle de la collectivité des pratiques et produits générant des déchets lors des réunions, événementiels</li> <li>• Organisation d'un groupe de travail pour définir les alternatives : gobelets /vaisselle jetable réutilisable et l'organisation du lavage, systématiser le tri des déchets</li> <li>• Rédaction d'une charte interne pour la mise en place des alternatives</li> <li>• Sensibilisation et communication auprès des agents</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée de GPS&O Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de service signataires de la charte Nombre de gobelets / vaisselle réutilisable					

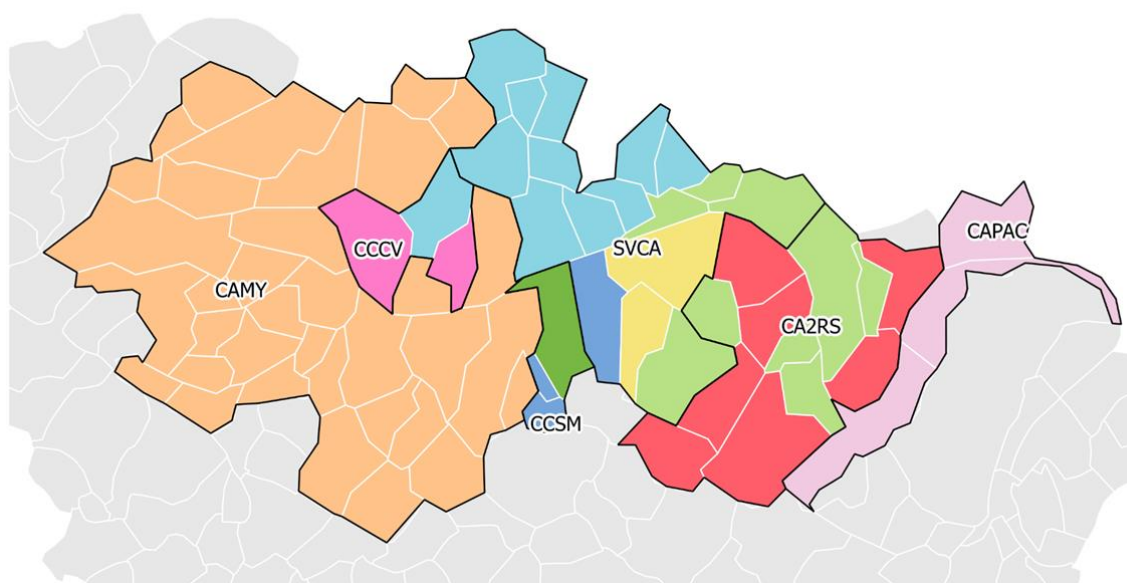


Action 30 : Eviter la production de déchets verts et développer une gestion de proximité						Axe 7
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets verts produits par les services (des espace verts) et les communes					
<b>Objectifs</b>	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets par les services des collectivités					
<b>Contexte</b>	Les quantités de déchets verts produits par les services sont potentiellement importants et pourraient être réduits par des actions de gestion de proximité similaires à celles visant les ménages					
<b>Public cible</b>	Le personnel de la CU et des communes, service des espaces verts					
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un groupe de travail avec les services des collectivités pour définir les actions visant la réduction des déchets verts : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir le jardinage au naturel pauvre en déchets : encourager et faciliter la pratique du broyage par les communes, par des actions similaires à celles visant les ménages.</li> <li>○ Développer la gestion différenciée des espaces verts sur les communes du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les agents des espaces verts, voire les élus : réunion d'information, conférence débat avec un intervenant, visite de site géré de façon différenciée</li> <li>▪ Organiser des ateliers pratiques : broyage, jardinage au naturel, fabrication de produits alternatifs</li> <li>▪ Installer un site de démonstration des différentes pratiques et organiser des animations et visites</li> <li>▪ Mettre en place un plan de gestion différenciée pour les espaces verts de la collectivité (mise à disposition d'outils, appui technique...);</li> </ul> </li> <li>○ Favoriser la gestion domestique des biodéchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former les agents aux nouvelles techniques de jardinage, à l'utilisation du matériel (broyeurs) ;</li> <li>▪ Sensibiliser les agents au compostage domestique et à la gestion domestique des biodéchets ;</li> <li>▪ Installer un composteur pour composter les déchets alimentaires des agents ;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Recruter des guides composteurs bénévoles parmi les agents ou les élus.</li> <li>• Elaboration d'un guide pratique en interne</li> <li>• Accompagnement des communes dans la mise en place des actions</li> <li>• Suivi bilan des actions engagées</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	GPS&O					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée de GPS&O Communes (services des espaces verts)					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions engagés des collectivités Evolution de la quantité de déchets produit des services					

## 6. Annexes

### 6.1. Annexe 1 : Exercice des compétences collecte et traitement avant la fusion

Exercice de la compétence de collecte

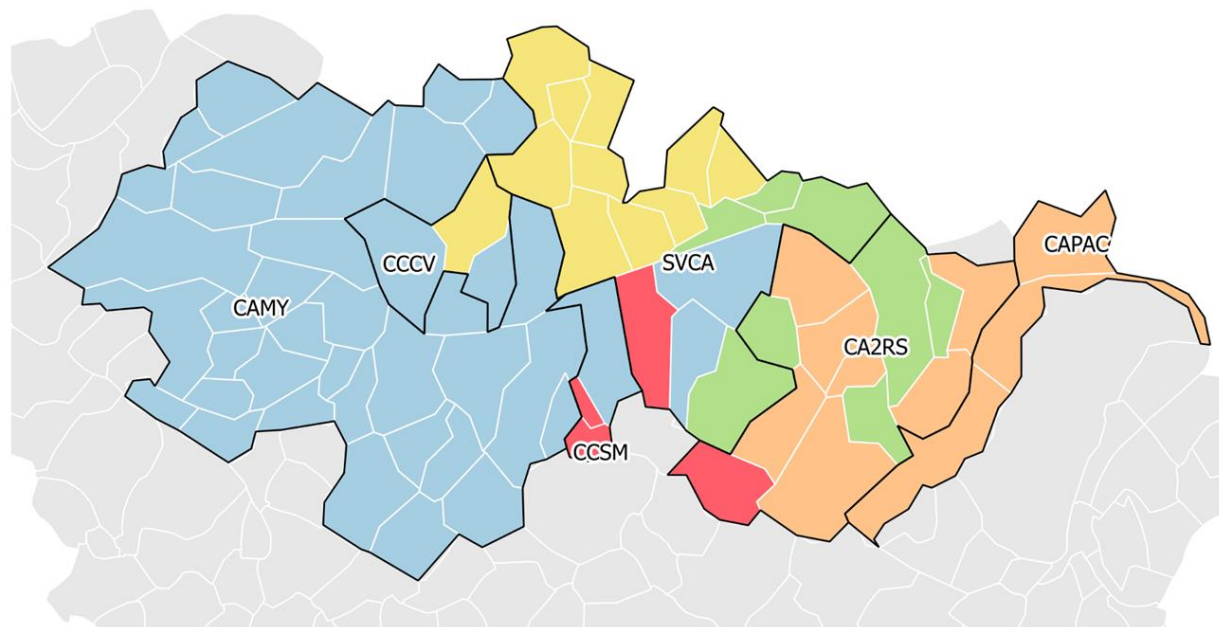


Légende

Attributaires de la compétence de collecte

- CA2RS
- CAMY
- Régie
- CAPAC
- CCSM
- SIEED
- SIVATRU
- SMIRTOM
- SVCA

## Exercice de la compétence de traitement



### Légende

Compétence traitement

- SIDOMPE
- SIDRU
- SIVATRU
- SMIRTOM
- SMITRIVAL

## 6.2. Annexe 2 : Acteurs privés recensés

Structure	Ville	Thématique prévention	Type structure	Commentaire
Leclerc	ACHERES	Ecoconsommation / réemploi	Grande distribution	Donne des caisses en bois à la ville pour les ateliers de jardinage
Association ELLSA	ACHERES	Ecoconsommation / Compostage	Association	L'association dispose d'une épicerie sociale
Association CompoSt'ory	ACHERES	Compostage	Association	Organise des formations de compostage collectif
Résidence Pierre Sémard	ACHERES	Compostage	Résidence	
Résidence privée Drée du Bois	ACHERES	Compostage	Résidence	
SEL (Service d'Echanges Local)	ACHERES et ses environs	Réemploi	Association	
Secours populaire	ACHERES	Réemploi	Association	
AFPM	ACHERES	Réemploi	Association	Organise des braderies de vêtements et de jouets sur la ville
Association Espaces	CHAVILLE	Exemplarité	Association	Accompagne la ville d'Achères dans l'opération 0 phyto
Association Egraine	TRAPPES	Educ envir	Association	
Association Ecume des mots	NANTES	Educ envir	Association	La conteuse a réalisé des balades bucoliques autour des herbes folles dans les quartiers d'Achères.
Troupe Les Saperlypoppettes	POISSY	Educ envir	Domaine artistique	2 comédiens ont déambulé au marché d'Achères.
Bio Ecologia	CONFLANS	Ecoconsommation	Grande distribution	kilo de légumes périssable à 1€
Leclerc	CONFLANS	Ecoconsommation	Grande distribution	
ARBRE EN CIEL	CONFLANS	Compostage	Entreprise aménagement paysager	
TERRE DE LOMBRIC	EAUBONNE	Compostage / Exemplarité / Educ envir	Entreprise gestion déchets	compostage en restauration scolaire
Véronique VALIER - artiste	CONFLANS	Réemploi	Domaine artistique	Fabrique des meubles en carton
Association Un vélo qui roule	CONFLANS	Réemploi	Association	Organise des ateliers de réparation grand public
Le Temps presse	PARIS	Educ envir	Association	Jeu de piste sur le compostage
Monoprix	POISSY	Ecoconsommation	Grande distribution	gueules cassées et beaucoup d'étiquetage
SOGERES	POISSY	Gaspillage	Restauration collective	Cuisine centrale de Poissy
Résidence	POISSY	Compostage	Résidence	
Secours Populaire	POISSY	Compostage / Textile	Association	
Lycée le Corbusier		Compostage	Association	
Le Relais	CHANTELOUP-LES-	Textile	Entreprise d'insertion	
Association Recycl'Action	POISSY	Réemploi	Association	
Mon bébé notre santé	ACHERES	Toxicité	Conseil en environnement	A organisé des ateliers de fabrication de produits d'entretien naturels sur la PAC
Francis CHALOT - Consultant en prévention déchets		Educ envir	Conseil en environnement	A organisé des visites de supermarché sur la PAC. A organisé une réunion de sensibilisation auprès des élus de Conflans.
Auchan Mantes	Mantes	Ecoconsommation	Grande distribution	
Compagnie COROSSOL	CHATILLON	Ecoconsommation	Domaine artistique	
Le chapiteau vert	ALBERT	Ecoconsommation	Domaine artistique	
Lyonnais des Eaux	LE PECQ SUR SEINE	Ecoconsommation	Entreprise	
Ferme LECOQ	Longnes	Gaspillage	Agriculture	
Jean-Christophe DUBOIS - Eleveur avicole	COMPAINVILLE	Gaspillage	Agriculture	
Chef Eco	BIARRITZ	Gaspillage	Entreprise gestion déchets	
CROC Food	BUCHELAY	Gaspillage	Animalerie / jardinerie	
Animalerie Magnanville	MAGNANVILLE	Gaspillage	Animalerie / jardinerie	
Cantine municipale Gargenville	GARGENVILLE	Gaspillage	Restauration collective	
Lycée agricole Sully	MAGNANVILLE	Gaspillage	Lycée	

Truffaut Buchelay	BUCHELAY	Compostage / Toxicité	Animalerie / jardinerie	
SOTREMA	ROSNY SUR SEINE	Compostage	Entreprise gestion déchets	
Association des Compagnons d'Ile de France	TRIEL SUR SEINE	Compostage	Association	
Associations des Bords de Seine - Mantes la Jolie	MANTES LA JOLIE	Compostage	Association	
Vers la Terre		Compostage	Entreprise gestion déchets	
Association collectif 12	MANTES LA JOLIE	Compostage	Association	
Résidence Valognes Mantes la Ville		Compostage	Résidence	
Eco-textile	APPILLY	Textile	Eco organisme	
Eco-TLC		Textile	Eco organisme	
Ressourcerie APTIPRIX	MANTES LA JOLIE	Textile / réemploi	Ressourcerie	
APTIMA	MANTES LA JOLIE	Réemploi / Toxicité	ESS	
Croix Rouge	MANTES LA JOLIE	Réemploi	Association	
Emmaus Follainville-Dennemont	FOLLAINVILLE	Réemploi	Association	
Le Mantois en Transition	MANTES LA JOLIE	Ecoconsommation	Association	
Les Restos du cœur Mantes-la-Jolie	MANTES LA JOLIE	Réemploi	Association	
Association Rejoué	PARIS	Réemploi	Association	
Eco-DDS		Toxicité	Eco organisme	
SAPP Industries	LIMAY	Toxicité	Entreprise gestion déchets	
LEROY MERLIN	BUCHELAY	Toxicité	Grande distribution	
COREPILE	PARIS	Toxicité	Eco organisme	
SCRELEC	ISSY LES MOULINEAUX	Toxicité	Eco organisme	
LA POSTE - RECYGO	MANTES LA JOLIE	Exemplarité	Entreprise	
APEI ENVOL	MANTES LA VILLE	Exemplarité	Association	
Collectors		Exemplarité	Entreprise gestion déchets	
Le Relais	CHANTELOUP-LES-VIGNES	Textile	Entreprise gestion déchets	
Association I.S.A.	Les Mureaux	Ecoconsommation	Association	épicerie solidaire
Elior		Gaspillage	Restauration collective	programme sur l'ensemble des établissements des Mureaux et notamment le pole molière avec sa table spéciale tri
ODD	Les Mureaux			programme dans les écoles (classes jardins + participation à fleur en seine+ formation au compostage des particuliers ) Réalise les manifestation et la communication sur la prévention des déchets
resto du cœur	LES MUREAUX	Compostage / Educ enviro	Association	
secours populaire	LES MUREAUX	Réemploi	Association	
la gerbe	ECQUEVILLY	Réemploi	Association	
Secours Catholique	LES MUREAUX	Réemploi	Association	
la croix rouge	LES MUREAUX	Réemploi	Association	
le relais alimentaire des mureaux	LES MUREAUX	Réemploi	Association	
Ecologic/ocad3e		Toxicité	Eco organisme	
COREPILE	PARIS	Toxicité	Eco organisme	
Chimirec		Toxicité	Entreprise gestion déchets	

### 6.3. Annexe 3 : Rappel des objectifs de la LTECV

Les grands objectifs et les principales orientations en matière de déchets de la loi du 17 août 2015 relative<sup>9</sup> à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte sont les suivants :

- Réduire de 10 % les quantités de DMA produits par habitant et réduction des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2020 par rapport à 2010.
- Réduire les DAE par unité de valeur produite entre 2010 et 2020.
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025.
- La valorisation matière de 70% des déchets du BTP à l'horizon 2020.
- Réduire de 50 % la quantité de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020.
- Généraliser le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici à 2025.
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.
- Généraliser la tarification incitative, avec pour objectif 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.
- Mettre la commande publique durable au service de la transition vers l'économie circulaire et l'atteinte des objectifs fixés.
- Développer l'exemplarité de l'état :
  - Réduction de 30 % de la consommation de papier bureautique avant 2020,
  - Achat papier recyclé (25% à partir de 2017, 40% à partir de 2020),
  - Recyclage des déchets du BTP et utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers du BTP.
- Développer le réemploi et la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement
- Promouvoir l'écologie industrielle et territoriale (EIT) par les politiques publiques
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés. Introduction d'un cadre réglementaire adapté pour les unités de production d'énergie à partir de CSR (combustibles solides de récupération).
- Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 avec comme objectif prioritaire le recyclage.
- Lutter contre le Gaspillage alimentaire (état et collectivité) : mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective.
- Trier les déchets papier pour les administrations de l'Etat et les producteurs et détenteurs de déchets de papiers de bureau (publics ou privés).
- Obliger les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre et bois), afin de favoriser la valorisation de ces matières.
- Obliger la reprise des déchets du BTP par les distributeurs de matériaux.

---

<sup>9</sup> Y compris le Décret du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

